

N°34 - 35

Janvier - Juin 2008

numéro double

ISSN 1607-2987

ENJEUX

Bulletin d'Analyses Géopolitiques pour l'Afrique Centrale

Publication trimestrielle

5 000 F CFA

Les capitales d'Afrique centrale

FPAE

Fondation Paul ANGO ELA de géopolitique en Afrique Centrale

B.P. 164 Yaoundé - Cameroun - Tél : (237) 22 23 39 01 / 22 22 31 49

E-mail : fpae@globalnet.cm - Site : www.fpae.net

ENJEUX

ENJEUX
Bulletin trimestriel
Réécipissé n° 00015/RDDJ/I06/BASC
Publication de la Fondation Paul ANGO ELA de géopolitique en
Afrique centrale
Association régie par la Loi n°90/053 du 19/12/1990
BP164 Yaoundé – CAMEROUN
Tél/Fax (237) 223.39.01, Tél : (237) 222.31.49
E-mail : fpae@globalnet.cm
Site : www.fpae.net

Directrice de la publication : Kalliopi ANGO ELA

Conseil scientifique

David ABOUEM à TCHOYI, Consultant Sénior (Cameroun)
Dominique BANGOURA, Présidente de l'Observatoire Politique et
Stratégique de l'Afrique (France)
William ETEKI MBOUMOUA, Président de la Croix Rouge
Camerounaise, Ancien SG OUA (Cameroun)
Maurice KAMTO, Université de Yaoundé II (Cameroun) **en congés**
Marc Louis ROPIVIA, CERGEP, Université Omar Bongo (Gabon)

Rédacteur-en-chef : Mathias Eric OWONANGUINI, socio-politiste
(Cameroun)

Comité scientifique

Stéphane AKOA, Politiste (Cameroun)
Patrice BIGOMBE LOGO, Politiste (Cameroun)
Fred EBOKO, Socio-politologue (France/Cameroun)
Marie Joséé ESSI, Anthropologue (Cameroun)
Jean Lucien EWANGUE, Journaliste principal (Cameroun) **en congés**
Séraphin Magloire FOUA, Economiste (Cameroun)
Olivier IYEBI MANDJEK, Géographe (Cameroun)
Narcisse Lambert MBARGA, Ingénieur des Eaux et Forêts (Cameroun)
François Hervé MOUDOUROU, Internationaliste (Cameroun) **en congés**
François Colin NKOA, Economiste (Cameroun)
Joseph Vincent NTUDAEBODE, Politologue (Cameroun)
Alain Didier OLINGA, Juriste (Cameroun)
Joseph OWONANTSAMA, Historien (Cameroun)
Jean Bosco OYONO, Logisticien (Cameroun)
Guy ROSSANTANGA-RIGNAULT, Juriste (Gabon)
Joseph TONDA, Socio-Anthropologue (Gabon)

Abonnements : Adèle NGO MBOUA

Conception et réalisation maquette : Ipec sarl (Pierre BAONOG)

Photographies : Stéphane AKOA

Edité par : AMA Yaoundé-Cameroun

SOMMAIRE

- 3-4 TRANSVERSALE**
LES EATS-UNIS ET LE NOUVEAU COMMANDEMENT DE L' AFRICOM
Par Mathias Eric OWONA NGUINI
- 5 AGENDA**
- 7-9 OUVERTURE**
Par Mathias Eric OWONA NGUINI
- Le DOSSIER** _____
- 10 LES CAPITALES AFRICAINES DANS LATHÉORIE ET LE PRAGMATISME GÉOPOLIQUES**
Par Marc- Louis ROPIVIA
- 16 LAPRODUCTION DE L'HABITAT YAOUNDE (CAMEROUN) UNE VILLE - CAPITALE D'AFRIQUE CENTRALE: ENTRE URBANISME SEGREGATIE, URBANISME SPONTANE ET URANISME PLANIFIE**
Par H.B. NGUENDO YONGSI
- 26 UN TABLEAU GEOGRAPHIQUE ET GEOPOLITIQUE DU SYSTEME URBAIN DE BANGUI (CENTRAFRIQUE)**
Par Josué NDOLOMBAYE
- 33 POLITIQUE PUBLIQUE ET MACROCEPHALIE URBAINE EN AFRIQUE CENTRALE : ESSAI DE GEOPOLITIQUE DU TERRITOIRE METROPOLITAIN DE LIBREVILLE**
Par Rano - Michel NGUEMA
- 40 DOUALA ET L'ATTRACTIVITE TERRITORIALE EN ZONE CEMAC A L'HEURE DE L'ECONOMIE GLOBALE**
Par Jean Roger ESSOMBE EDIMO NYA BONABEBE
- 52 VIABILITE ET GOUVERNABILITE URBAINES A YAOUNDE (CAMEROUN) : INERTIE LOCALE ET ACTION INTERNATIONALE DANS LACAPITALE**
Par H.B. NGUENDO YONGSI, Antoine NTETU LUTUMBA
- 62 KINSHASA ET SON MARCHÉ MARIANO UN COULOIR COMMERCIAL CONGOLO-ANGOLAIS : L'INTERGRATION REGIONALE PARALLELE DANS UNE CAPITALE D'AFRIQUE CENTRALE**
Par Jean LIYONGO-EMPENGELE
- 70 LES CONTRAINTES PHYSIQUES ET HUMAINES DE L'AMENAGEMENT DE LAVILLE DE KIGALI : ELEMENTS DE GEOGRAPHIE URBAINE D'UNE CAPITALE**
Par Alexis GAKUBA
- 75 UNE GEOGRAPHIE ET UNE GEOPOLITIQUE COMPLEXES DE N'DJAMENA, LACAPITALE DU TCHAD**
Par Osée DJIKOLMBAYE DJIBE
- 83 TENDANCE**
LACRISE KENYANE, VUE DU CAMEROUN: REGARDS STRATEGIQUES ET LECONS PRAGMATIQUES
Par Lucien Sédar EFANGON
- 85 BIBLIO**
LE DEFI DE L'EMANCIPATION DES FEMMES AUTOCHTONES D'AFRIQUE
- 86 PRISME**
L'HUMANITAIRE AU MIROIR DE L'ARCHE DE ZOE

Avertissement

Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs. Ces articles ne peuvent être reproduits sans l'autorisation préalable de la FPAE

LES ETATS-UNIS ET LE NOUVEAU COMMANDEMENT DE L'AFRICOM : ENTRE EXPRESSION LIBERALE ET INCLINATION IMPERIALE

Par Mathias Eric OWONA NGUINI, socio-politiste, FPAE/UY II, Yaoundé (Cameroun)

La création d'un commandement AFRICA COMMAND (AFRICOM), s'inscrit dans le redéploiement du système planétaire des commandements militaires américains. Elle participe de la volonté de la puissance américaine d'affermir son emprise géostratégique sur l'espace continental africain qui comprend un certain nombre de zones prioritaires d'intérêt en raison de leurs dotations énergétiques.

La mise en place d'AFRICOM traduit aussi l'élargissement et l'approfondissement de la capacité de projection de puissance des Etats-Unis d'Amérique qui se donne les moyens de constituer un nouveau centre de commandement chargé de réguler leur présence dans le périmètre stratégique spécifique qu'est l'espace africain.

La création d'AFRICOM comme initiative de remodelage des activités militaires en Afrique

La création du commandement militaro-impérial qu'est AFRICOM vient remodeler les activités militaires des Etats-Unis en Afrique, y réorganisant des tâches et rôles longtemps distribués entre l'USEUCOM (Commandement Europe), l'USCENCOM (Commandement central) et l'USPACCOM (Commandement Pacifique). Cette initiative vient finaliser des visées déjà formulées et manifestées par les planificateurs stratégiques du *Department of Defence* (DOD), qui réclamaient la création d'un commandement africain depuis le milieu des années 1990. AFRICOM vient redessiner l'architecture stratégique des commandements de théâtre américain en mettant en place un Etat-major spécifiquement dédié pour ce continent. C'est au cours de l'été 2006 que le dispositif de constitution d'un commandement africain sera concrètement finalisé en février 2007. AFRICOM s'inscrit comme le dernier-né du dispositif des commandements géographiques eux-mêmes compris parmi les « *Unified Combatant Commands* » des forces armées des Etats-Unis.

La mise en place du nouveau commandement interarmées pour l'Afrique qu'est AFRICOM est révélatrice du changement des schémas et schèmes stratégiques relatifs au continent africain au sein des différents segments de l'appareil politico-militaire et militaro-industriel américain. Désormais, l'Afrique accède à la dignité des espaces stratégiques dignes de donner lieu à la mise en place d'un commandement régional. Cette évolution permet au complexe militaro-politique et militaro-industriel des Etats-Unis de (re)modéliser une vision intégrée de l'espace africain en l'insérant dans une nouvelle division du travail entre les commandements de théâtre américains qui met fin au partage de l'Afrique entre différents commandements.

L'originalité diplomatique et stratégique d'AFRICOM comme nouvel Etat-major régional américain

L'Etat-major régional qu'est AFRICOM devrait commencer à fonctionner à partir du 30 septembre 2008. La création de ce dispositif souligne la volonté du *Department of Defence* de construire un commandement dont le siège établi jusqu'ici à Stuttgart (Allemagne) sera ultérieurement transféré dans un pays africain. Ce faisant, il s'agit de sortir AFRICOM de l'orbite stratégique de l'USEUCOM (Commandement européen des forces armées américaines). La mise en place d'AFRICOM en tant que nouveau commandement de théâtre devrait se faire selon un schéma original dans lequel cet Etat-major ne serait pas doté d'un quartier général unique. A l'opposé des autres Etats-majors constitués en centres de commandement pour les forces armées américaines, l'AFRICOM sera essentiellement déployé sous la forme du réseau. Ainsi entendu, l'AFRICOM verra son personnel reparti dans de nombreuses villes africaines. L'AFRICOM devra déployer sa capacité opérationnelle complète sur l'ensemble du continent africain à l'exception notable de

l'Égypte qui demeure dans le giron stratégique du commandement central.

La création et l'opérationnalisation d'Africa Command (AFRICOM) correspondent à un processus dans lequel les forces armées américaines n'entendent créer aucune base nouvelle sur le continent africain, ni envoyer aucun contingent supplémentaire de soldats américains lorsque ce centre de commandement inaugurera ses activités avant la fin de l'année 2003. Dirigé par le contre-amiral Robert MOELLER comme intérimaire (février-septembre 2007), l'AFRICOM a vu depuis le général William E. WARD nommé en tant que premier commandant de ce centre de commandement. Le général WARD sera secondé par Mme Mary CARLIN YATES (adjoint pour les activités civilo-militaires : (DCMA), et l'amiral Robert MOELLER (adjoint pour les opérations militaires : DCMO), devant compter près d'un millier de personnes en son sein.

Le commandement AFRICOM entre solidarisme affiché et hégémonisme rationalisé

L'AFRICOM (AFRICACOMMAND) est chargé de superviser la coopération sur les questions de sécurité ; de construire les ressources de partenariat, ainsi que l'appui aux missions non-militaires ou le cas échéant des opérations militaires au sein du continent africain (Jim GARAMONE American Forces Press Service « DOD Establishing U.S African Command » 06-02-2007). AFRICOM est envisagé pour permettre à l'armée américaine de disposer d'une approche plus efficace et mieux intégrée des questions de la sécurité en Afrique. En tant que nouveau dispositif d'Etat-major, l'AFRICOM est mis en place pour constituer un nouveau commandement unifié des forces armées Etats-Unis pour l'Afrique. Ce centre de commandement se présente sous un schéma original qui lui confie une vocation mixte (civile et militaire), le destinant à promouvoir la paix, la sécurité et le développement sur le continent africain.

La présentation d'AFRICOM par les hauts responsables de l'appareil diplomatique et stratégique des Etats-Unis (Département d'Etat et

Département de la Défense) est faite de manière avenante. Dans cette perspective, AFRICOM serait la marque concrète d'un intérêt stratégique de long terme des Etats-Unis pour l'Afrique. Dès lors, la mise en position et en action de ce nouveau commandement ne participerait pas principalement de motivations relatives à la protection des gisements de pétrole, à la lutte contre la vague terroriste associée à la planétarisation du mouvement politique et stratégique des militants et combattants ultra-islamistes ou l'action de contre-poids à mener face à l'influence diplomatique et commerciale croissante de la Chine. La stratégie américaine de communication autour de la création d'AFRICOM vise à montrer que ce nouveau commandement régional n'est pas une réaction récente motivée par des intérêts de court terme.

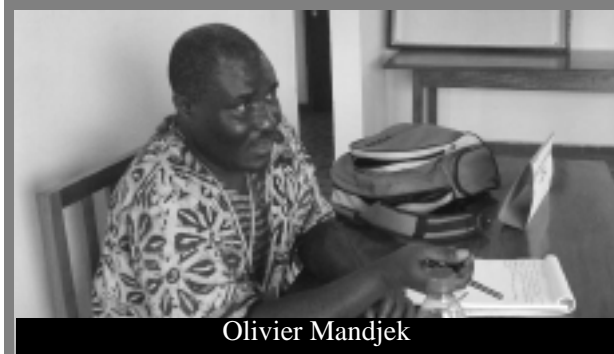
L'AFRICOM comme commandement régional permet au gouvernement des Etats-Unis de disposer d'un appareil commode de coordination, à même d'en faciliter la conduite des activités civiles ou militaires dans la zone continentale qu'est l'Afrique. Bien entendu, la communication séductrice autour de cette façade de l'AFRICOM, ne saurait faire oublier que ce centre de commandement est toujours la marque d'un souci de mieux déployer les moyens de la puissance et de l'influence des Etats-Unis en Afrique. L'originalité (civile et militaire) de ce commandement géographique dont l'aire de référence et d'influence concerne toute l'Afrique ne saurait faire perdre de vue qu'AFRICOM constitue avant tout une machine d'Etat-major au service d'un hégémon mondial américain soucieux de contrer la pénétration islamiste-salafiste en Afrique ou d'optimiser le déploiement des intérêts énergétiques américains dans le Golfe de Guinée constitué en périmètre stratégique privilégié du fait de sa dotation pétrolière et gazière. A travers AFRICOM, les Etats-Unis entendent renforcer leur capacité impériale de projection militaro-stratégique globale en donnant à leur engagement consolidé de puissance une expression décisive à travers un nouveau commandement exprimant leur vocation centuriale de gendarme attiré du monde désormais intéressé à l'Afrique.



séminaire Abessolo



Laurent Vidal



Olivier Mandjek



Centre de documentation

● **Décembre 2007** : publication de Conjoncturis N° 16 sur le thème « **civilité en question, incivilité en action** »

● **10 janvier 2008** : présentation de 17h à 19h de l'ouvrage, « **L'anthropologie face à ses objets. Nouveaux contextes ethnographiques** » Leservoisière O. & Vidal L. (ss dir), aux Paris Editions des Archives Contemporaines, 295 p par Laurent Vidal, anthropologue, IRD.

● **Janvier 2008** : Publication d'Enjeux n°33 dont le dossier est consacré à « **Armées, groupes militaires et guerres** » en Afrique centrale.

● **21 janvier 2008** : séminaire de 17h à 19h sur le thème « **Territoire et changement des modes de production en milieu équatorial forestier au cours de l'holocène** » avec Pamphile Medjo, doctorant en archéologie FALSH de UY I, discutant Germain Loumpet, archéologue UYI.

● **24, 25 et 26 janvier 2008** : « **Les journées des étudiants** ». Le Centre de documentation de la FPAE offre une consultation gratuite pour la journée, à tout nouvel étudiant venant pour la 1^{ère} fois.

● **18 février 2008** : café géo de 17h à 19h sur le thème « **Migrations, identités et territoires au Cameroun** », avec Olivier Iyebi Mandjek, géographe, FPAE.

● **27 février et 5, 6 et 7 mars 2008** : 2^{ème} Module, 1^{ère} session de **formation à la Méthodologie**, « **Construire un projet de recherche** ».

● **Mars 2008** : publication du N° 17 de Conjoncturis, consacré à la décentralisation.

● **31 mars 2008** : séminaire de 17h à 19h sur le thème « **Les exilés burundais et rwandais au Cameroun : quelle gestion politique ?** » avec Jean Roger Abessolo Nguema, doctorant en science politique UY II, discutant Lucien Sédar Efangon, politologue, FPAE/UY II.

● **Avril 2008** : publication d'Enjeux n° 34-35 n°moro double dont le dossier est consacré aux « **Capitales d'Afrique centrale** ».

● **7 et 8 avril 2008** : exposition dans le cadre du « **Quarantenaire de l'assassinat de Martin** »

Luther King», organisé par Jeunesse d'Afrique centrale pour l'Union et la Paix, au Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la démocratie.

- **21 avril 2008** : café géo de 17h à 19h sur le thème "Géopolitique de l'eau", avec Stéphane Akoa, politiste, FPAE.

- **Juin 2008** : publication d'Enjeux n° 36 dont le

dossier est consacré aux "géopolitique et géoéconomie du pétrole " en Afrique centrale.

- **4, 5 et 6 juin 2008** : 2ème Module, 2ème session de formation à la Méthodologie, "Construire un projet de recherche". Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 mai 2008.



Formation à la méthodologie

FORMATION A LA METHODOLOGIE

Mercredi 4 juin, Jeudi 5 et Vendredi 6 juin 2008

LA FPAE ouvre une session de formation méthodologique à destination des étudiants.

Inscriptions à la FPAE jusqu'au 31 mai 2008, Prix : 10.000 Fcfa

CONSTRUIRE UN PROJET DE RECHERCHE

Durée : 15h

Choisir une question générale et élaborer la problématique

Choisir une méthode

Collecter les données

Traiter les données

Les étudiants transmettront l'intitulé de leur projet de recherche à l'inscription. Les étudiants de Master et les Doctorants sont prioritaires.

La FPAE est située au quartier hippodrome, 900, avenue Winston Churchill en face du Haut Commissariat de Grande-Bretagne.

BP 164 Yaoundé Cameroun tél : (237) 22.23.39.01/22.22.31.49 Email : fpae@globalnet.cm.

POUR UNE GEOPOLITIQUE COMPLEXE DES CAPITALES D'AFRIQUE CENTRALE : DES DYNAMIQUES URBAINES ET METROPOLITAINES ENTRE POUVOIR, CAPITAL ET RECONNAISSANCE

Par Mathias Eric OWONA NGUINI, socio-politiste, FPAE/UY II, Yaoundé (Cameroun)



Le dossier n° 34-35 d'ENJEUX consacré aux « *Capitales d'Afrique centrale* » s'attaque à la question des configurations et fonctions géohistoriques, géostratégiques, géo-économiques, géosystémiques ou géopolitiques de ces places centrales de pouvoir et d'échange que sont les cités-capitales. Il s'agit alors de faire un bilan analytique et pragmatique de l'activité pluriforme de ces formations socio-géographiques et socio-démographiques en vue d'évaluer leur puissance urbaine ou métropolitaine de décision et de gestion autant que d'action et d'organisation. Ainsi envisagée, la réflexion menée par de différentes entrées pour explorer la problématique du management politico-territorial et politico-spatial des capitales en tant que centres de gouver-

nement et de développement.

Ce dossier sur les capitales examine à travers des articles généraux ou sectoriels, le jeu complexe de la spatialité et de la territorialité autant que celui de la fonctionnalité et de l'instrumentalité afin de bien cerner la formation et l'évolution de la dotation géographico politique et géographico-économique ou géopolitique et géo-économique des capitales en tant que sites stratégiques et centres systémiques. Les focales d'analyse développées sont attentives à l'engagement et à l'investissement des formations urbaines dotées du statut de capitale dans les activités de croissance (économique), d'interdépendance (sociale), gouvernance (politique), de reconnaissance (culturelle) et de puissance (stratégique). Par ailleurs, le dossier élargit la question de l'identité de capitale en

allant au-delà du statut politique pour aborder la question de la capitale économique à travers le cas emblématique de Douala dont la puissance métropolitaine et proto-mégalopolitaine l'inscrit systématiquement en co-capitale de Yaoundé.

Dans un article de haute volée analytique, Marc Louis ROPIVIA initie magistralement la réflexion engagée sur les capitales d'Afrique centrale à travers un texte intitulé « *Les capitales africaines dans la théorie et le pragmatisme géopolitique* ». Ce texte mobilise « *la thématique de la capitale politique* » pour illustrer l'intérêt d'en comprendre « *la géopolitique urbaine* » à travers des dynamiques attentives aux chocs des contraintes de « *localisation* » et de « *relocalisation* » passées de « *la relation coloniale dualiste métropole-satellite* » à la situation postcoloniale de « *la consolidation de la cohésion nationale* » puis à « *l'ère de la mondialisation* ».

H. B. NGUENDO YONGSI explore aussi l'activité des capitales en étudiant le secteur de la production de l'habitat dans un texte intitulé « *La production de l'habitat à Yaoundé (Cameroun), une capitale d'Afrique centrale : entre urbanisme ségrégué, urbanisme spontané et urbanisme planifié* ». L'auteur s'intéresse à « *l'urbanisation triphasée de la métropole camerounaise* », de manière à saisir la dynamique génétique et morphologique des « *vagues d'urbanisation* » dans la capitale du Cameroun qu'est Yaoundé. Cette mise en perspective de l'urbanisation, de l'urbanisme et de l'habitat à Yaoundé se montre attentive aux problèmes de gouvernance liés à « *une mauvaise gestion de la ville* » révélatrice d'une « *urbanisation mal encadrée* » ; urbanisation saisie à travers l'analyseur qu'est la production de l'habitat et qui appelle un management urbain basé sur « *la décentralisation du pouvoir central aux autorités municipales* » et sur « *la participation active des citoyens dans les affaires quotidiennes de la cité* ».

Josué NDOLOMBAYE s'intéresse à une appréhension systématique des configurations et des fonctions urbaines associées à Bangui comme complexe constitué en capitale de la Centrafrique dans un article intitulé « *Un tableau géographique et géopolitique du système urbain de Bangui (Centrafrique) comme capitale* ». Il s'a-

git de s'intéresser à cette capitale d'Afrique centrale en restituant et en resituant la réalité de sa « *géographie urbaine* » pour mieux cerner le moulage et le modelage systémiques de la géographie de Bangui. Une telle démarche d'analyse permet de comprendre le statut décisif de « *la continentalité* » dans la configuration de Bangui au plan démographique, économique, culturel et politico-administratif comme « *ville macrocéphale* » ou « *pôle dominant* » en Centrafrique.

Ramo Michel NGUEMA entreprend d'élucider le thème de la place centrale et capitale de Libreville dans la structuration politique et économique du Gabon, à travers un texte dénommé : « *Politique publique et macrocéphalie urbaine en Afrique centrale : essai de géopolitique du territoire métropolitain de Libreville* ». Dans la perspective tracée par l'auteur, Libreville est le foyer géographique où s'exprime « *La macrocéphalie urbaine* » dans une structuration géopolitique du territoire gabonais marquée par « *la convergence des réseaux de communication vers la capitale d'Etat* ». En dépit de sa position de « *grosse tête du Gabon* », la capitale qu'est Libreville voit sa gouvernance urbaine et métropolitaine freinée par la réalité d'un déficit managérial lié « *au manque de cohérence entre l'action de l'Etat et des collectivités locales en faveur du développement et de la gestion de la cité* ».

Jean-Roger ESSOMBE EDIMO NYA BONABE examine les dynamiques spatiales et territoriales de Douala dans la perspective d'une conversion et d'une consolidation décisives des capacités d'attractivité et de compétitivité de cette métropole importante dont la densité systémique la constitue en co-capitale du Cameroun, à travers un texte intitulé « *Douala et l'attractivité territoriale en zone CEMAC à l'heure de l'économie globale* ». La « *dynamique de territoire* » est modelée par sa position de capitale économique liée à son statut de « *premier centre industriel du Cameroun* » et nécessite la mise en place d'une « *stratégie d'animation du développement local* » à même de renforcer « *l'attractivité* » et « *la compétitivité* » de ce foyer camerounais « *d'agglomération et de métropolisation* » à l'ère globale.

H. B. NGUENDO YONGSI et Antoine NTETU

LUTUMBA s'intéressent à la dynamique (morphologique et épidémiologique) d'explosion et de croissance de la ville qui se signale dans le développement urbain de Yaoundé, dans un texte dénommé « *viabilité des villes d'Afrique subsaharienne : inertie locale et action internationale (l'exemple de Yaoundé, capitale du Cameroun)* ». Ce texte est consacré à une étude de géographie urbaine attentive aux relations entre « *services urbains* » et « *coopération internationale* » à Yaoundé, une des « *métropoles camerounaises* » marquées à ce titre par une « *croissance rapide urbaine et différenciée* » qui crée une situation de déficience quant à la « *gestion des ordures ménagères dans la ville* » ou à « *la production d'eau potable de la ville* ». C'est en questionnant ces déficits techniques et pratiques que les auteurs s'interrogent sur la gouvernabilité de Yaoundé.

Jean LIYONGO EMPENGELE examine la question de la ville-capitale à partir d'un angle original, celui des liaisons transnationales existant entre deux capitales d'Afrique centrale dans un texte intitulé « *Kinshasa et son « Marché Mariano » à connexions angolaises* » : *autopsie d'une dynamique d'intégration régionale par le « bas » impulsée par une capitale d'Afrique centrale* ». Il s'agit de cerner les « *dynamiques sociales et économiques* » créées autour du « *marché Mariano* », marché public doté de fortes « *connexions étrangères* » incarnant le « *dynamisme produit par la ville de Kinshasa* » engagée dans la construction financière et commerciale d'un « *phénomène d'intégration régionale « par le bas* », entre la République Démocratique du Congo et l'Angola » entre Kinshasa (capitale de la RDC) et Luanda (Capitale de l'Angola).

Alexis GAKUBA examine la dynamique géographique urbaine de KIGALI dans un texte intitulé « *les contraintes physiques et humaines de l'aménagement de la ville de Kigali : éléments de géographie urbaine d'une capitale* ». Dans sa réflexion, l'auteur s'attache à cerner les contours et les configurations du management et de l'aménagement de ce site urbain central dans la structuration du système urbain rwandais, en étant attentif aux « *contraintes physiques et humaines* » rencontrées dans « *les travaux d'aménagement*

de la ville de Kigali ». L'auteur ne se contente pas de faire un bilan synthétique de la gestion des contraintes d'aménagement de Kigali, la capitale du Rwanda, s'attelant aussi à esquisser les voies de correction permettant de « *surmonter ces différentes contraintes* ». Afin de renforcer et de consolider les capacités de gouvernance urbaine de Kigali, l'auteur propose de tenir compte d'« *exigences urbanistiques* » devant mener à « *une politique globale d'aménagement du territoire* » afin « *d'éviter la macrocéphalie de cette ville qui risque d'engendrer des effets pervers* ».

Osée DJIKOLMBAYE DJIBE a écrit pour le présent dossier, un texte intitulé : « *une géographie et une géopolitique complexes de N'djamena, la capitale du Tchad : pouvoir, capital, statut et gestion urbaine* ». Il s'agit pour l'auteur de mettre en perspective les dynamiques qui orientent et rythment l'expansion urbaine et la gestion urbaniste de N'djamena, ville posée en capitale du Tchad, ces processus étant examinés en tant que « *dynamiques socio-démographiques et socio-géographiques* » puis en tant que « *dynamiques sociopolitiques et politico-géographiques* ». La visée déterminante de l'auteur est de « *doter N'djamena d'une gestion urbaine intégrée, appropriée et moderne* ».

Au bout du compte, cet épais dossier permet d'évoquer à partir de regards synthétiques ou systémiques ou plutôt de regards sectoriels et spécifiques, différentes dimensions de l'activité des villes-capitales ou de celles qui comme Douala s'en rapprochent du fait de leur impact.

A travers différentes grilles d'analyses allant de la géographie politique à la géographie urbaine en passant par la géopolitique, la géographie régionale ou sous-régionale ou même la socio-économie des échanges transfrontaliers, on peut saisir les dynamiques et dynamismes des capitales d'Afrique centrale observées à différentes échelles spatiales (local, régional, national, transnational global. Sans que ce dossier prétende à l'exhaustivité sur la question, il donne matière à penser et à observer en ce qui concerne le cours et le parcours de ces foyers urbains et métropolitains que sont les capitales d'Afrique centrale.

LES CAPITALES AFRICAINES DANS LA THÉORIE ET LE PRAGMATISME GÉOPOLITIQUES

Par Marc-Louis ROPIVIA, professeur de géographie, CERGEP, Université Omar Bongo, Libreville (Gabon)



L'étude des capitales, villes à statut, fonction et caractéristiques bien définies, relève autant de la géographie politique, de la géographie urbaine classique que de la géographie régionale.

Une discipline récente à la rescousse de l'analyse des espaces politico-urbains : la géopolitique urbaine

La géographie politique appréhende la capitale en tant qu'espace politique sommital (Ropivia, 1991) d'un pays, centre de régulation de la vie politique nationale mais aussi comme centre de décision suprême et d'émission des politiques, stratégies et directives qui modèlent toute l'organisation spatiale, sociale et économique de la nation. La première problématique qui se rattache à cette dimension géopolitique est celle de la localisation. La capitale est-elle locali-

sée en position suffisamment centrale pour entraîner l'adhésion de toutes les parties constitutives de l'État et de la nation ? Est-elle en retour le reflet de toute l'iconographie nationale ? Cette problématique-là, fonctionnaliste (Hartshorne, 1950) par ailleurs, apparaît d'emblée comme le fondement le plus sûr qui conduit certains États à opter pour une stratégie de relocalisation de leur capitale politique. La deuxième problématique est d'ordre géostratégique (Rosière, 2003). Elle nous plonge au cœur des multiples enjeux dont les capitales politiques sont l'objet. Le principal, le plus stratégique, est sans aucun doute aujourd'hui son contrôle politico-militaire par toutes les factions armées rivales d'un État en décomposition, qui recherchent son occupation symbolique en vue de légitimer leur prise du pouvoir. Luanda (Angola), N'djaména (Tchad), Brazzaville (Congo), Kinshasa (RD Congo), Monrovia (Liberia), Freetown (Sierra

Leone), Mogadiscio (Somalie), sont toutes des capitales politiques qui, au cours du dernier quart du 20^e siècle, ont été les théâtres d'affrontements violents et sanglants qui n'ont eu d'autre but que de confirmer l'importance de l'enjeu géostratégique. Le contrôle politico-militaire de la capitale équivaut à l'acquisition d'une légitimité nationale qui finit par conférer la reconnaissance internationale.

La géographie urbaine des capitales, quant à elle, ne diffère en rien des études classiques de la géographie urbaine reposant notamment sur les fonctions, la morphologie de l'habitat, la structuration interne de l'urbanisation, la croissance et l'étalement, l'interaction avec les espaces périphériques. Cette branche de la géographie vise notamment à répondre à une question essentielle : la multifonctionnalité de l'espace urbain de la capitale est-elle compatible avec le statut de centre national de décision politique et d'espace emblématique de la puissance institutionnelle et de l'image internationale du pays ? Par ailleurs, la capitale, en tant que espace urbain ordinaire, se trouve également affectée par les mêmes problèmes que tous les autres environnements urbains. Par exemple, la saturation de son site, la croissance galopante et l'étalement subséquent peuvent engendrer de nombreux dysfonctionnements et conflits de juridiction avec d'autres autorités d'administration territoriale. De là, naît également la volonté de la décongestionner qui conduit, dans son cas spécifique, à sa relocalisation et surtout à son érection comme District autonome.

Enfin, la géographie régionale et l'aménagement du territoire s'occupent de la mise en valeur de la région immédiate de la capitale. Ensemble, ils doivent renseigner comment l'espace a été ou sera organisé afin de répondre aux différentes interactions qui s'instaurent entre la capitale, son voisinage régional immédiat et l'ensemble du territoire étatique.

Ainsi, les différents problèmes, dysfonctionnements et conflits, interaction spatiale, analysés sous l'angle de la géographie politique, de la géographie urbaine classique et de la géographie régionale ont-ils conduits à l'avènement d'une nouvelle approche et méthodologie jumelées dans une discipline conjointe qui porte désormais le nom de *géopolitique urbaine*. Sa définition est l'étude des rapports de force qui s'instaurent entre des acteurs politico-institutionnels et des acteurs citoyens de la société civile qui s'affrontent démocratiquement dans le champ urbain en vue de faire triompher, chacun, sa propre stratégie de

résolution des problèmes urbains liés à l'amélioration du cadre de vie citoyen. Au regard des trois disciplines ci-dessus mentionnées, il est évident que la thématique de la capitale politique en est l'expression concentrée et nulle autre qu'elle n'apparaît aussi expressive de la géopolitique urbaine.

Une localisation forgée par la relation coloniale dualiste métropole-satellite

La spécificité des capitales des Etats anciennement colonisés d'Afrique est qu'elles sont, dans une grande majorité, situées sur le littoral. Elles cumulent ainsi deux fonctions essentielles : celle de capitale, centre de gravité de la vie politique et culturelle de la nation et celle de métropole portuaire commandant la plus grande part des activités économiques d'échanges du pays. Cette localisation sur le littoral, au contact de deux mondes, l'hinterland et l'outre-mer, équivaut à une sorte de *point tangentiel* (tangential point) (Hamdam, 1964) et confère à ces capitales africaines une position particulière à l'intersection de l'extraversion et de l'introverson. La dimension de l'extraversion l'emporte plus largement car d'une part, elle consiste dans le drainage vers l'extérieur des productions agricoles ou minières de l'hinterland et, d'autre part, dans le cosmopolitisme ainsi que dans l'excentricité, en raison de l'éloignement des autres agglomérations urbaines et des forces centrifuges qui viendraient à se manifester. Par exemple, l'éloignement excessif de Léopoldville, capitale du Congo Belge, de sa métropole économique, Elisabethville (env. 2000 km de distance), a fini par faire de cette dernière une ville concurrente qui s'est muée elle aussi en 1960 en capitale éphémère de la sécession de la province congolaise du Katanga.

Par ailleurs, par leur position d'intersection et également d'un point de vue géopolitique, ces capitales portuaires des États anciennement colonisés apparaissent aujourd'hui, à la suite des comptoirs commerciaux de la période mercantiliste, comme les *noyaux centraux* (core area) ou les *heartland* (espace matriciel) à partir desquels les futurs États postcoloniaux ont pris naissance par agrégation, allégeance ou phagocytose de la territorialité nationale, ethnique ou tribale de la période précoloniale.

Quelle typologie ?

Dans cette particularité africaine où prédominent les capitales politiques portuaires, il est tout de même

commode d'envisager quelques nuances à travers la typologie initiale ci-après.

Capitales portuaires d'États littoraux

Elles se caractérisent notamment par la double assomption des fonctions politique et économique et, de ce fait, se caractérisent, dans le tissu urbain national, par une *macrocéphalie* qui fait d'elles, hiérarchiquement, des *villes primatiales* distordant exagérément la régularité de la loi *Rang-dimension* (rank-size) de Zipf. Il s'agit du groupe le plus important : Nouakchott (Mauritanie) ; Dakar (Sénégal) ; Banjul (Gambie) ; Bissau (Guinée Bissau) ; Conakry (Guinée) ; Freetown (Sierra Leone) ; Monrovia (Liberia) ; Abidjan (Côte d'Ivoire) ; Accra (Ghana) ; Lomé (Togo) ; Cotonou (Bénin) ; Lagos (Nigeria) ; Malabo (Guinée Equatoriale) ; Libreville (Gabon) ; Luanda (Angola) ; Maputo (Mozambique) ; Dar Es-Salaam (Tanzanie) ; Mogadiscio (Somalie).

Capitales intérieures d'États littoraux

On les reconnaît généralement par la prédominance ou l'exclusivité de leur fonction politique. Il s'agit de capitales dominées ou concurrencées, dans la plupart des cas, par de grandes métropoles économique-portuaires : Khartoum (Soudan) ; Nairobi (Kenya) ; Asmara (Erythrée) ; Pretoria (Afrique du Sud) ; Windhoek (Namibie) ; Kinshasa (RD Congo) ; Brazzaville (Congo) ; Yaoundé (Cameroun). Les grandes métropoles économiques ou villes portuaires qui commandent tout le réseau urbain national sont respectivement les suivantes : Port-Soudan ; Mombassa ; Massaoua ; Johannesburg et Cap Town ; Walvis Bay ; Matadi ; Pointe Noire ; Douala.

Capitales excentrées d'États enclavés ou littoraux

Ce sont celles dont la localisation est marginale par rapport aux confins extrêmes de leurs territoires étatiques, accroissant ainsi la gravitation des régions frontalières nationales autour des États limitrophes et le risque des forces centrifuges. Il y a là un problème de non-contrôle de l'ensemble de l'assiette territoriale par le centre de décision suprême de l'État. Dans ce type figurent par exemple : Maputo ; Khartoum ; Mogadiscio ; Luanda ; Kinshasa ; Brazzaville ; Bangui ; Libreville ; Bamako ; Niamey ; Nouakchott. Il est à noter que certains États commandés par ces capitales éloignées ont vu naître, au cours de leur histoire récente, des mouvements armés, sécessionnistes ou non, qui témoignent d'une absence de proximité du pouvoir central dans la gestion de leurs affaires proches ; ce vide du pouvoir central

favorisant des particularismes régionaux à fort relents autonomistes ou carrément indépendantistes. C'est notamment le cas des rebellions touareg (Mali, Niger), de la région du Sud Soudan, du Somaliland (Somalie), sans oublier que ce fut aussi le cas de la sécession du Katanga (RD Congo).

Capitales centrées d'États enclavés ou littoraux

Les cas de localisation centrée, c'est-à-dire d'une position d'équilibre dans l'assiette territoriale permettant de faire ressentir, à partir de la capitale, un flux et reflux d'égale intensité dans et de tous les confins du territoire, ne sont point légion dans le continent. On trouve tout de même dans cette catégorie : Windhoek ; Ouagadougou ; Lusaka ; Addis-Abeba. Cette position centrée a, de tout temps, été le rêve des grands bâtisseurs d'empires. La conception de la capitale politique dans l'Antiquité était qu'elle devait apparaître comme un centre solaire irradiant de ses rayons l'ensemble des provinces de l'empire. Si elle devenait trop excentrée, alors des conquêtes territoriales nouvelles devaient rétablir l'équilibre spatial en la remettant au centre du dispositif impérial. De nos jours, la centricité et la centralité de la capitale sont recherchées par tous les États qui ont à cœur la résolution des problèmes de cohésion nationale. Elles apparaissent ainsi comme un catalyseur de l'unité nationale mise à mal par l'émergence des particularismes régionaux centrifuges ou irrédentistes. Et l'Afrique est aujourd'hui le continent où les expériences de relocalisation de la capitale commencent à se multiplier.

L'option du recentrage et de la consolidation de la cohésion nationale par la stratégie de la relocalisation de la capitale

Les capitales, surtout portuaires, de nombre d'États africains apparaissent aujourd'hui comme l'expression la plus manifeste de l'extraversion et de la dépendance économiques. Elles sont le vecteur d'une aliénation culturelle indéniable en même temps que le symbole d'un espace matriciel d'État postcolonial arrimé à des hinterlands lointains et de plus en plus périphériques. Pour certains États, ces capitales s'avèrent aujourd'hui être inadaptées au regard des objectifs d'intégration nationale que s'assignent certains gouvernements soucieux d'atténuer les antagonismes culturels à l'intérieur des frontières héritées du partage colonial. De la localisation littorale précédemment décrite et de la prise de conscience que l'extraversion, le cosmopolitisme et l'acculturation comportent un risque évident d'étiollement et de perversion

des valeurs et de l'iconographie nationales, est née l'idée forte d'une translation vers l'intérieur du centre de gravité politique et culturel de la nation dans une position plus ou moins centrale alors que la localisation sur le littoral avait accentué, entre autres, la centrifugation vers les pays limitrophes. Commencent alors les mouvements de relocalisation des capitales portuaires africaines vers l'intérieur.

Les trois principales expériences africaines de relocalisation qui participent d'un rééquilibrage spatial en rupture avec le modèle d'aménagement colonial et qui s'inscrivent dans une logique de consolidation de l'intégration nationale postcoloniale sont chronologiquement les suivantes : 1972, de Zomba à Lilongwe (Malawi) ; 1973, de Dar Es-Salaam à Dodoma (Tanzanie) ; 1976, de Lagos à Abuja (Nigeria). Trois arguments sont à l'origine du transfert en Malawi : rendre l'action du gouvernement plus efficace en concentrant ses services (jusqu'à dispersés entre Blantyre et Zomba) dans une seule et même ville ; stimuler les régions du centre et du nord du pays en y créant un pôle de croissance ; encourager fortement l'unité nationale par le biais d'un développement largement assumé et qui profiterait à toutes les régions du pays. En Tanzanie, on peut retenir que la position centrale de Dodoma par rapport à la géométrie du territoire d'une part, et en plein cœur de l'expérience socialiste tanzanienne (Ujamaa) d'autre part, ainsi que les conditions climatiques particulièrement favorables dans les hauts plateaux ont pesé lourd dans la décision d'abandonner la ville portuaire de Dar Es-Salaam. Le Nigeria, au sortir de la guerre du Biafra, avait besoin de panser les blessures laissées par cette guerre fratricide en se démarquant de la grande métropole yoruba (Lagos) et en relocalisant le centre de gravité politique du pays dans une position à la fois centrale et non inféodée à quelque particularisme ethnoculturel que ce soit. D'autres transferts sont moins prestigieux, parce que ne procédant pas d'un véritable faisceau argumentaire explicite de remise en question des fondements coloniaux de l'aménagement du territoire postcolonial. Ce sont notamment les cas de Abidjan à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) et de Cotonou à Porto-Novo (Bénin). Toutes les translations précédemment évoquées complètent la dernière catégorie de la typologie des capitales africaines, celle des *capitales relocalisées*. Cette catégorie, eu égard à sa double problématique de rupture et de rééquilibrage, apparaît aussi comme le cadre méthodologique d'exemplarité qui devrait inciter les États africains postcoloniaux, dont la cohésion nationale est mise à mal par les trop grandes excentricité et excen-



tralité de leur capitale, à envisager le déplacement vers l'intérieur et l'option neutre du District autonome, en raison des inconvénients principaux que sont, d'une part, l'identification de cet espace politique national à une entité ethnoculturelle particulière, et, d'autre part, la connexion des confins du territoire national aux régions frontalières des États limitrophes. De tels exemples ont déjà été examinés dans la troisième catégorie de la typologie. Pour ces États-là, la relocalisation de la capitale peut être envisagée comme l'une des réponses pragmatiques susceptibles de résoudre le problème épineux de l'unité nationale. Enfin, par rapport à la première catégorie, le transfert du littoral vers l'intérieur s'impose également comme la meilleure solution stratégique qui éviterait aux capitales côtières leur trop grande vulnérabilité. Celle-ci pouvant éventuellement se manifester sous la forme d'une action militaire de type débarquement naval (Cotonou, 1977 ; Mogadiscio, 1993) ou encore sous la forme d'un risque d'enneiement de plus en plus évoqué dans le cadre de l'élévation du niveau marin en rapport avec la fonte des grandes calottes glaciaires.

Les capitales africaines à l'ère de la mondialisation: une géopolitique au risque du développement du sous-développement

Depuis la période mercantiliste (15^e s.), qui inscrit le commerce triangulaire et les comptoirs côtiers

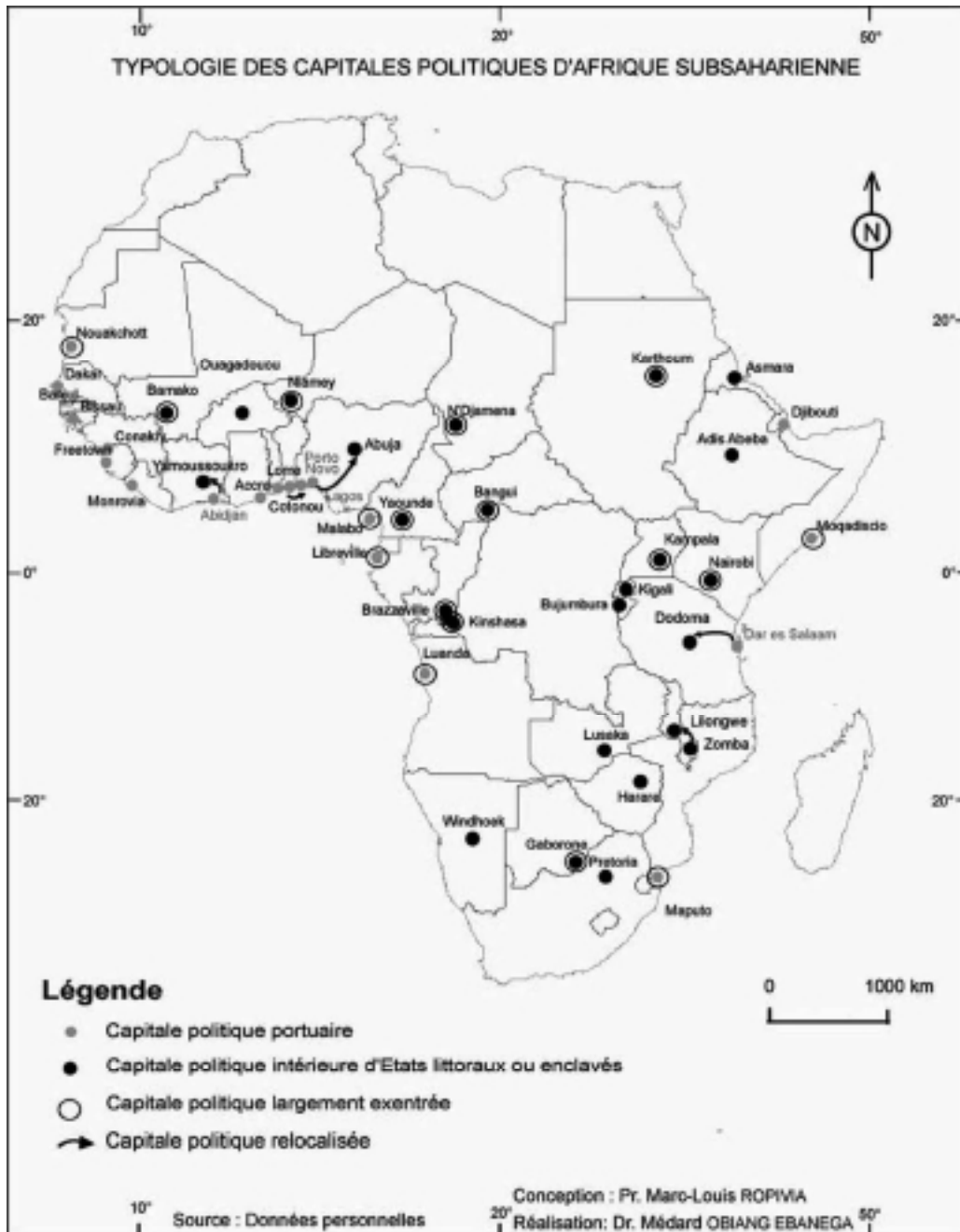
comme futurs noyaux politico-urbains, jusqu'à l'actuelle économie mondiale, en passant par l'économie coloniale de traite (19^e s.), les capitales africaines, surtout portuaires, n'ont cessé d'être l'interface entre l'outre-mer innovant et l'arrière-pays archaïque ou stagnant. La théorie et la réalité dualistes du sous-développement de l'Afrique (Gunder Frank, 1972) s'identifient essentiellement à leur rôle spoliateur et se déclinent également, par rapport à l'ensemble du pays, en ambivalences toujours persistantes : centre-périphérie ; métropole-satellite ; région foyer (heartland)-région entraînée (hinterland) ; ville hypertrophiée (macrocéphalie urbaine)-villes intérieures atrophiées. De cette antinomie globalement paupérisante, la capitale apparaît comme le relais monopolistique, voire quasi-autarcique, d'une mondialisation effrénée.

Rares sont aujourd'hui les capitales africaines qui ne soient connectées à l'ensemble des réseaux ultramodernes de communications favorisées par l'interminable et performante révolution informatique. L'articulation des capitales africaines à l'actuelle économie mondiale se traduit par la synchronie des flux d'échanges mondiaux dans tous les grands domaines de l'organisation sociétale : banques commerciales et circuits monétaires ; banques de données informatiques et bibliothéconomiques ; généralisation de l'architecture universitaire LMD ; banques de cours, cours en ligne, télé-enseignement et circulation de l'information pédagogique ; télévision et multimédias ; Internet. La capitale africaine, dans sa trépidance liée à la mondialisation, n'échappe pas à la relecture que Joël Cornette (2007) fait de l'œuvre du grand historien Fernand Braudel intervenant en 1977 à propos des vicissitudes inhérentes au passage des écono-

mies-mondes à l'économie mondiale. La capitale, selon Cornette, est donc « *un pôle urbain, une « super-ville » qui devient le centre nerveux de tout un système : les informations, les marchandises, les capitaux, les crédits, les hommes, les ordres, les lettres marchandes. Toute cette énergie afflue et repart, dans un mouvement incessant. Avec, dans toutes ces villes survoltées, le mal éternel du capitalisme, la cherté de la vie qui fait voisiner la richesse la plus insolente avec la misère la plus noire.* ». Par cette double dynamique réticulaire et systémique, l'envers du décor est que les capitales africaines se présentent aujourd'hui comme les théâtres d'une mondialisation discontinue dont elles sont presque seules bénéficiaires, se transformant carrément en îlots exclusifs de modernité. Le reste du pays étant soumis à une mondialisation résiduelle, remarquable sans aucun doute à un accès difficile ou sporadique à Internet. La conclusion est que, plus l'écart se creuse, dans la diffusion des innovations technologiques et dans l'amplification de la fracture sociale, entre la capitale et son hinterland national, moins elle s'assume comme le centre de décision et d'orientation de la politique nationale de développement, et plus l'ensemble du pays court le risque socio-sismique de sombrer dans le développement du sous-développement. Pourtant, une mondialisation mieux maîtrisée par les gouvernements serait un important levier de développement car elle généraliserait l'accès aux NTIC à toute la population sur toute l'étendue du territoire. Et point n'est besoin de dire qu'il n'y aura pas de développement de l'Afrique sans un accès massif de ses populations, rurales et urbaines, aux immenses gisements de savoirs actuellement véhiculés par le réseau mondial de l'information et de la communication.

Indications bibliographiques

- CORNETTE J., L'économie-Monde selon Fernand Braudel, Les Collections de l'Histoire, n° 38, 2007, p. 49.
- DODOMA, Report and Accounts, n° 1, Capital Development Authority (CDA), 1974.
- EPSTEIN D. G., Brasilia, Plan and reality, a Study of planned and Spontaneous Urban Development, Los Angeles, University of California Press, 1973.
- FRANK, A. G., Le développement du sous-développement, Paris, Maspéro, 1972.
- GALLAIS J., Pôles d'États et frontières en Afrique noire contemporaine, Les Cahiers d'outre-mer, vol. 35, n° 138, 1982, pp. 103-122.
- GERAINT R., From vision to reality, the story of Malawi's new capital, Lilongwe, publié sous la direction du Capital City Development Corporation (CCDC), 1975.
- GERKE W. J. C. et VILJOEN C. J., Master Plan for Lilongwe the capital city of Malawi, Johannesburg, 1968.
- HAMDAM G., The political map of the new Africa, Geographical Review, 1963, pp. 418-439.
- HAMDAM G., Capitals of the new Africa, Economic Geography, vol. XL, n° 3, juillet 1964, pp. 239-253.
- HARTSHORNE, R., The Functional Approach in Political Geography, Annals of the Association of American Geographers, vol. XL, 2 (June) 1950, pp. 95-130.
- RAFFESTIN C., Pour une géographie du pouvoir, Paris, Litec, 1980.
- REPORT of the Committee on the Location of the Federal Capital of Nigeria, Federal Republic of Nigeria, December 1975.
- ROPIVIA M.-L., Les capitales politiques des États anciennement colonisés d'Afrique et les fondements actuels de leur relocalisation, thèse de Maîtrise es Arts, Québec, Université Laval, 1981.



Indications bibliographiques (suite)

- ROSIERE S., Géographie politique et géopolitique, une grammaire de l'espace politique, Paris, Ellipses, 2003.
- SANTOS M., *Le rôle des capitales dans la modernisation des pays sous-développés*, Dix essais sur les villes des pays sous-développés, Paris, Imp. Les Procédés Dorel, 1970.
- THE MASTER PLAN for Abuja the New Federal Capital of Nigeria, Federal Republic of Nigeria, the Federal Capital Development Authority, 1979.

LA PRODUCTION DE L'HABITAT A YAOUNDE (CAMEROUN), UNE VILLE - CAPITALE D'AFRIQUE CENTRALE : ENTRE URBANISME SEGREGATIF, URBANISME SPONTANE ET URBANISME PLANIFIE

Par H.B. NGUENDO YONGSI, géographe-épidémiologiste, Laboratoire Développement Durable et Dynamique Territoriale
Département de Géographie/Université de Montréal (Canada)

L'urbanisation de la planète se présente depuis la fin du siècle dernier comme un phénomène irréversible. Pour bien prendre la mesure de ce fait urbain, rappelons qu'en 1950, moins d'un tiers seulement de la population mondiale était urbaine, soit 740 millions de citoyens pour environ 1,8 milliard de ruraux (UNO 1995). De nos jours, on estime à 3,3 milliards (soit plus de la moitié de la population mondiale), le nombre d'urbains dans le monde. Et on estime couramment que d'ici 2030, ce chiffre avoisinera les cinq milliards, sous l'hypothèse que chaque jour près de 180.000 personnes viennent accroître la population urbaine. Plus encore que ces chiffres globaux, ce qui frappe c'est le processus d'urbanisation extraordinairement rapide des pays en développement, notamment de l'Afrique. De fait, l'urbanisation de l'Afrique (comprise ici comme l'accroissement de la proportion urbaine de la population) se présente comme le changement le plus préoccupant car rurale à plus de 80% en 1960 (Mainet et Mainet-Valleix 2004), l'Afrique est aujourd'hui urbanisée à près de 52%. Et on estime qu'en 2030, le continent affichera un taux de 80%. La rapidité et l'ampleur du phénomène lui ont valu des qualificatifs les plus divers : urbanisation "galopante", "effrénée", "déferlante", "sauvage". Bien que longuement débattue, l'urbanisation se rapporte toujours à une actualité brûlante dans la mesure où la croissance urbaine et les conséquences écologiques et socio-sanitaires qui en découlent constituent des éléments clés de la difficile et dramatique problématique de cette partie de la planète. Si en Afrique centrale cette croissance urbaine paraît préoccupante, c'est sans doute en raison de son caractère globalement non planifié. En effet, la poussée démographique poussée démographique générale des villes africaines liée aux effets conjugués de l'exode rural et de l'excédent naturel, s'est traduite par une extension démesurée des villes (Marguerat 1991). Cette forme d'urbanisation pose alors de multiples problèmes devant lesquels les gouvernements et les municipalités sont démunis. De fait, la ville africaine fait difficilement face aux dépenses d'infrastructure et de services nécessaires à une population de plus en plus importante. Ainsi en est-il de la construction de logements. L'observateur qui parcourt les villes de Bangui, Brazzaville, N'Djamena, Yaoundé, etc. est frappé par l'homogénéité du paysage urbain, notamment de l'étalement de la ville et par l'imbrication des espaces de vie. Dans cet étalement urbain, on voit émerger des espaces esquissés durant la période coloniale, des quartiers spontanés qui côtoient et s'entremêlent aux quartiers planifiés.

En Afrique centrale où les plans de développement urbain ont été initiés et indirectement encadrés par la puissance colonisatrice, les différents aménagements réalisés font des capitales de cette sous-région, des villes au paysage urbain différencié. Le présent travail dont l'approche est essentiellement géographique vise à partir de l'exemple de Yaoundé, à saisir la logique de formation des espaces résidentiels dans les capitales d'Afrique centrale et d'en présenter les différents faciès.

Cadre d'étude et méthodologie de recherche

Yaoundé, ville-capitale d'Afrique centrale

Cette étude a pour cadre Yaoundé, ville localisée entre 3°47' et 3°56' N et N entre 11°10' et 11°45' E, donc en plein cœur de l'Afrique (Figure 1). Située à environ 250 km de la côte de l'Océan Atlantique et à la lisière de la grande forêt du Sud, Yaoundé s'inscrit dans le bassin du Mfoundi sur une étendue d'environ 256 km². Révélée au monde en 1889 par les explorateurs allemands Kund et Tappenbeck, Yaoundé comme tout le reste du Cameroun passera sous commandement français en 1916 et fera partie de l'Afrique équatoriale française, aujourd'hui dénommée Afrique Centrale.

Cet ensemble régional sera durant la période coloniale sous influence française dans les divers aspects et domaines de son développement. Autrement dit, toute politique de «développement» élaborée depuis la métropole était appliquée à gros traits dans toutes les colonies de l'empire. Ainsi en est-il par exemple des plans de développement de l'habitat dont les fonds provenaient d'une source commune (Caisse Française de Développement) à l'effet d'appuyer les schémas conçus depuis la métropole à l'usage des différentes cellules d'urbanisme des colonies. Cette politique centralisatrice et de dépendance vis-à-vis de la métropole va se traduire par une homogénéisation des formes de «développement» dans les pays colonisés. C'est dire que la problématique de la production de l'habitat à Yaoundé intéresse aussi bien les autres capitales des pays membres de la communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC). Les données météorologiques montrent que Yaoundé est soumis à un climat de type équatorial guinéen classique : précipitations régulières et abondantes (1 600 mm / an, température moyenne annuelle de 23°C, une amplitude thermique annuelle faible de 2°4, l'existence de quatre saisons (deux saisons sèches et deux saisons de pluies).

Les formations superficielles de l'agglomération varient

en fonction des unités de relief : des sols jeunes sur le massif, on passe aux sols ferrallitiques évolués sur le plateau, et aux formations colluviales/alluviales dans les fonds de vallées (Nsom Eyenga 1997). Dans le périmètre urbain actuel de Yaoundé, on trouve une végétation mixte faite de reliques de forêt sur les sommets et versants de montagnes ; de plantations de bananiers et d'arbres fruitiers créées aux abords des voies publiques et des habitations ; des plants maraîchers dans les fonds des vallées. Avec une superficie estimée à 18 000 ha, la ville abrite une population évaluée à 1 500 000 habitants. Capitale du Cameroun depuis 1909, Yaoundé est subdivisée en 6 arrondissements : Yaoundé I, II, III, IV, V et VI.

(figure 1)

Données et méthodes: Les données qui sont présentées ici proviennent de la Communauté urbaine de Yaoundé (CUY) d'une part, et d'autre part de l'étude interdisciplinaire menée en 2002 et 2005 dans le cadre du programme de recherche «Populations et Espaces à Risques Sanitaires – PERSAN» de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD). Deux types d'enquêtes avaient été conduites : une à caractère médical et l'autre à caractère socio environnemental dont sont tirées les informations présentées dans cette étude. De fait, l'enquête socio environnementale visait à évaluer les conditions de développement de la ville et d'analyser le cadre et les conditions de vie dans les quartiers.

Cette enquête avait été faite à l'aide de questionnaires standardisés et à travers une grille d'observation composée des items suivants : (a) historique de création, (b) situation géographique des quartiers et forme d'occupation, (c) types d'occupation du sol (spontané, planifié), (d) formes d'occupation du sol c'est-à-dire compacte, linéaire, agglutination, (e) tailles des parcelles, (f) gestion et contrôle du territoire (individus, chefs coutumiers, État), (g) situation juridique des terrains (terrain coutumier, terrain privé de l'État, terrain avec ou sans titre foncier), (h) équipements socio urbains (éclairage public, structures scolaires, voirie, structures d'approvisionnement en eau potable), (i) assainissement (structures de collecte et d'évacuation des déchets liquides et solides), (j) date de création. Des entretiens semi directifs auprès de quelques autorités de la ville et la lecture des documents disponibles sur le sujet ont complété notre travail de terrain.

Résultats et commentaires

L'urbanisation triphasée de la métropole camerounaise

1- L'urbanisme ségrégatif de la période coloniale

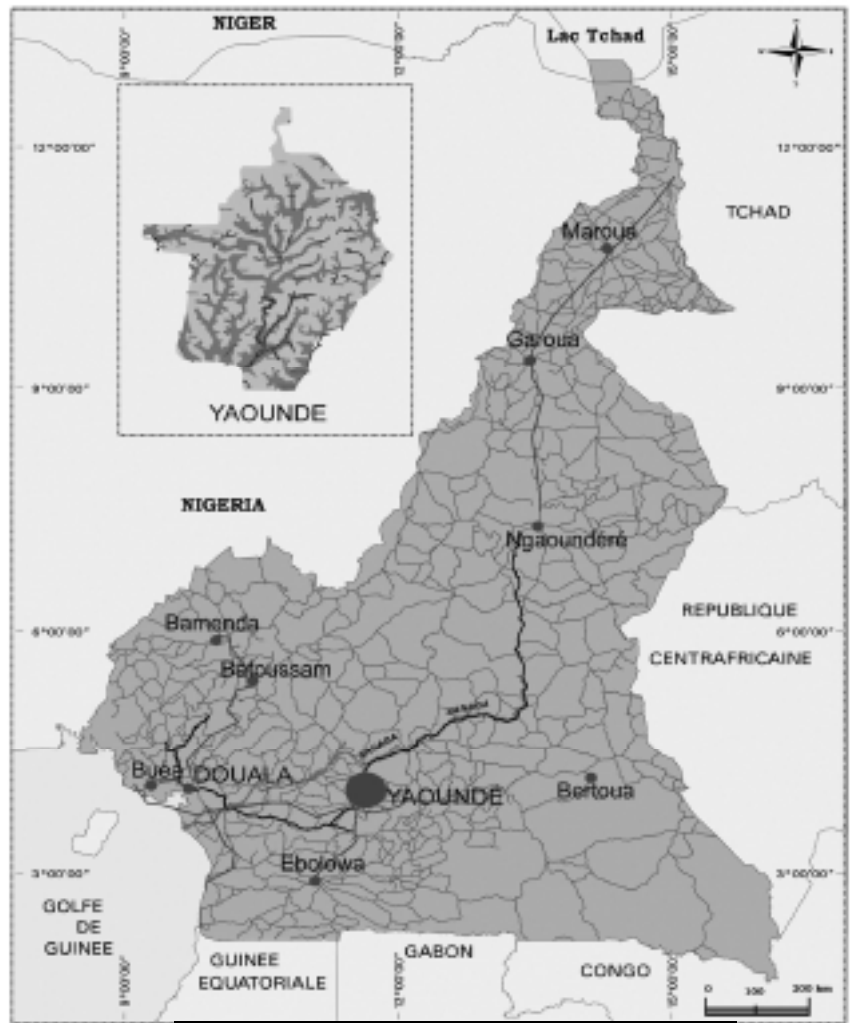


Figure 1 : Localisation de la ville de Yaoundé au Cameroun

(1889 – 1960)

Avant l'arrivée des explorateurs allemands dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle, le site actuel de Yaoundé était déjà habité par les Pygmées d'abord, ensuite par les Banë et les Ewondo tous du groupe ethnique Beti qui ont occupé le site jusqu'en 1790 (Mveng 1963) (Figure 2).

(Figure 2)

Vers la fin du 19^{ème} siècle, le "pays des Ewondo" (ainsi s'appelait Yaoundé) allait progressivement disparaître au profit du campement allemand de 'Yaunde Station'. Édifié sur la colline où se trouve actuellement le quartier administratif, ce campement à sa création en 1889 était un modeste poste de cinq cases qui va s'agrandir progressivement jusqu'en 1892 (Curt Von Morgen 1893). C'est

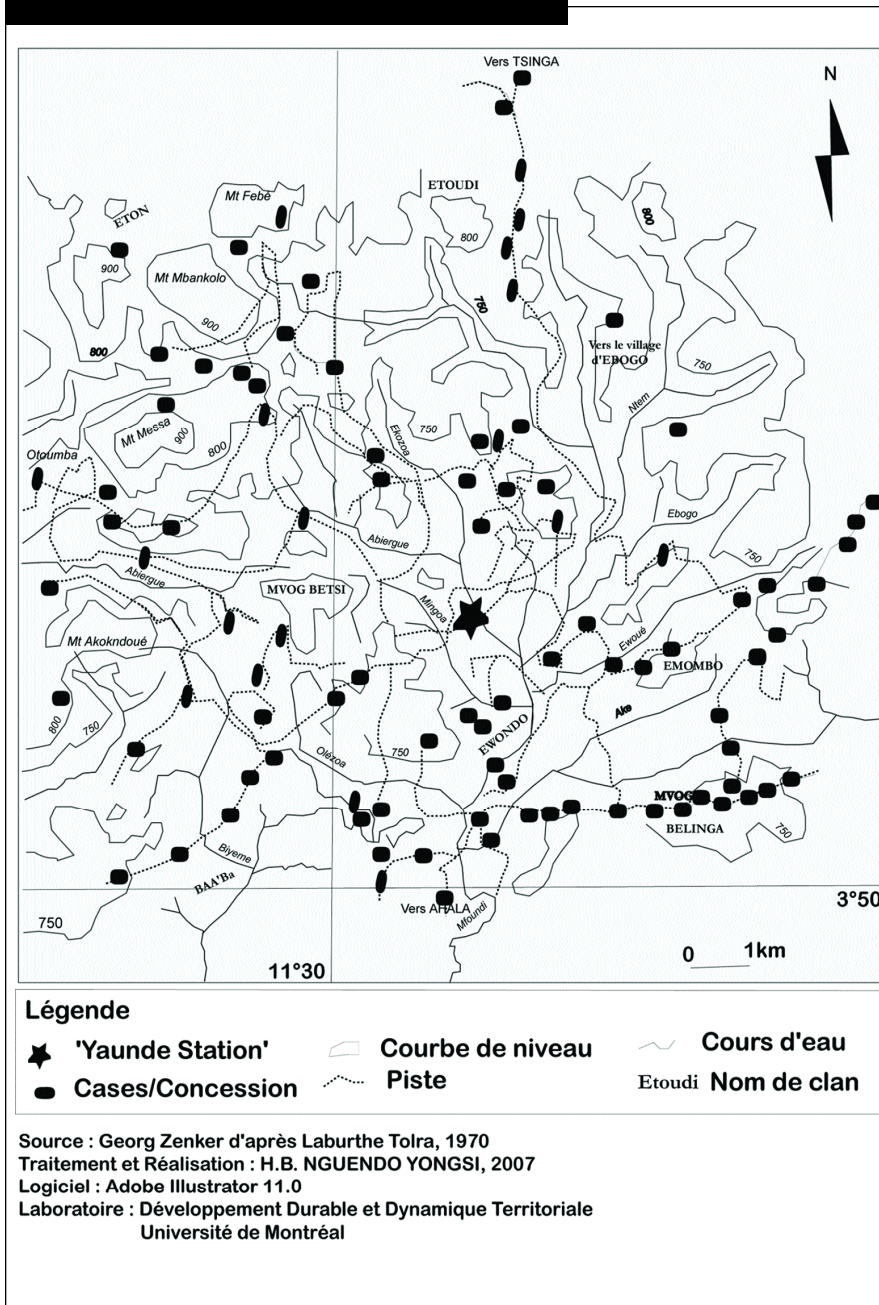
autour de ce « noyau allemand » que va éclore et évoluer la ville. En effet, la construction du poste militaire terminée, les chefs militaires allemands Kund et Tappenbeck élaborent un plan de la ville : constitution d'un espace proprement allemand appelé « Territoire impérial » et rejet des populations locales à l'extérieur du périmètre tracé. Ce tracé autoritaire constitue les prémices de l'urbanisme à Yaoundé. Au lendemain de la première guerre, les Allemands sont chassés du Cameroun. L'administration française qui s'installe renforce la ségrégation spatiale

instaurée par l'administration allemande. Ainsi, en 1923, prétextant l'instauration de mesures d'hygiène, l'administration française déplace vers l'extérieur toutes les cases habitées par les Noirs et invite les Européens à ne pas laisser se former des villages indigènes aux alentours du périmètre tracé (Medou 1973).

Sous cette administration, le centre administratif prend de l'ampleur. L'embryon d'un quartier d'affaires prend corps avec l'installation des commerces à proximité de la gare et de la nouvelle route nord-sud. Dès lors naît une structure bipolaire qui juxtapose centre administratif et centre

commercial où réside la population européenne, et qui constitue aujourd'hui encore le « noyau dur » de la ville. Autour de cette structure bipolaire que cernait un cordon sanitaire, étaient dispersés des « villages africains » dont les habitants étaient soumis à de multiples déplacements forcés, autant pour les besoins de place que d'hygiène (Mandjou 1980). Il va s'en suivre un modèle de développement en tâche d'huile, notamment sur les interfluvés qui parsèment la ville (Figure 3). Rejetés hors du périmètre administratif de 1948, ces quartiers réservés spécialement à l'habitat des indigènes trop pauvres vont se développer dans l'indifférence technique totale¹. Somme toute, le modèle d'urbanisme colonial sous prétexte d'hygiénisme va générer le caractère ségrégatif de l'habitat et des quartiers en imposant sa trame qui persiste aujourd'hui encore dans la plupart des agglomérations africaines (Ondo Ossa 1994 ; Piermay 1986). (Figure 3)

Figure 2 : Le site habité de Yaoundé en 1889



2- L'urbanisation spontanée de l'après indépendance (1960-1980)

Le modèle de développement "collinaire" de la période coloniale qui avait consacré la répartition de l'espace yaoundéen en quartiers fonctionnels, va être prolongé par les nouvelles autorités camerounaises post coloniales. La ville qui va ainsi connaître une croissance accélérée n'aura pas à la base, une politique de développement clairement définie, car les constructions urbaines se font de manière spontanée aussi bien par les citoyens que par les autorités. En effet, au lendemain de l'indépendance, d'autres quartiers et grandes emprises se font jour : la construction de la prison de Kondengui y marque vers l'est l'extension de la ville, la vocation administrative du centre ville se confirme avec l'édification des différents ministères, la création du campus universitaire de Ngoa Ekellé donne un caractère mixte à la zone sud-ouest

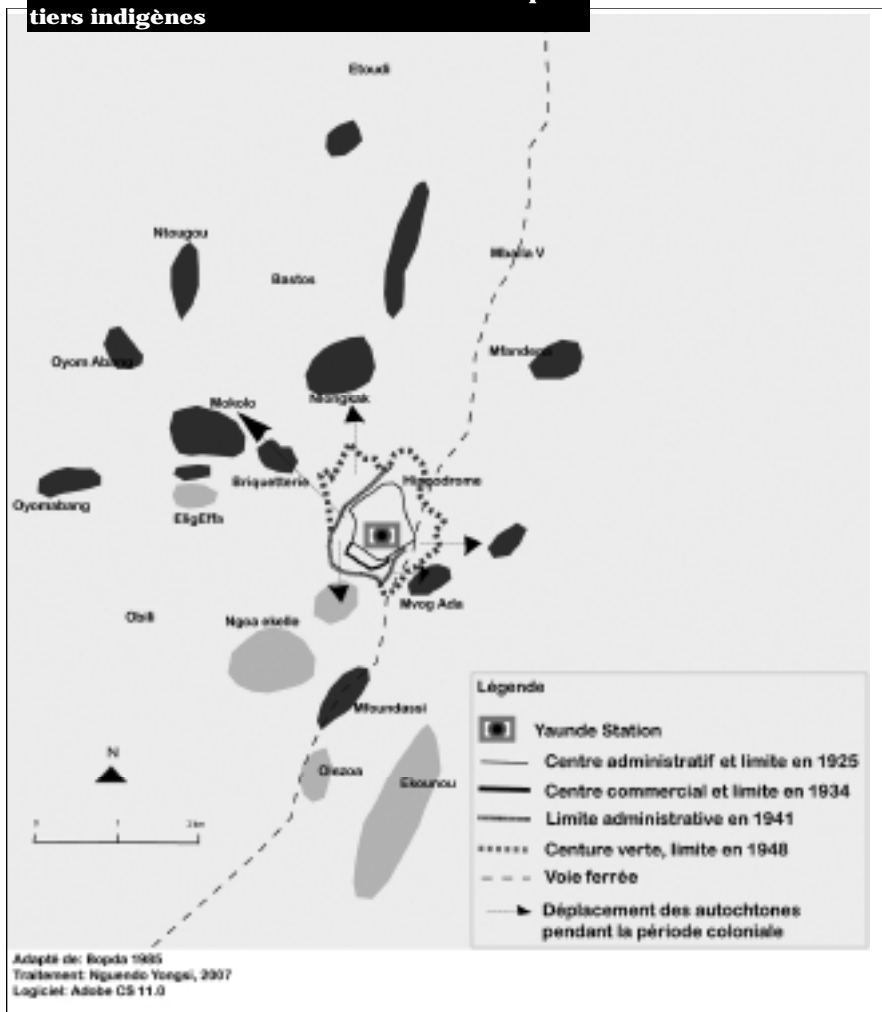
jusque là caractérisée par les constructions spontanées et anarchiques de Melen et de Obili.

Au début de la décennie 1970, la croissance économique du pays s'accompagne d'une offre massive d'emplois dans la capitale. Les divers quartiers populaires, véritables réservoirs de main-d'œuvre, se densifient. De fait, les migrants qui affluent de plus en plus nombreux des campagnes sont accueillis par leurs proches plus anciennement établis. Ceux ci ont à charge non seulement de leur offrir un toit et le couvert, mais aussi de les aider à s'intégrer dans la nouvelle société urbaine. L'élément important, après l'emploi étant le logement, les néo-citadins se lancent à la recherche de parcelles pour construire. En vertu du regroupement des populations sur base ethnique orchestré par les administrations coloniales et tacitement entériné par les autorités post-coloniales (Nga Ndongo 2001, Ossebi 1996), c'est aux siens que le nouveau migrant s'adresse pour trouver la portion de terrain nécessaire à l'édification de sa case. Le bassin migratoire de la

capitale s'étendant à toutes les provinces du pays, on assiste à une installation massive des migrants sur les espaces "vacants" avec pour conséquence la densification des quartiers existants. A la fin de la décennie 1970, la ruée de la population sur la capitale se poursuit, entretenue par l'effet du développement économique. A cette période en effet, le Cameroun est un pays prospère. Le secteur des Bâtiments et Travaux Publics (BTP) qui emploie une main-d'œuvre nombreuse, est florissant.

Les néo-citadins aggravent donc la densification des quartiers spontanés existants, et en font proliférer d'autres qui s'étendent sur des espaces considérés jusque-là comme inconstructibles comme les zones de fortes pentes et les bas-fonds marécageux (Nguendo et Ntetu 2006).

Figure 3 : Les différentes extensions de Yaoundé de 1889 à 1953 et situation des quartiers indigènes



Ces nouveaux quartiers qui prolifèrent un peu n'importe où au gré des offres illégales foncières des propriétaires coutumiers se «font d'eux-mêmes» et «à l'envers» : (a) d'eux-mêmes, parce que sans intervention d'une autorité publique qui aurait dû mettre en place des structures d'accueil de l'urbanisation ; (b) à l'envers, parce que ces quartiers prennent d'abord la forme de semis de maisons qui se densifient par ajout de pièces, et les équipements viennent ensuite (Lebris et al 1991). Dans le but d'améliorer leur situation et de valoriser leur investissement, les habitants se liguent² : Il leur faut consolider les pistes qui relient leurs maisons à la grande voie la plus proche, amener de l'eau par tuyaux «privés» ou par camions et charrettes, construire une école à livrer aux services scolaires afin de les inciter à y installer un maître, faire pression sur les autorités locales pour qu'elles acceptent d'intégrer ce quartier à la ville, profiter d'une élection locale pour faire accepter par les candidats le principe d'une légalisation de leurs acquisitions foncières. C'est donc bien à l'envers que se fait la ville africaine lorsqu'elle se fait elle-même (Lambony 1994). En ajoutant sans précaution et sans ordre une maison à l'autre puis un quartier à l'autre au gré des initiatives des habitants et des propriétaires coutumiers, on atteint vite un point de saturation : saturation du site notamment des parties les plus facilement urbanisables, saturation de la circulation, saturation des réseaux «privés» d'eau, etc. Bref, un urbanisme anticipatif qui se fait selon les modalités qui doivent plus à l'initiative populaire qu'à un urbanisme contrôlé et réglementaire et qui fait qu'on approche l'asphyxie urbaine (Guidiby 1991). ?

3- L'urbanisme planifié ou volontaire des années 80

Face au développement presque simultané de nombreux quartiers spontanés, les pouvoirs publics tentent de maîtriser cet urbanisme incontrôlé en créant deux structures administratives : le cadastre (dépendant du Ministère des Finances et chargé de déterminer les modalités d'accès à la terre) et la direction de l'Urbanisme (dépendant du Ministère de l'Équipement et chargée de veiller à l'architecture et au respect des normes de construction). Malgré cela, la croissance spatiale continue suite à l'arrivée de la dernière vague de migrants. Cela interpelle les autorités administratives qui mettent en place un plan urbain de développement (P.U.D.) pour résoudre les problèmes liés à l'expansion de la ville. Au nombre de ces problèmes figure le logement des couches défavorisées. En réalité, il s'agit surtout de reloger les populations "déguerpies" des terres relevant du domaine public, et où l'État procède à des implantations d'intérêt public³. Cette volonté inter-

ventionniste de l'État s'exprime par la création des premiers lotissements domaniaux (cités SIC), tandis que la municipalité entreprend quelques opérations de restructuration et engage ses programmes de recasement.

Malgré la mise en place des structures d'aménagement urbain comme le Fond d'équipement et d'investissement communal (FEICOM), la configuration générale de la ville ne connaîtra pas de bouleversement notable car pour cet urbanisme planifié, faire la ville c'était avant tout aménager le sol : transformer les terres rurales en terrains urbains, soigneusement délimiter l'espace public, lotir l'espace privé et concéder les lots. Bref, c'était jouer un véritable service foncier. Ce qui fait que l'organisation spatiale d'ensemble façonnée depuis des décennies va se maintenir. En vue de loger le flot de nouveaux fonctionnaires que la manne pétrolière a permis de recruter dans la fonction publique, l'État lance au milieu des années 80, les opérations de lotissement de la MAETUR, qui aboutissent à la création de quartiers planifiés comme la Cité Verte et Mendong⁴. Dans le même temps, la municipalité accroît le rythme de création des lotissements de recasement pour accueillir les déplacés des zones affectées à des usages publics. Depuis 1990 avec la libéralisation de l'économie, la vente de certaines terres relevant du domaine privé ou public de l'État à des particuliers riches ou à des groupes constitués, permet l'aménagement de terrains et de maisons dans des secteurs bien déterminés et contrôlés par les autorités.

Cet actuel urbanisme a considérablement restreint ses ambitions. N'ayant plus les moyens d'assurer la production foncière, la seule production que le gouvernement assure est celle que le pouvoir lui demande d'assurer pour affermir sa base sociopolitique (Pourtier 1987). Donc, au service public de l'aménagement foncier urbain du début des années 80, succède le service privé foncier des dirigeants, de leurs «clients» et des cadres. Il faut leur servir «sur un plateau» des terrains à construire et des crédits pour soutenir les opérations de construction⁵. Cette politique urbaine n'a pas été seulement celle du Cameroun. On l'a vue aussi en Côte d'Ivoire, au Gabon (Moubélé 2006), au Congo (Tati 1993) et tout récemment encore au Tchad. Cette nouvelle politique urbaine des années 2000 n'est pas sans mérite car elle a eu une acception assez large de sa cible sociale et a mis beaucoup de moyens dans l'entreprise. Ce qui a donné lieu à la construction d'immenses quartiers neufs garnis de grosses villas et de «pavillons» plus modestes construits à la chaîne par d'irrésistibles promoteurs oligopolistiques tenus à bouts de bras par l'État. Ngoussou et "Koweit City" à Yaoundé,

Treichville et Cocody à Abidjan, Cité Vie nouvelle et "Les Cocotiers" à Cotonou sont des exemples de ces nouveaux espaces résidentiels modernes.

Des habitats aux faciès différents

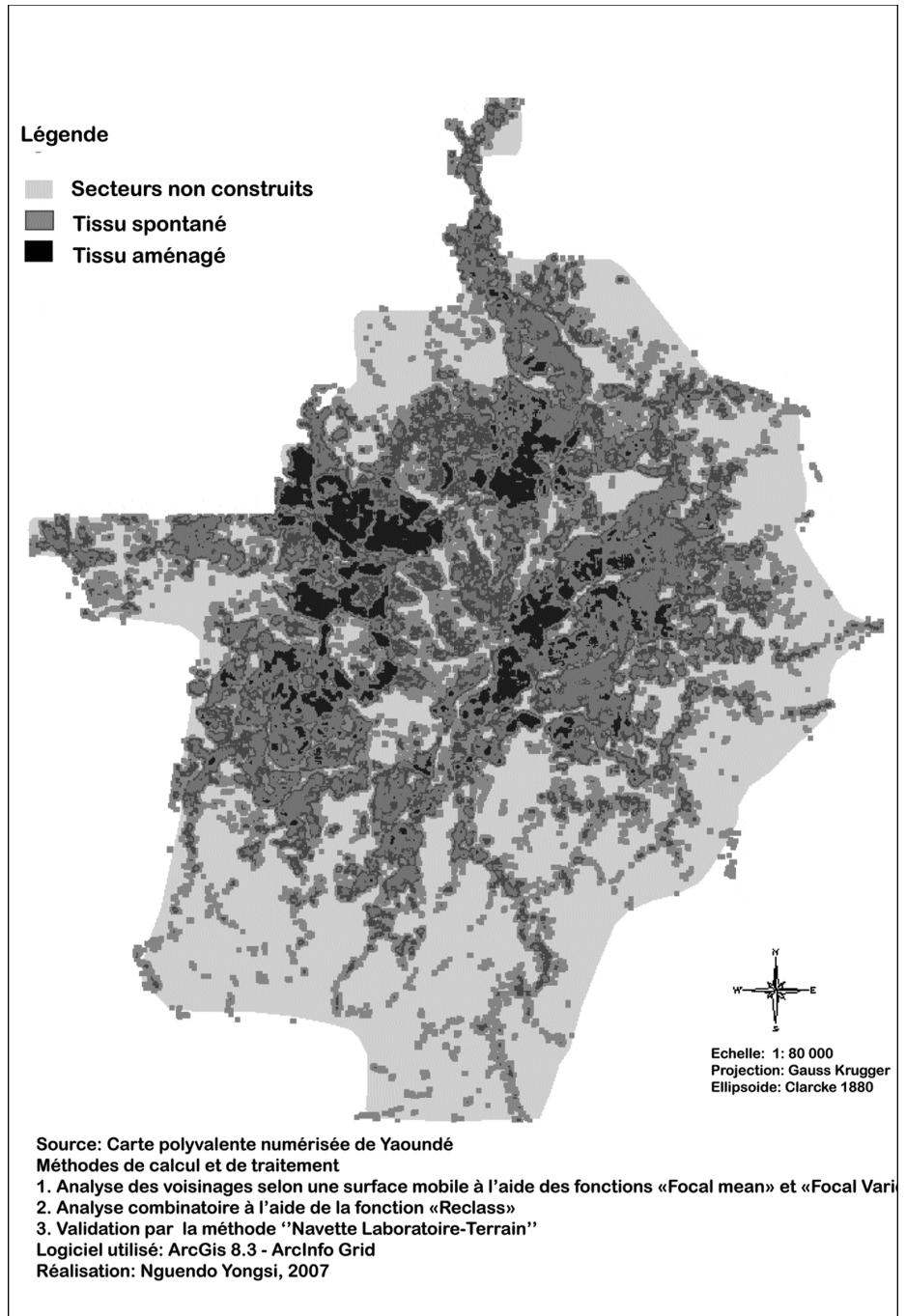
Les différents modes d'occupation du site par les citoyens et l'intervention des pouvoirs publics ont contribué à donner de Yaoundé, l'image grossie d'une ville au tissu urbain double et opposé : les quartiers spontanés, et les quartiers organisés (Figure 4).

(Figure 4)

S'en tenir à ce cliché serait cependant simplifier la diversité des situations propres à chaque groupe de quartiers. Dans le détail en effet, ces modes d'occupation peuvent être schématisés selon un classement de l'espace yaoundéen en trois grands types d'espaces bâtis, au niveau d'équipement contrasté : (a) l'habitat résidentiel "moderne", (b) l'habitat populaire aménagé, et (c) l'habitat populaire spontané ou d'auto construction. Les types "résidentiel moderne" et "populaire aménagé" présentant un caractère commun (aménagement des terrains avant l'installation des populations) peuvent pour des besoins de synthèse, être regroupés en habitat aménagé. Toutefois, nous aidant des outils et techniques des systèmes d'information et de communication géographiques- SIG (Nguendo et al 2007) et sur la base de leur localisation dans l'espace urbain, de leur ancienneté, de la densité du bâti, et du mode de production de l'habitat, nous avons remarqué que ces deux grands types d'habitat renvoient à des réalités de détail plus complexes. Ainsi, peut-on finalement distinguer les sept catégories suivantes (Figure 5) dont les éléments de différenciation sont contenus dans l'encadré ci-dessous : (figure5)

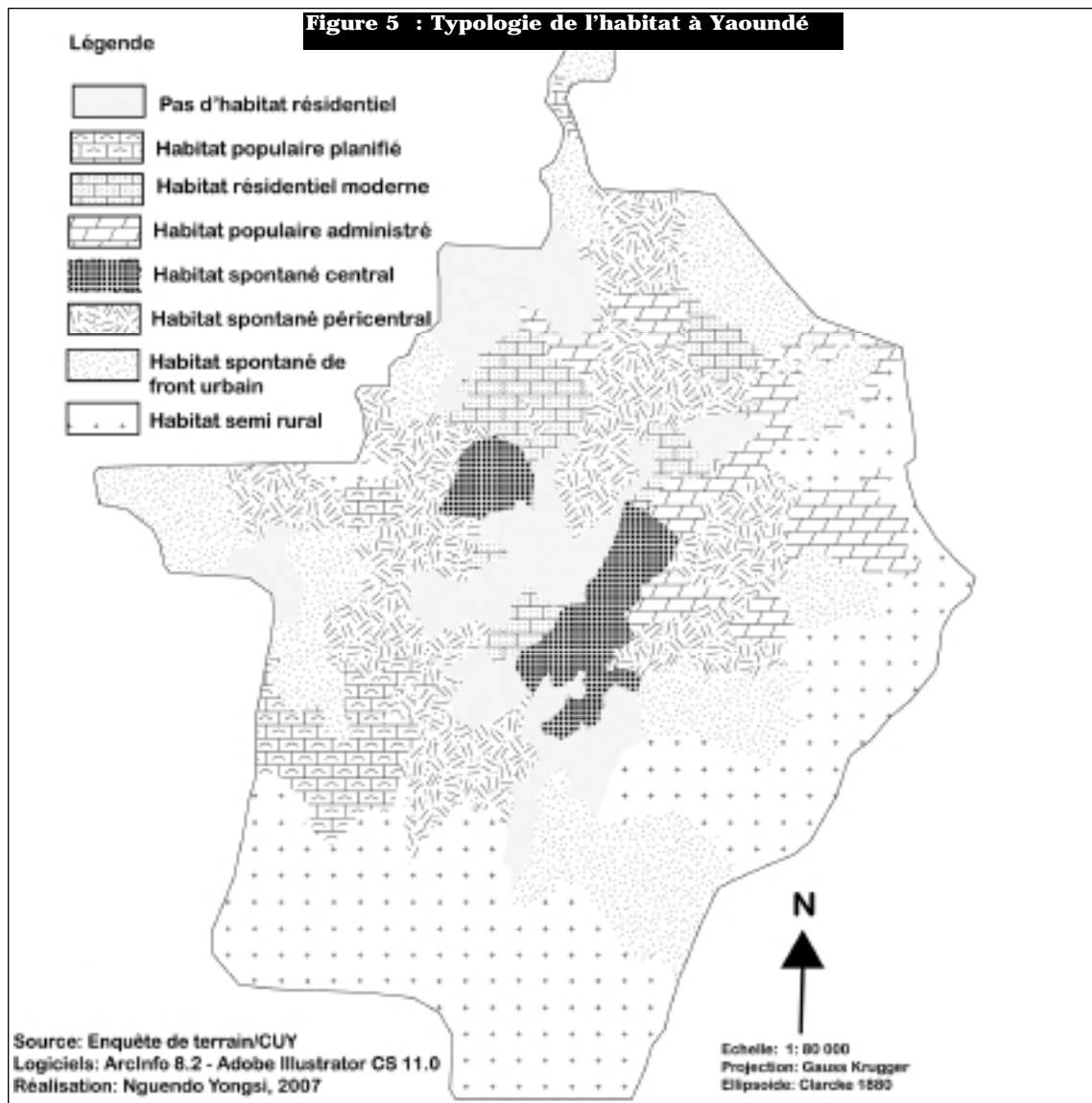
Pour un urbanisme cohérent

Figure 4 : Modélisation spatiale du tissu urbain de Yaoundé, mis au jour à travers le mode d'occupation du sol



Les vagues d'urbanisation qui se sont déferlées dans les pays d'Afrique subsaharienne ont semblé surprendre les planificateurs locaux, car elles ont dans certains cas balayé les fondements d'un urbanisme colo-

	Habitat aménagé/planifié				Habitat spontané		
	Résidentiel moderne e.g. Nkol Ebogo (n=40)	Populaire planifié e.g. Cité Verte (n=204)	Populaire administré e.g. Mimboman (n=128)	Spontané central e.g. Mvog Ada (n=164)	Spontané péri-central e.g. Obili (n=156)	Spontané de front urbain e.g. Ngouso II (n=118)	habitat semi rural e.g. :Awaé (n=107)
Date de création	Date de création	Milieu des années 80	Années 1970	Période coloniale	Période coloniale	Début 1990	Fin 1980
Forme d'occupation du sol	Ordonné	Ordonné	Agglutination	Compacte	Agglutination	Linéaire	Dispersé
Gestion du sol	Particuliers ou groupes d'individus	État (SIC et MAETUR)	Mairies /communes	Individus/Chefs coutumiers	individus/Chefs coutumiers	individus/Chefs coutumiers	individus/Chefs coutumiers
Densité occupation du sol	825 maisons/km2	1 951 maisons/km2	2 458 maisons/km2	5 506 maisons/km2	4 302 maisons/km2	1 197 maisons/km2	543 maisons/km2
Accès à l'eau potable	Robinet individuel (100%)	Robinet individuel (100%)	- Robinet individuel (26%) - Borne fontaine (39%) - Puits/Sources (36%)	- Robinet individuel (19%) - Borne fontaine (52%) - Puits/Sources (29%)	- Robinet individuel (20%) - Borne fontaine (42%) - Puits/Sources (38%)	- Robinet individuel (16%) - Borne fontaine (37%) - Puits/Sources (47%)	- Robinet individuel (8%) - Borne fontaine (20%) - Puits/Sources (72%)
Accès à l'électricité	Accès direct (100%)	Accès direct (100%)	- Accès direct (41%) - Accès indirect (59%)	- Accès direct (36.64%) - Accès indirect (64.34%) - Pas accès (0.02%)	- Accès direct (29.31%) - Accès indirect (67.20%) - Pas accès (03.49%)	- Accès direct (23.41%) - Accès indirect (68.26%) - Pas accès (08.33%)	- Accès direct (18.81%) - Accès indirect (46.50%) - Pas accès (34.73%)
Éclairage public	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Voirie (Densité et qualité)	Voirie (Densité et qualité)	- maillage dense - voies en bon état	- rues primaires peu nombreuses et en bon état - voies secondaires et pistes en mauvais état	- rues primaires peu nombreuses et en mauvais état - voies secondaires et pistes en mauvais état	- rues primaires peu nombreuses et en mauvais état - voies secondaires et pistes en mauvais état	- une seule rue principale en terre - des pistes en terre	- une seule rue principale en terre - des pistes en terre
Mode d'évacuation des eaux usées	Fosses septiques (100%)	- Fosses septiques (98.13%) - Rigoles (01.87%)	- Fosses septiques (15,48%) - Cour (32.75%) - Rigoles (51.77%)	- Fosses septiques (11.33%) - Cour (49.11%) - Rigoles (39.56%)	- Fosses septiques (07,48%) - Cour (41.82%) - Rigoles (50.70%)	- Fosses septiques (02.36) - Cour (64.53%) - Rigoles (33.11%)	- Cour (83.75%) - Rigoles (16.25%)
Mode d'évacuation des déchets ménagers	Enlèvement régulier par HYSACAM (100%)	Enlèvement régulier par HYSACAM (100%)	- Enlèvement par HYSACAM (23.74%) - Rejet dans la cour (76.26%)	- Enlèvement par HYSACAM (12.87%) - Rejet dans la cour (39.42%) - Rejet dans la rigole (47.71%)	- Enlèvement par HYSACAM (09.62%) - Rejet dans la cour (42.39%) - Rejet dans la rigole (47.39%)	- Enlèvement par HYSACAM (01.67%) - Rejet dans la cour (40.82%) - Rejet dans la rigole (57.51%)	- Rejet dans la cour (27.38%) - enfouissement dans le sol (72.62%)



nial (ségréatif certes mais orienté), et dans d'autres cas induit un urbanisme libre et incontrôlé. C'est le cas de Yaoundé, Brazzaville, Libreville qui jusque vers la fin de la décennie 70 n'avaient guère de véritable politique urbaine et dont en face de l'urbanisme anticipatif des citadins, les autorités répondaient par des projets de restructuration urbaine qu'il faut comprendre comme des projets d'éradication des habitats populaires présentés comme des taudis et des foyers d'opposition aux pouvoirs en place. Mais, la situation va vite changer. En effet, l'abandon du service public foncier n'était pas seulement le résultat d'un repli du pouvoir sur lui-même. Il était aussi le résultat des prescriptions des bailleurs de fonds internationaux qui de plus en plus déclarent que toute opération de production de terrains à bâtir doit être financièrement équilibrée, «réplicable» (c'est-à-dire que l'argent dépensé doit être récupéré en fin d'opération pour en lancer d'au-

tres), et concédée à un opérateur privé ou fonctionnant comme un opérateur privé. Ainsi, longtemps accusé d'être resté spectateur dans la production de l'habitat urbain comme rural, de nombreux pays d'Afrique centrale vont s'engager dans un processus d'urbanisme planifié et contrôlé.

Au Cameroun, des organismes spécialisés comme la MAETUR, la SIC et le CFC ont offert aux populations d'une part des crédits, et d'autre part des terrains destinés à l'auto construction et des logements collectifs. Yaoundé s'est ainsi vu enrichie d'espaces structurés (aux cadre et conditions de vie meilleurs) qui se sont juxtaposés aux espaces spontanés existants, de loin les plus étendus et dans lesquels les conditions de vie sont mauvaises et précaires. Compte tenu du fait que ces quartiers spontanés aux logements insalubres et inconfortables, aux assainissements mal assurés et au cadre de vie dégradé s'étendent

sur près du quart de l'espace total des villes (80% à Yaoundé) et accueillent presque autant la population de ces villes, il est nécessaire de repenser les villes africaines en reformulant de nouvelles politiques urbaines plus cohérentes.

Dans le cadre de Yaoundé, cette reformulation ne signifie pas de raser la ville existante pour construire une nouvelle sur ses cendres. Cela signifie de prendre en compte les éléments fondamentaux de la pérennité de toute ville moderne et cohérente que sont : (a) *la réglementation définitive du sol* (c'est le préalable à tout projet d'un urbanisme cohérent ou du futur (Merlin, 1989). Dans le cadre de Yaoundé comme des autres métropoles de la sous région Afrique centrale, la mise sur pied d'un cadre institutionnel où collectivités locales, groupes lignagers, pouvoirs publics et personnes ressources devraient travailler à lever les considérations historiques et coutumières qui ont jusqu'ici entravé l'application du droit foncier, de manière à déboucher sur une clarification définitive

des terres urbaines) ; (b) *l'élaboration et l'application d'un plan directeur et de développement de la ville* qui limite rigoureusement le périmètre urbain devant accueillir les constructions classées, affirme une volonté réelle d'accès aux logements pour les couches défavorisées à travers des programmes comme l'édification des logements collectifs, l'aménagement en nombre suffisant de parcelles assainies, «l'aide à la construction» pour les couches sociales défavorisées ; (c) *le transfert des pouvoirs aux magistrats municipaux et une bonne gouvernance* :

En Afrique noire, la gestion de la cité qui doit intégralement incomber aux maires ne l'est pas véritablement. Elle est encore le fait de fonctionnaires des différents ministères dont les conflits de compétences et d'intérêts débouchent sur une dilution des responsabilités et sur une mauvaise gestion de la ville. Il est donc nécessaire d'affirmer le rôle et les compétences des maires en dotant les communes d'une autonomie juridique et financière.

Notes

¹. Cette forme de croissance incontrôlée des espaces périphériques est commune aux villes d'Afrique centrale. Une éloquente description est donnée dans le cas de Djamena par Palkoubou (1990).

². Les modalités d'appropriation de la terre dans les villes africaines passent souvent par des alliances entre des individus et les différents groupes sociaux (lignagers, ethniques, religieux, ou financiers) qui composent ces villes.

³. Dans les anciennes colonies française, la Caisse Française de Développement (CFD) a poursuivi, jusqu'en 1975, le financement concessionnel de l'habitat dit social, à travers des Sociétés immobilières et presque exclusivement dans les capitales. Le maximum atteint par cette forme de production, au Gabon, a été de l'ordre de 20 % du parc de logement de la Capitale. Après le retrait de la CFD, les tentatives pour mettre en place un crédit à la construction, orienté vers l'accession directe, n'ont pas eu de succès.

⁴. Ces opérations de «trames assainies» et la restructuration de quartiers défectueux, initiés par les Projets Urbains de la Banque Mondiale, n'ont pas représenté une part significative de la production urbaine régionale, encore moins engagé un processus répliatif.

Ces opérations ont certes contribué à l'investissement urbain, mais étaient trop peu importantes pour modifier le marché. Conçues à partir d'une vue trop abstraite des problèmes de la pauvreté urbaine et du logement en Afrique, elles ont rarement touché leur cible et connu de multiples perversions. Outre qu'elles étaient en contradiction avec le libéralisme affiché, elles ne correspondaient pas au «projet urbain» des sociétés concernées, aussi bien celui des dirigeants que celui des populations visées.

⁵. En évoluant vers l'équipement progressif des quartiers existants et plus encore vers l'appui à l'effort des populations résidentes pour l'aménagement de leur quartier, les interventions gouvernementales au moyen des aides fournies par l'extérieur ont atteint un plus grand réalisme. La notion de clientèle-cible s'est en effet effacée devant la régulation effective par le marché et la réponse aux initiatives individuelles ou communautaires.

À propos de l'auteur : **Hénock Blaise Nguendo Yongsi** est titulaire d'un PhD de géographie de la population et de la santé de l'Université de Paris X (France). Il est actuellement Professeur de Sciences humaines à l'Institut JSF à Brampton (Ontario) et Chercheur associé au Laboratoire de Développement Durable et de Dynamique Territoriale de l'Université de Montréal (Canada). Ses travaux de recherche portent sur les villes des pays en développement, migrations et tourisme, et sur la santé des populations.

Remerciements : Ce travail a été rendu possible grâce au soutien financier de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD). Nous sommes également reconnaissant envers Arnauld Nzana, Directeur des services techniques à la Communauté Urbaine de Yaoundé pour son assistance matérielle et technique.

Indications bibliographiques

- Curt, Von Morgen. A travers le Cameroun du Sud au Nord (1893). Traduction de Laburthe-Tolra (1972). Yaoundé, Archives d'histoire et De Sociologie de l'Université fédérale du Cameroun, 215 p.
- Guidiby N. «Les conséquences urbaines d'une démographie incontrôlée : le cas de Brazzaville» in Développement et coopération, trimestriel du ministère allemand de la coopération, n°4, Berlin, 1991.
- Lambony, Ph. De Lomé à Hararé : le fait citadin, images et pratiques des villes africaines. Paris, karthala, 1994.
- Lebris, E. et al. L'appropriation de la terre en Afrique Noire. Paris, Karthala, 1991.
- Mainet, G., Mainet-Valleix, H. «Les villes africaines : croissance et diversité régionale». In Bart F (éd), L'Afrique, Continent pluriel. Liège, SEDES/CNED, 2004.
- Mandjou, M.C. Urbanisme et habitat au Cameroun sous administration française (1916-1960). Yaoundé, Université de Yaoundé, 1980.
- Marguerat, G. L'urbanisation de l'Afrique noire et ses conséquences. Lomé, Orstom, 1991.
- Medou G.C. Yaoundé à l'époque coloniale (1887-1960). Essai de monographie urbaine. Yaoundé, Université de Yaoundé, 1973.
- Moubélé, A. Population, santé et développement en milieu tropical humide : une géographie du système de soins dans une perspective d'aménagement territorial au Gabon, thèse de géographie de la santé, Paris X Nanterre, 2006.
- Mveng, E. Histoire du Cameroun. Paris, Présence Africaine, 1963.
- Nga Ndongo, V. «Phénoménologie de la ville camerounaise». Leçon inaugurale des 2^è journées scientifiques du GRES, Yaoundé, Chambre agriculture, 2001.
- Nguendo Yongsi, H.B., Ntetu Lutumba, A. «L'occupation et l'aménagement des espaces à risques en milieu urbain tropical: l'exemple des bas-fonds marécageux à Yaoundé». Revue Organisations et Territoires, 2006, 15 (3) : 67-75.
- Nguendo Yongsi, H.B., Ngala Ndi, H., Sietchiping, R. «Infant diarrheas within a sub-Saharan urban environment (Yaoundé): an epidemio-geographical approach» in Comparative Studies of South Asia, Africa and the Middle East, 2007, 27 (3): 34-43
- Nsom Eyenga, H.F. Cuirassement et décuirassement dans un profil de Yaoundé : faciès ferrugineux. Yaoundé, Université de Yaoundé, 1997.
- Ondo Ossa, A. «Le phénomène d'urbanisation dans les pays sub-sahariens : le cas du Gabon», Mondes en développement, 1994, 22(85) :75-81.
- Ossebi, H. Peri-urbanisation et ethnicité à Brazzaville : cas de Kinsoundi et de Mikalou. Dakar, UEPA, Rapport d'étude, 1996.
- Palkoubou, I. Migration, urbanisation et développement au Tchad. Paris, Ceped, 1990.
- Piermay, J.L. «Le détournement de l'espace : corruption et stratégies de détournement dans les pratiques foncières urbaines en Afrique Centrale» in Politique Africaine, n° 21, Paris, 1986.
- Pourtier, R. « Encadrement territorial et production de la Nation : quelques propositions illustrées par l'exemple du Gabon», in Terray E., L'Etat contemporain en Afrique, Paris, l'Harmattan, 1987.
- Tati, G. Migration, urbanisation et développement au Congo. Yaounde, Iford/ceped, 1993.
- United Nations. World Urbanization Prospects: The 1994 Revision. New York UNO publications, 1995.

UN TABLEAU GEOGRAPHIQUE ET GEOPOLITIQUE DU SYSTEME URBAIN DE BANGUI (CENTRAFRIQUE)

Par Josué NDOLOMBAYE, Docteur en sciences sociales, l'Université de Bangui (Centrafrique),

Fondée en 1889 par les Français, suite à la Conférence de Berlin du 26 Février 1885 qui avait défini les zones d'influence en Afrique, Bangui, qui fut un poste militaire créé par l'explorateur français, Michel Dolisie, devint vite un important port fluvial. Le 1^{er} Décembre 1958, par un vote de son Assemblée territoriale, l'Oubangui – Chari devient la République Centrafricaine et Bangui devient la capitale du nouvel Etat.

Aujourd'hui, capitale administrative, économique et politique de Centrafrique, appelée «appelée « Bangui la coquette », Bangui occupe, à l'image des autres capitales du monde, une place importante dans l'identification territoriale et géopolitique du pays. Le présent article qui est une contribution à l'étude des capitales d'Afrique centrale présente et analyse la configuration urbaine ainsi que la dimension de cette ville à travers son statut administratif, géoéconomique et politique privilégié ainsi que ses relations avec les autres capitales d'Afrique centrale. En d'autres termes, la géographie urbaine de Bangui, sa spécificité de centre politico administratif et économique dominant du pays sont abordés.

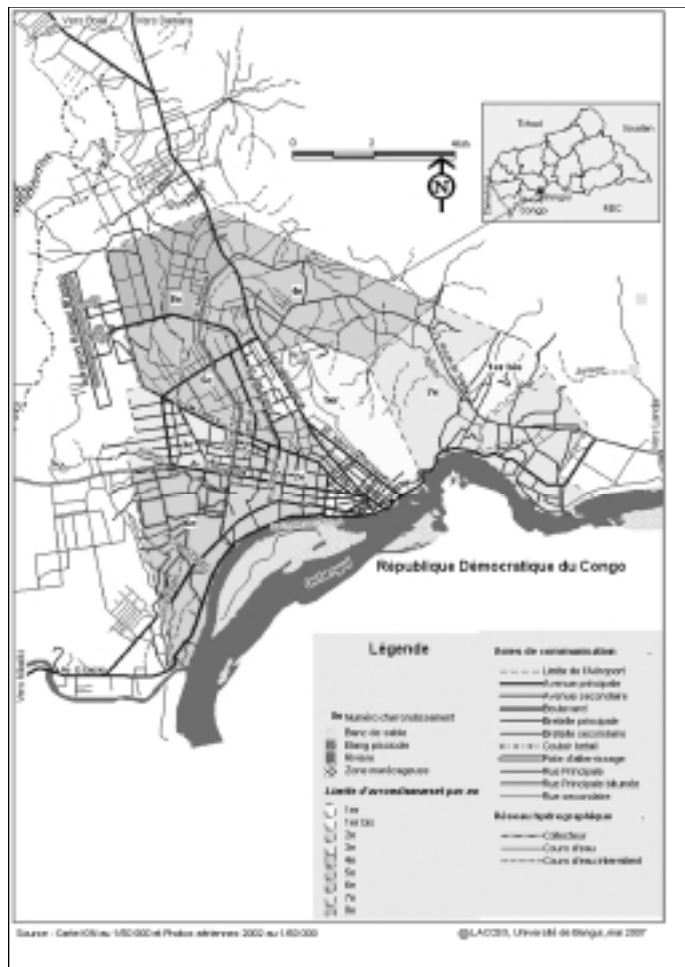
Géographie urbaine de Bangui

Par la longitude 18° 34 Est et par la latitude 4° 23 Nord, Bangui, capitale de la République Centrafricaine, est presque au milieu du continent africain à 100 kilomètres de Douala (Cameroun), le port le plus proche, à 1.800 kilomètres de Mombassa (Kenya), et à 4.660 kilomètres d'Alger. Elle est au contact de la forêt dense tropicale au Sud et des vastes horizons de savanes herbeuses au Nord, avantageusement plantée au Sud du pays, sur la rive droite du fleuve Oubangui en aval des premiers seuils

rocheux.

Bangui est donc située au Sud du territoire centrafricain et couvre une superficie de 67 Km². Elle est limitée au Nord par la préfecture de l'Ombella-Mpoko et au Sud-Ouest par celle de la Lobaye. Enfin, le fleuve Oubangui au Sud-est la sépare de la République Démocratique du Congo (ex Zaïre). La carte ci-après nous situe sur la localisation de la capitale centrafricaine.

Figure 1 : Localisation de Bangui



Bangui est devenue une ville cosmopolite qui regroupe aujourd'hui, selon les estimations de 2003, 622.771.000 habitants soit 16 % de la population de la RCA et 42 % de la population urbaine nationale. En outre la majorité des immigrants (6 sur 10) s'y installe. La ville compte 100.952 ménages dont la taille est de 6,1 personnes (RGPH 2003). Le tableau suivant donne les chiffres concernant la croissance de cette ville en 90 ans.

Figure 2:2 : Caractéristiques de la croissance spatiale à Bangui (1912-2002)

	Superficie totale (km ²)		Croissance inter-période	
	Agglomération	Zone urbaine	Période considérée	Croissance spatiale par période (km ²)
1912	2,12	-	1889-1912	0
1946	12,508	11,55	1913-1946	7,42
1960	21,240	20,685	1947-1960	16,08
1982	76,75	42,299	1961-1982	51,13
1986	89,039	50,847	1983-1986	12,28
1988	51,725	41,555		
2000	90,83	51,285	1987-2000	1,8
2002	92,50	58,70	2001-2002	-

Source : Adobe Reader-[Cyriaque- Rufin Nguimalet_paperNairobi2007-franc .pdf]

Il est important de souligner d'emblée que la population centrafricaine est majoritairement rurale : d'après le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2003, plus de 6 Centrafricains sur 19 vivent en milieu rural et la moitié de la population urbaine du pays vit dans la capitale Bangui et sa ville attenante, Bimbo. Seules six villes comptent plus de 400 .000 habitants : Bangui, Bimbo, Berberati, Carnot, Bambari et Bouar.

La ville de Bangui telle Bangui telle que décrite ci-haut est organisée en huit arrondissements huit arrondissements qui sont en fait des divisions administratives placées actuellement sous l'autorité centrale d'un maire appelé maire appelé « Président de la Délégation spéciale de la ville de Bangui ». Cela est valable d'ailleurs pour toutes les Communes de la RCA, car les maires ne sont pas depuis des années élus, mais nommés par l'administration centrale. Ces arrondissements sont dirigés par des « Maires d'arrondissement » qui n'ont aucune autonomie financière.

Le plan de la ville de Bangui, conçu selon le principe colonial de la séparation entre les habitants d'une même ville, n'a pas pu créer un cadre de vie décent pour toute la population urbaine. Ces problèmes d'ordre urbanistique nés de la colonisation demeurent aujourd'hui et ralentissent les objectifs fixés pour l'extension de la ville. La ville est organisée à partir de quelques grands axes routiers dont les plus importants sont d'abord l'avenue de l'indépendance au pied des collines, l'avenue Barthélemy Boganda

dans la plaine centrale, l'avenue David Dacko (ex-avenue du 1^{er} Janvier 1966) au Sud-Ouest et le boulevard de Gaulle longeant le fleuve Oubangui. Ces artères pénètrent jusqu'au centre de la ville, mais vont en s'étranglant dans le noyau urbain où elles sont encombrées. D'autres artères aussi importantes telles que l'avenue de France l'avenue des Martyrs, l'avenue Benz-vi viennent achever cette organisation. Quant aux avenues Koudoukou et CEMAC (Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale).

Ces avenues tranchent cette monotonie directionnelle en reliant ces principales artères entre elles sous forme de rocade à 5 kilomètres du noyau urbain. L'avenue Koudoukou qui relie les avenues B. Boganda et Indépendance, s'étire entièrement de la plaine centrale. L'avenue de la CEMAC quant à elle, relie l'avenue B. Boganda et l'avenue D. Dacko en passant par les petites hauteurs de l'Ouest.

Deux routes secondaires (Ndri et 36) complètement le réseau routier. La première relie l'avenue de l'Indépendance au boulevard de Gaulle en passant derrière les premières collines, et la seconde (route 36) relie l'avenue de l'Indépendance, l'avenue des Martyrs et l'avenue Koudoukou. Ensuite, au centre, entre le noyau urbain et les quartiers populaires, sont constituées les cités africaines ou « quartiers chics » (6). Ce sont les quartiers Lakouanga (le plus ancien, construit à partir de 1954), la Cité Christophe ; Sica I , Sica II et Sica III (construits à partir de 1960) ; Benzvi , Castors , Assana. Situés un peu au nord, les quartiers Castors, Sica I et II, limités de part et d'autres par les avenues B. Boganda et France, bloquent l'extension des quartiers populaires vers le Sud.

Enfin, on peut observer les quartiers populaires qui occupent une position assez remarquable dans l'espace urbain, car gravitant autour du noyau urbain sur une étendue de 5 à 10 kilomètres environ. Cette coupure a finalement eu une incidence sur la mentalité populaire. En effet, comme nous l'avons souligné tantôt, le regroupement opéré depuis 1948 a éloigné les villages ethniques du noyau urbain ; aussi les populations d'origine africaine se considéraient-elles à l'époque comme n'étant pas dans l'espace urbain. Il s'ensuit que très souvent on entend les gens qui vont vers le centre ville dire : « je m'en vais à Bangui ou je m'en vais en ville ».

Ceci dit, les quartiers populaires sont hétérogènes et ceux qui se sont développés ces dernières décennies à la périphérie de la capitale, de par leurs aspects

sociaux et urbanistique, manques d'infrastructures collectives de base telles que l'eau potable et l'électricité.

C'est à partir de cette trame que se présente le tissu urbain de Bangui. Cependant, les différents quartiers qui le composent ont des plans extrêmement dissemblables. Cela nous amène à voir la typologie des quartiers de Bangui.

En fait, l'organisation de l'espace urbain de Bangui est caractérisée par trois types principaux de quartiers, à savoir :

D'abord au Sud, il y a le centre – ville qui est comprimé entre les collines et le fleuve. Localisé sur un axe exigü, le centre – ville est limité à l'Est par la rue Gamal Abdel Nasser et au Sud par le boulevard de Gaulle. Il est le lieu de convergence de toutes les grandes artères qui s'y réduisent. Il s'étire le long du fleuve vers l'Est (derrière les collines) et vers l'Ouest, pénétrant plus profondément dans les quartiers traditionnels, suivant un axe privilégié (av. B. Boganda et Martyrs). La photo ci-après donne une vue de la capitale Bangui

Figure 3 : Vue aérienne de Bangui

Ensuite, la zone résidentielle caractérisée par le statut socioprofessionnel des habitants : elle regroupe



une classe sociale relativement aisée, hauts fonctionnaires, cadres moyens et agents ou employés de la fonction publique, du secteur privé, voire des représentations d'institutions sous régionales et internationales.

Nous avons aussi, les quartiers populaires. Concentriques aux premiers ensembles, ces quartiers populaires forment un secteur auréolaire qui va du Sud-est (quartier Ouango, Ngaragba, Kassai, Ngatoua) au Sud-Ouest (Pétovo-Bruxelles, Langbassi), en passant par la masse compacte formée au Nord par les quartiers (Boy-Rabé – Gobongo, Malimaka, Miskine, Mamadou-Mbaïki, Kina, Fatima, etc.). Dans l'ensemble, chaque quartier conserve son identité culturelle ou ethnique et conserve avec son chef, l'organisation d'un village

traditionnel ou « kodro » (bien que l'on puisse noter de plus en plus de cohabitation socio- culturelle). L'on peut noter également plusieurs variables déterminées par des facteurs particuliers : il y a des quartiers saturés, sommairement lotis, d'aspect mirural (par la présence des maisons couvertes de chaume) – mi- urbain, des quartiers compacts non lotis et insalubres. En fait, comme dans les autres capitales africaines, il existe des logements de types durs, semi dur, traditionnel simple/amélioré, etc.(Voir Figure 4). Enfin, il y a la frange rurale située à la périphérie de la ville de Bangui (surtout vers l'ouest, le nord et vers l'est) et où les types d'habitat rural cohabitent avec des constructions modernes. Cette frange rurale envahit l'aéroport de Bangui – Mpoko à l'ouest et progresse au nord dans la plaine marécageuse. Plus de 60 % des résidents sont des agriculteurs et, c'est dans cet espace suburbain que la population bangouaise vient souvent s'approvisionner en produits vivriers. Quelques quartiers situés à la périphérie du troisième arrondissement de la ville tels que Boeing, Combattant, Damala, nés de manière spontanée après la construction de l'aéroport sont caractérisés par des marchés hebdomadaires où l'on trouve des produits essentiellement agricoles et des points de vente de vin de palme ou « Kangoya » en langue nationale, le Sango.

Figure 4 : Habitations situées à la périphérie

Cela est aussi caractéristique des quartiers qui se développent à la sortie Sud -ouest de Bangui, vers Bimbo. Dans l'ensemble, on estime qu'il y a plus



de 3500 hectares cultivés qui entourent la ville de Bangui. Le paysage urbain lui-même s'en trouve affecté par le développement des cultures maraichères (quartiers Oualingba, le long du ruisseau Ngoubagara, dans les marécages de Pétévo, etc.). Telle est la structure actuelle de Bangui qui demeure la principale ville de la République Centrafricaine. Cependant pour mieux comprendre tout ceci, il

importe de voir le poids de Bangui dans l'urbanisation par rapport aux autres villes de la RCA

Bangui : centre politico- administratif dominant semble des fonctions urbaines de la RCA.

En tant que capitale politique, elle exerce les fonctions politiques administratives et socioculturelles : les institutions administratives, judiciaires et politiques (Palais de la Renaissance, Palais de l'Assemblée Nationale, Palais de Primature, Ministères, etc.), scolaires et universitaires, les sociétés d'Etat ou mixtes, les institutions et organisations internationales (notamment des Nations Unies (BONUCA), de la CEMAC, l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique (ASECNA), le siège des banques, etc.) sont tous implantés à Bangui. La ville abrite également des institutions sous régionales telles que le siège de la CEMAC, l'Ecole inter-Etats des Douanes.

Il s'ensuit que la concentration de ces fonctions publiques et administratives et le caractère polisateur de la ville fait de Bangui non seulement un véritable centre d'attraction, mais également le centre politico administratif dominant du pays. Tout cela peut s'expliquer par le fait que les villes secondaires du pays, nées comme Bangui de la volonté coloniale, sont pour beaucoup d'entre elles, des centres administratifs sous équipés du point de vue infrastructures collectives, services et institutions locales. Bangui est en outre la ville scolaire et universitaire par excellence avec de nombreux établissements publics d'enseignements primaire et secondaire, son université et ses multiples écoles de formation privées.

La photo ci-après présente le centre de la ville avec quelques bâtiments administratifs et commerciaux

On peut ajouter à tout ce qui précède le fait que la ville de Bangui concentre aussi la majorité des instances de sécurité tant nationales, sous- régionale

Figure 4 : Vue d'avion du centre -ville de Bangui,



qu'internationales. En effet, en plus des forces de défense et de sécurité tant militaires, civiles et économiques nationales traditionnelles (armée nationale, gendarmerie, police, douane, Eaux et forêts, etc.), d'autres institutions non nationales se sont implantées cette dernière décennie à Bangui.

Les différentes crises militaro-politiques que le pays a connu depuis les années 1990 (mutineries, coups d'Etat, rebellions et autres), ont occasionné l'implantation de différentes instances de sécurité africaines et internationales : Mission Africaine à Bangui (MISAB), Mission de Nations Unies en Centrafrique (MINURCA), Bureau des Nations Unies en Centrafrique (BONUCA), Force militaire de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (FOMUC depuis décembre 2002 et composée de soldats du Gabon, du Congo et du Tchad,) et les éléments de l'Armée française.

La prolifération, ces dernières années, de sociétés privées de sécurité ou de gardiennage à Bangui constitue une nouveauté pour la capitale centrafricaine comparativement aux autres métropoles de la sous région. Toutes ces instances de sécurité occupent une position visible et importante dans la ville.

Au demeurant la concentration, de toutes ces institutions centrales montre de facto que Bangui est aussi le centre économique dominant de la RCA.

Bangui, principal centre économique du pays

Pour l'histoire, rappelons que la ville de Bangui s'est développée avec les premiers commerçants Européens dans le but de faciliter le négoce. La ville qui comptait dix Européens en 1900, en comptait plus de cent en 1910. En terme de richesse, on retrouvait dans cette région d'Afrique centrale de l'ivoire.

Aujourd'hui, de toutes les villes centrafricaines, Bangui est la seule à bénéficier des conditions et infrastructures réelles d'une ville : elle concentre 89 % des activités du secondaire, 70 % de celles du tertiaire et absorbe plus de 60% des investissements relatifs à la construction des infrastructures : bâtiments et autres. Bangui concentre manifestement la plupart des infrastructures sociales et économiques de base du pays.

Le réseau urbain centrafricain est ainsi dysfonctionnel du fait du manque de spécialisation et de complémentarité régionales. Aussi, l'espace centrafricain se

présente-t-il comme un territoire compartimenté en plusieurs unités spatiales, mais toutes dépendant de Bangui. Cinq villes secondaires essaient de jouer le rôle de métropoles régionales (Bossangoa, Bambari, Bangassou, Bouar, Berberati). Il existe cependant encore des régions où des villes secondaires qui ne peuvent en réalité bénéficier du statut « prestigieux » de ville et qui ne sont par conséquent pas connues (c'est le cas des villes secondaires de l'Est du pays). Dans ces régions, la régression et la faiblesse de nombreuses activités administratives, économiques et culturelles favorisent l'exode rural qui en fait des foyers d'immigrations.

C'est dire que Bangui seule concentre tout et organise la vie économique : réseau de distribution de commerce, informations et télécommunications, énergie et main d'oeuvre.

Les activités industrielles, commerciales et touristiques font du centre – ville de Bangui, le noyau urbain du pays. Le marché central, pôle essentiel des activités commerciales, constitue le moteur principal de son animation et de son dynamisme.

Après le centre-ville cependant, le troisième arrondissement de Bangui aussi constitue une zone particulière en matière d'activités économiques ; la principale zone commerciale commence au « kilomètre 5 » et suit l'avenue Koudoukou jusqu'au-delà du marché Miskine, avec une forte concentration de commerces au quartier Mamadou-Mbaïki. Cette zone commerciale dominante est communément appelée « **Le Kilomètre 5** ».

En effet, l'avenue Koudoukou au « kilomètre 5 » constitue un grand centre commercial (gros et détail, bars dancing, Pharmacies, succursales de banques, etc.), voire, le grand centre d'animation et de distraction de Bangui. En outre, comme au centre-ville, quelques sociétés d'hydrocarbures, de téléphonie mobile, des grands restaurants, des kiosques de vidéoclubs et autres sont regroupés au troisième arrondissement Bangui.

Il reste que, le secteur financier national concentré sur la capitale reste modeste face aux autres métropoles d'Afrique centrale telles que Douala, Brazzaville, Kinshasa, Libreville, Yaoundé et ne dispose que de trois banques commerciales : Banque Populaire Maroc-centrafricain (BPMC), ECOBANK, Commercial Bank Centrafrique (CBCA)

Tout cela démontre à suffisance combien, la capitale centrafricaine, contrairement à celles de certains pays d'Afrique centrale, a le caractère d'une ville macro-

céphale ou de pôle dominant par rapport aux autres villes de l'intérieur : quartier de la haute société politique et économique avec les sièges de l'infrastructure administrative du pays, quelques multinationales, des activités industrielles, des entrepôts et sociétés d'import et des services (banques, commerce, agences de voyages compagnies aériennes, hôtels et restaurants et sociétés de téléphonie mobile, etc..).

Toutefois, la dimension continentale de Bangui ne lui donne pas le même privilège, comparativement aux autres métropoles comme Douala. Et les conséquences sont nettes à voir. En fait, lieu de commerce, Bangui a d'abord communiqué avec la cote atlantique par l'intermédiaire de son fleuve jusqu'à Brazzaville, relayé ensuite par une ligne de chemin de fer jusqu'à Pointe-Noire sur le littoral congolais. Une route distante d'environ 1500 Kilomètres permet d'atteindre l'océan via le Cameroun (de Bangui à Douala). La ville de Bangui se situe également sur la rive droite du fleuve Oubangui qui sépare la République Centrafricaine de la République Démocratique du Congo. La ville congolaise (RDC) de Zongo se situe directement sur la rive opposée.

Cependant, la liaison de Bangui avec la ville camerounaise de Douala est très importante, à preuve : le port maritime de Douala-Bonabéri demeure la principale porte d'entrée et de sortie des marchandises au Cameroun. Même quand il s'agit du trafic aérien, la répartition des arrivées à l'aéroport de Bangui, selon la ville de provenance, montre que Douala est la principale ville d'embarquement (46,9 %) devant Paris (34,62 %). Il faut souligner que la majorité des passagers en provenance de Douala sont des Centrafricains ; ce qui témoigne de l'importance du flux humain entre ces deux villes.

Au demeurant, vu sous l'angle de l'importation, le Cameroun à travers la ville de Douala, se présente comme le pays qui fournit le plus la RCA. Il en est de même sous l'angle de l'exportation où les échanges centrafricains sont plus concentrés sur le Cameroun. Deux villes secondaires de la RCA permettent à Bangui de rejoindre Douala : Berberati, située à 305 km et Bouar à 370 Km, toutes à l'ouest du pays.

L'étude de Bangui nous renseigne qu'il existe ainsi un clivage entre la capitale centrafricaine et les autres capitales de l'Afrique centrale sur le plan démographique, économique et culturel ; ce qui est surtout dû à sa continentalité, mais aussi au statut politique et administratif privilégié conféré par le colonisateur aux capitales d'Afrique centrale inscrites dans la lit-

toralité.

Il reste que Bangui, comme les autres capitales, est une ville macrocéphale ou de pôle dominant, car elle a un statut prestigieux du siège du pouvoir et occupe une place particulière dans l'identification territoriale de la RCA. Toutefois, face aux autres métropoles d'Afrique centrale ou capitales macrocéphales telles que Douala, Kinshasa, Libreville, Bangui demeure une capitale du fleuve. C'est dire qu'il y a un clivage entre Bangui et les autres métropoles. A première vue, l'on peut dire que la capitale de la RCA est essentiellement marquée par la continentalité comme ses sœurs Bujumbura, Kigali, Ndjaména, Yaoundé. Cela crée un déséquilibre entre cette ville et celles de la sous région située dans la littoralité telles que Brazzaville, Kinshasa, Libreville, Luanda.

Il s'ensuit donc l'existence de certaines contraintes économiques telles qu'en matière de transport de marchandises et de personnes vers l'extérieur et d'approvisionnement en hydrocarbures et de tous produits alimentaires de première nécessité. C'est que, de par la faiblesse du tissu industriel réel, la RCA exporte de Bangui vers Douala (Cameroun) des ressources naturelles et des matières premières telles que le bois, le café, le coton, les minerais, les peaux de bœufs, le poivre, la gomme arabique.

En principe les transports et communications constituent des maillons indispensables pour l'intégration

économique en Afrique centrale. Or l'enclavement du pays ou la continentalité de la capitale Bangui face aux métropoles concurrentes telles que Brazzaville, Yaoundé et Douala constitue un handicap pour ce processus. Le transport fluvial est possible actuellement sur 1910 Km sur l'Oubangui vers Brazzaville en passant par Kinshasa, situé à 1200 Km. La période de navigation devient plus courte pendant la saison sèche à cause de la baisse de niveau d'eau (entre 7 et 9 mois).

Le port de Brazzaville est le principal port fluvial qui se trouve à l'articulation des voies navigables Oubangui-Sangha-Congo et la voie ferrée Brazzaville/Pointe-Noire. Sur le plan maritime, seulement deux (2) ports servent de voies d'accès à la RCA à partir de Bangui : Douala-Bonabéri (Cameroun) et Pointe-Noire (Congo).

En outre, en matière de population, les autres capitales sont des villes millionnaires alors que Bangui ne dépasse pas 700.000 habitants. Toutefois, cela paraît plus ou moins compensé puisque Bangui approvisionne certaines villes (Brazzaville, Ndjaména, Libreville) en produits agricoles, voire de la viande de bœuf. De même, en matière de divertissement (bar dancings et buvettes, musique populaire) et autres manifestations socioculturelles, la capitale centrafricaine peut rivaliser avec certaines de ses sœurs d'Afrique centrale.

Indications bibliographiques

- **Atlas jeune Afrique**, république centrafricaine, Paris, Editions J.A , 1984 p. 55 **Bureau Central du Recensement**, République Centrafricaine, Synthèse des résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation, Bangui, Décembre, 2003, 27 Pages.
- **Goutalier (R.)**, « *Les débuts difficiles de la capitale de la République Centrafricaine : Bangui de 1889 à 1893* » in Cahiers d'Etudes Africaines n° 54, Vol. XIX Paris, Mouton et Co, 1974, pp 289-316
- **Hassanen (A.)**, Cohabitation spatiale de populations et Différenciation sociale en Milieu urbain : Cas du 3^{ème} Arrondissement de la ville de Bangui, Mémoire de Maîtrise de sciences sociales appliquée, Université de Bangui, FLSH, Département des sciences sociales, , 2003-2004 , 92 Pages
- **Kalck (P)**, Histoire de la République Centrafricaine des origines à nos jours, Paris, Editions Berger-Levrault, 1974.
- **Ndolombaye (J.)**, :Ordre urbain et délinquance juvénile en République Centrafricaine (vers une nouvelle politique de prévention et de réinsertion sociale), Thèse de Doctorat de 3^e cycle, Université d'Abidjan, FLASH, IES, 1997, 451 Pages.
- **Nguimalet (C.R.)**, « *Population et croissance spatiale : diagnostic et implications pour une gestion urbaine de Bangui (République centrafricaine)* », LACEG, Département de Géographie, FLSH, Université de Bangui in Paper presented to PRIPODE Workshop on Urban Population Development and Environment Dynamics in Developing countries, Nairobi, 11-13 June 2007, 18 Pages.
- **Remadje Yoyelnan (Ch.)**, (: Etude socioéconomique et urbaine du Huitième Arrondissement de la

Indications bibliographiques (suite)

Ville de Bangui, Mémoire de Maîtrise de sciences sociales appliquée, Université d Bangui, FLSH, Département des sciences sociales, 2003-2004, 72 Pages.

● **Priol(C)**, Approvisionnements alimentaires et agriculture à Bangui, Thèse de Doctorat de 3eme Cycle, Université de Bordeaux, 1973.

● **Université de Bangui et CRDI**, Acte du séminaire national sur « La contribution des sciences sociales au développement de la RCA », Bangui, 7-12



COUPON D'ABONNEMENT A

ENJEUX

A retourner dûment complété, avec votre règlement à l'ordre de la FPAE

Nom Prénom.....
 Société ou institution.....
 Fonction.....
 Adresse.....
 Ville.....Pays.....
 Tél/Fax.....E-mail.....

Nombre	Tarifs en Fcfa	Tarifs en €
	15 000	23€
	25 000	38€
	5 000	7,50€

- Espèces
 Chèque à l'ordre de la FPAE (Cameroun en Fcfa et France en €)
 Mandat à l'ordre de la FPAE

POLITIQUE PUBLIQUE ET MACROCEPHALIE URBAINE EN AFRIQUE CENTRALE : ESSAI DE GEOPOLITIQUE DU TERRITOIRE METROPOLITAIN DE LIBREVILLE

Par Rano-Michel NGUEMA, Géographe, LAGRAC/UOB, Libreville (Gabon)



La macrocéphalie urbaine au Gabon est le résultat des choix économique et géopolitique opérés par les autorités publiques dès l'accession du pays à l'indépendance. L'action de construction du territoire gabonais s'est exercée dans la perspective de recentrer l'espace-Gabon au profit de sa capitale politique et administrative. Cette volonté s'est traduite par la mise en place d'infrastructures d'urbanisation et de communication, lesquelles ont été aménagées particulièrement en direction des régions frontalières, afin d'inverser les courants d'échanges longtemps orientés vers l'extérieur. C'est dans ce contexte qu'il faut restituer la structuration politique et économique du Gabon si l'on veut comprendre le destin de Libreville et le reste du territoire.

Centralisme politique et dynamique urbaine

Dans les années 1950, le territoire qu'il est convenu aujourd'hui d'appeler Gabon était administré sous une entité coloniale dénommée Afrique Equatoriale française (A.E.F.). Considéré, par les autorités politiques de ce pays, comme « la vache laitière » de l'A.E.F., le Gabon fut la principale réserve de ressources naturelles (1). Sa participation aux recettes de l'A.E.F. allait crescendo. Elle était passée de 30% en 1933 à 37% en 1934 et 43% trois ans plus tard.

Mais, semble-t-il les revenus tirés de la vente des matières premières n'ont presque pas servi au Gabon, ils contribuèrent plutôt, entre autres, à réaliser des projets de développement (routes, bâtiments, chemin de fer) au Moyen-Congo (devenu Congo-Brazzaville), surtout sa capitale Brazzaville qui fut choisie comme siège de l'administration coloniale (2). Ainsi, le Gabon apparût paradoxalement à la fois comme la colonie la plus riche, et en même temps la plus pauvre. Le « cendron » (3) de l'Afrique Equatoriale Française était effectivement face à une grave insuffisance en infrastructures de communication et d'équipements sociaux de base. Le réseau routier, à la fois insuffisant et dans un état lamentable, se résumait à quelques voies carrossables dont la celle de déblocage du bassin du Haut Ogooué vers la mer et le Congo. Deux villes dominaient le système urbain, Port-Gentil par son économie, Libreville par ses fonctions politiques et un certains nombres de petits centres administratifs mal pourvus en activités économiques. Certes quelques efforts avaient été faits dans les domaines agricole (Cacao et café), social (lutte contre les grandes endémies, écoles...), mais les équipements majeurs faisaient cruellement défaut. Le Gabon accéda à l'indépendance, le 17 août 1960, dans un certain dénuement structurel et économique. Mais

aussitôt après sa prise de fonction, le Président Léon M'ba, originaire de la région de Libreville, axa son action politique sur le développement du pays et surtout la modernisation de sa capitale, afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle, à l'image de sa rivale Brazzaville. Pour être en phase avec cette exigence, l'administration du territoire gabonais sera calquée sur le modèle du Congo français, lui-même étant la copie du modèle Français. Selon cette conception particulièrement centralisatrice de l'Etat, la primauté de développement est accordée à un hyper centre qui concentre les pouvoirs politique, économique et culturelle, c'est-à-dire la primatie d'une seule ville qui domine nettement le reste du territoire. Ce modèle, emprunt du jacobinisme, s'est appliqué au Gabon. Le pouvoir n'était qu'apparemment décentralisé puisque les collectivités rurales étaient sous la tutelle financière du pouvoir central et n'avaient pas de personnalité propre. L'interventionnisme et le centralisme de l'Etat ont empêché les collectivités rurales toutes initiatives locales. C'est ainsi qu'en plus du port môle et l'hôpital Brazza (actuel hôpital général) construits pendant la période coloniale, tous les services majeurs du pays, les sièges des sociétés forestières et commerciales, furent implantés à Libreville. Dans la même veine, après la mort du Président M'BAba, son successeur mettra l'accent sur les équipements sociaux et économiques. Progressivement, « Libreville deviendra le centre économique et le port de la région dite de l'Estuaire, elle-même peu à peu valorisée par l'ouverture des nouveaux chantiers forestiers »¹.

Ainsi, comme le souligne Santos Milton, « la coïncidence d'être une capitale et en même temps un port (...) a donné à Libreville une position de commandement inébranlable »². Une décennie après la déclaration de l'indépendance du pays, l'évolution des structures démographiques et économiques commençait à modifier la géographie de la population : la population de Libreville, qui représentait déjà 7% de la population totale du pays en 1960, a été multipliée par 5, le Gabon restant toutefois en majorité rurale (73%)³. Dans l'ensemble du pays, la situation sociale s'améliore : trois grands barrages hydro-électriques, qui fournissent 75% de l'énergie nationale, seront mis en exploitation pour alimenter les centres urbains en eau et électricité ; les salaires des gabonais moyens se situaient à 60 000 f CFA en 1965 contre 42 000 f CFA en 1960 ; le taux de scolarisation, l'un des plus élevés d'Afrique, culmina à 80% ; on comptait un médecin pour 6 000 patients et 80 lits pour 10000 malades⁴...

Inversion des courants d'échanges et processus d'intégration nationale

L'un des chantiers majeurs des autorités publiques gabonaises après l'indépendance fut l'intégration nationale. En 1960, l'Etat gabonais s'est heurté à la difficile tâche d'assurer la cohésion entre Libreville et les régions périphériques du pays. La capitale desservait un hinterland réduit. Jusqu'en 1950, seules Libreville et Port-Gentil étaient reliées par les rares hydravions de la compagnie « aéromaritime » qui sillonnait la côte africaine. Le pays ne formait donc pas un ensemble homogène, les régions périphériques étaient influencées par des forces centrifuges.

Au nord du pays, la région du Woleu-Ntem, qui regroupait 10% de la population totale du Gabon, était tournée vers le Cameroun et la Guinée espagnole : au plan économique (vente de cacao et café, offre d'emplois), social (soins hospitaliers) et culturel (formation des pasteurs de l'église évangélique, initiation à certaines danses traditionnelles, liens familiaux). Les populations de cette région n'avaient pas le sentiment national, elles s'assimilaient plus facilement à un groupe ethnique qu'à un Etat. La « rupture » du Woleu-Ntem avec l'extérieur a été imposée graduellement. D'abord, la vocation commerciale de Bitam, petite ville située à l'extrême nord du Gabon, va déperir. L'Etat procéda progressivement au démantèlement des activités commerciales de la ville (l'aéroport international, les grandes sociétés commerciales françaises : Magamod, Sotem, etc.) au profit d'Oyem qui deviendra la capitale provinciale du Woleu-Ntem. Ensuite, suite à la création de la Caisse gabonaise de cacao-café et l'aménagement d'une route nationale reliant le Woleu-Ntem à Libreville, le gouvernement interdit la vente des produits de rente en Guinée espagnole et au Cameroun en 1968. Puis, la puissance publique a mis en place un système de contrôle aux différentes frontières pour limiter les importantes vagues d'émigrations. Enfin, dans la perspective d'orienter les flux d'échanges vers Libreville, des travaux d'infrastructures routières commencèrent à s'esquisser, alors que Brazzaville était relié à l'hinterland par réseau routier relativement dense.

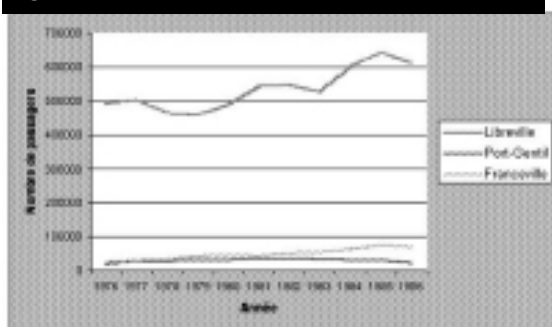
Au sud, la Nyanga, le Haut-ogoué et la Ngounié étaient tournés vers le Congo-Brazzaville notamment pour répondre à l'offre d'emplois qui était consécutive à la construction du chemin de fer Congo-Océan (C.F.C.O.).

Les réseaux convergent vers Libreville

La géopolitique du territoire gabonais a consisté à rattacher les régions périphériques à Libreville. Dans cette perspective, un programme d'inversion des courants d'échange fut institué. Elle se caractérise par la

convergence des réseaux de communication vers la capitale d'Etat. Au niveau de la route, trois axes ont été ouverts entre 1963 et 1970. La construction de ces axes et des ponts ont entraîné un relatif accroissement de la circulation routière tant pour les voyageurs que pour les marchandises (4). Libreville deviendra le point de départ et d'arrivée de tous les flux. Malgré les efforts consentis dans l'aménagement routier, l'intérieur du pays demeurait encore très difficilement pénétrable, mais en réalité, « la route n'a jamais constitué la priorité des priorités pour les autorités gabonaises »⁵.

Figure 2 : Evolution du trafic aérien de 1976 à 1986



Pour désenclaver certaines régions mal desservies par la route au début des années 1970, l'Etat a opéré un exceptionnel développement de l'aviation, en créant des pistes d'aviation dans la quasi-totalité des villes du Gabon. A partir de la capitale gabonaise, « vingt cinq villes sont reliés au moins une fois par semaine »⁶. Si l'on s'en tient aux trafics aériens (figure 2), tous ou presque tous les vols partent et arrivent à Libreville où sont basés les sièges des compagnies aériennes en dehors de la compagnie Air Inter Gabon dont le siège est à Port-Gentil. La tendance est encore manifeste en ce qui concerne le fret puisque Libreville en traite près de 85% (ADL, ASEANA : 1996), alors que Port-Gentil et le reste du pays ne représentent respectivement que 10 et 5% de l'ensemble du fret. Il convient toutefois de signaler que depuis 1986 le trafic aérien a diminué : le nombre de passagers sur les vols domestiques et internationaux a baissé respectivement de 17% et 19,6%. Il en a de même du volume du fret qui a chuté pour le réseau domestique à 2,4% et l'international à 9,2%. Toujours est-il que, selon le rapport d'activités de l'Aéroport de Libreville (ADL), en 2003, sur près de 1 500 000 voyageurs enregistrés sur les aéroports gabonaises, plus de la moitié (57%) sont passés par Libreville. Cet aéroport demeure la seule porte de sortie et d'entrée du territoire national par voie aérienne. La dernière grande entreprise liée à l'intégration nationale fut la construction du chemin de fer transgabonais. Dès le

départ, comme le souligne Roland Pourtier, le Transgabonais remettait en question le dispositif politico-économique régional en menaçant le Congo de perdre le bénéfice du transit du manganèse gabonais sur son territoire. Ce transit permettait effectivement l'emploi de plus de 2 000 congolais à la Compagnie minière de l'Ogooué (COMILOG) et entre 700 et 900 millions de francs CFA de droits de taxes portuaires annuels à Pointe Noire y compris les activités induites »⁷. Le Gabon a donc décidé de mettre un terme au transport du manganèse par la voie congolaise au profit du port minéralier de Libreville devenu le seul point d'enclavement de l'exportation du minerai (5). En dehors du transport du manganèse, le Transgabonais favorisa l'exploitation et l'acheminement du bois : 40% du bois passe par la voie ferroviaire, alors que les voies routière et fluviale (vers Port-Gentil) en avaient le monopole. L'axe ferroviaire Libreville-Franceville a aussi amélioré la desserte des centres urbains et villages de l'est du Gabon, lesquels sont reliés à Libreville cinq fois par semaine.

L'inversion des courants d'échanges a permis non seulement d'aboutir à l'intégration, quoi que partielle, du territoire gabonais, mais aussi permis de tisser un véritable réseau de communication dont le point de chute est Libreville.

L'impact du boom pétrolier, « l'El dorado » de l'Afrique ou la « grosse tête » du Gabon

En 1973, le Gabon devient, avec 10 millions de tonnes, le quatrième producteur de pétrole africain après l'Algérie, la Libye et le Nigeria. En deux ans, la production est multipliée par deux et demi, les exportations et le budget de l'Etat ont triplé. Seulement, la rente pétrolière est revenue quasiment à Libreville, puisqu'elle en a profitée, à elle seule, à hauteur de 60% jusqu'en 1992 et à plus de 50% depuis 1993. Cet embellissement financier a permis d'engager les premiers véritables travaux de rénovation des quartiers insalubres et la revitalisation du centre-ville de Libreville. Ces travaux touchaient particulièrement les secteurs routier et immobilier.

Compte tenu des énormes travaux à réaliser, l'Etat a été contraint de faire appel à une main-d'œuvre étrangère. Libreville a ainsi connu l'arrivée des populations immigrées venues de tous les pays de l'Afrique centrale et de l'ouest, de l'ex-Yougoslavie, du Liban et de Syrie (10 000 personnes en 1984 et 20% de la population de Libreville en 1993). Le « grand chantier Libreville » a généré 7 000 emplois.

Aussi la population de la capitale gabonaise est-elle passée de 77 800 habitants en 1970 à 200 000 en 1980. Parallèlement, le trafic aéronautique s'est intensifié- le nombre de passagers a doublé entre 1975 et 1977 ; Le volume de marchandises du port d'Owendo a connu une augmentation de 9, 04% au cours de la même période⁸.

Aujourd'hui, Libreville accueille 85% des sièges sociaux des entreprises étrangères, 700 entreprises sur les 1 000 qui se créent chaque année sur le marché national sont concentrées dans la seule ville de Libreville⁹. La métropole gabonaise, où le secteur tertiaire est dominant, poursuit sa croissance démographique. Peuplée de 419 000 en 1993, près d'une décennie après, Libreville concentre, selon le dernier recensement de la population et de l'habitat, 589 856 âmes, soit 45% de la population totale du Gabon. Ces processus ne sont pas près de s'achever : s'achever : si les tendances se maintiennent, les spécialistes prévoient que d'ici l'horizon 2020, la capitale gabonaise concentrera plus de la moitié de la population du pays. Les activités projetées (un nouvel aéroport, le deuxième port minéralier pour exportation du fer) pour la capitale témoignent de la volonté de renforcer son potentiel économique et son hégémonie.

Compte tenu de ces facteurs socio-démographiques et économiques, la capitale gabonaise a connu une expansion sans précédent. De 8 kilomètres du nord au sud et 1,7 kilomètre d'ouest en Est en 1970, la ville s'étale aujourd'hui sur 13 kilomètres vers l'intérieur des terres et environ 30 kilomètres du Nord au sud¹⁰. L'étalement de Libreville est lié, depuis quelques années, au programme de rénovation urbaine initié par les pouvoirs. Ce programme consiste à réhabiliter les quartiers insalubres tout en aménageant les zones de relogement des populations déguerpies vers la périphérie. Mais la « rurbanisation » connaît une difficulté : l'absence d'un plan cadastral précis. Ainsi, la poussée urbaine a suivi le schéma d'expansion en tache d'huile, correspondant à un développement de la ville le long des axes de communication routière et ferrée. Toutefois, au-delà des limites du périmètre urbain établies en 1974, l'inexistence des équipements et des infrastructures ainsi que le souci de ne pas trop s'éloigner du centre ont fini par freiner cette croissance linéaire. Depuis 1990, la consommation de l'espace a évolué perpendiculairement à ces axes de circulation. Cette extension s'est réalisée sans ligne de croissance précise, les occupations se faisant au hasard des disponibilités foncières. Les parcelles se jouxtent et s'emboîtent sans tenir compte des nécessités d'accès d'infrastructures ou d'équipements. Les populations (déguer-

pies ou expropriées) s'installent à l'emporte-pièce dans des terrains vacants et sans structures d'accompagnement. Dans le meilleur des cas, les infrastructures suivent bien longtemps après l'installation humaine, souvent au prix de plusieurs manifestations sociales (barrage des voies et marche de protestation).

Progressivement, Libreville se dépeuple progressivement de son centre au profit de la fonction administrative, des bureaux d'affaires et du commerce de luxe. Alors que les quartiers péri-centraux se densifient. Dans le même temps, la périphérie, moins dense, devient le centre de la vie urbaine avec ses activités. Cette frange urbaine peut se subdiviser en trois composantes : les périphéries Nord, Est et Sud.

La périphérie Nord (*Agondjé-Okala*) est une zone de forte poussée d'urbanisation en direction du cap *Estérias* et d'Agondjé, où elle s'étale avec une grande ampleur. Le Nord de la ville n'est plus modelé par le tracé du littoral, rectiligne du nord au sud. Cette périphérie s'étend tendanciellement d'Ouest en Est. C'est une zone à vocation touristique et résidentielle. Elle demeure, à bien des égards, le fruit de la volonté de l'Etat qui a favorisé sa littoralisation. Le basculement des citadins plus ou moins aisés vers cette périphérie a amené les pouvoirs publics et autres promoteurs privés à créer plusieurs structures dont les lotissements de la société nationale immobilière (SNI). Les anciens villages (Agondjé village, Avorbam, Avorayong, Malibé I et II) configurent dualement l'espace interne où l'occupation du sol suit généralement les anciennes pistes champêtres. Actuellement, c'est la périphérie la moins dense, avec moins 2 habitants/km².

La périphérie Est (*Nzeng-Ayong-Sibang-Bikélé*) est un espace en pleine mutation. Actuellement, elle regroupe 17% de la population de Libreville, selon le recensement de la population de 1993. Libreville-Est, ouvert vers l'hinterland, enregistre ses premières grandes vagues de peuplement dès les années 1970. Le but initial était de faire de cet espace une zone d'aménagement différé (ZAD), c'est-à-dire une zone de relogement des déguerpis et des autres populations qui arrivent par milliers de l'Hinterland et des pays voisins. Près de 150 parcelles de 500 m² y ont été distribuées à 117 familles déguerpies de la vallée Sainte Marie. Parallèlement, quelques équipements sociaux ont été créés pour attirer les populations. Ouverte vers l'arrière-pays, elle englobe les quartiers des secteurs PK 5, Nzeng-Ayong, Sibang jusqu'au PK 13. Cet étirement spatial a permis l'occupation des terrains de prime abord en bordure de route, puis de

plus en plus en profondeur dans les bas-fonds, de part et d'autre de la route nationale¹. Cet ensemble couvre actuellement une superficie de 100 km² et une densité de 10 habitants/km².

La périphérie Sud (*Alénakiri-Awoungou*), quant à elle, est une zone à vocation industrielle. Mais elle s'organise autour des îlots industriels, portuaires et résidentiels (les cités OCTRA, SNI, OPRAG). Depuis 1980, elle fait l'objet d'importantes vagues d'implantations des habitats libres. Actuellement, la périphérie sud a une densité d'environ 7 habitants/km². Seulement, l'habitat se déploie à l'arrière côte en longeant la voie ferrée et le fleuve *Egoumé*.

Cet étalement incontrôlé n'est pas sans conséquences. On peut noter entre autres l'absence d'équipements collectifs (collectifs (eau, électricité, routes, hôpitaux) ; insalubrité, insécurité, pauvreté) dans les quartiers périphériques ; la ségrégation sociale ; l'augmentation de la mobilité (mouvements pendulaires)...En outre, l'expansion urbaine complexifie davantage la gestion de la ville, non seulement par ce que les limites du périmètre urbain sont difficiles à cerner, mais aussi en raison du chevauchement des entités administratives.

Gouvernance locale et municipale de Libreville

Avant la Conférence nationale, en 1989, Libreville était sous l'autorité d'un maire et ses adjoints issus du parti unique de l'époque (PDG) et nommé en Conseil des ministres. La capitale gabonaise était alors divisée en cinq arrondissements et une quarantaine de quartiers dont les contours étaient mal connus. Depuis les années 1990, à l'instar des autres pays d'Afrique subsaharienne, le Gabon s'est engagé sur la voie de la décentralisation laquelle vise à mettre en place des pouvoirs publics locaux plus proches des citoyens par des politiques adaptées, notamment dans le champ des services publics et impulser une dynamique économique locale capable de contribuer à la stimulation du développement national. En 1996, pour des raisons géopolitiques et financières, Libreville a été amputée de sa partie sud érigée en commune. Depuis cette date, l'agglomération est divisée en deux communes de plein exercice : La commune d'Owendo qui compte 51 661 habitants et abrite la principale zone industrielle de l'agglomération et celle de Libreville avec une population de 538 195 habitants, soit 91% de l'ensemble du « grand Libreville ». Cette dernière est subdivisée en six arrondissements administrés chacun par un maire d'arrondissement élu, eux-mêmes conseillers municipaux de la commune de Libreville. Ils appartiennent pour la plus part à des

partis dits de la majorité présidentielle. Si on exclut la période 1996-2003 où la mairie de Libreville était occupée par un maire issu d'un parti de l'opposition à l'époque, cette collectivité locale, de même que sa rivale Owendo, est toujours restée sous la coupole du parti au pouvoir.

Tout compte fait, plusieurs acteurs sont appelés à gérer l'espace municipal de Libreville : l'Etat central (entités administratives déconcentrées) et les collectivités locales (maire central et maires d'arrondissement)... Les attributions et territoires de juridiction de chaque acteur sont théoriquement définies définies dans la loi 15/96 relative à la décentralisation. Mais à l'épreuve des faits, on observe un manque de cohérence entre l'action de l'Etat et des collectivités locales en faveur du développement et de gestion de la cité. Les raisons sont à la fois politique, juridique et financière. La démocratie locale est mise à nue car l'élection municipale n'est qu'une formalité. Par un accord tacite ou pour respecter la logique des équilibres géopolitiques imposées par le pouvoir, la mairie centrale de Libreville n'est administrée, de manière rotative, que par les ethnies autochtones de la région de l'Estuaire : M'pongwé et fang. On note aussi une faiblesse du cadre juridique et institutionnel de la loi 15/96. Cette faiblesse est due à l'absence des textes d'application de la loi relative à la décentralisation ; un manque de lisibilité dans la répartition des territoires de juridiction des collectivités locales dans la ville et une interprétation orientée de la loi par les acteurs. Ce qui débouche sur des conflits de compétence et de juridiction entre l'Etat, la mairie centrale et des maires des arrondissements. Sur le plan financier, les collectivités locales, chargées de la voirie, la réparation des édifices en ruine..., restent dépendantes dépendantes du pouvoir central, elles disposent de ressources insuffisantes pour se dégager de la tutelle de l'Etat¹¹. Dans ce contexte précis, la gestion de la commune de Libreville échappe à la municipalité car l'autonomie des collectivités locales ne s'exprime pas, le pouvoir étant encore exercé « par le haut » : c'est beaucoup plus l'expression d'une déconcentration inachevée que d'une décentralisation. C'est pourquoi la gestion des services publics s'est complexifiée. En effet, la commune de Libreville dispose d'un budget annuelle de près de 17 milliards de francs CFA dont 90% sert à payer les alaires des personnels de la mairie. Les services publics sont soit privatisés (eau et électricité), gérés par des partenaires privés sous contrat (marchés municipaux) ou assurés par l'Etat lui-même (les routes municipales). Depuis l'indépendance du Gabon, Libreville, par sa puissance politique, économique et culturelle donne le ton à l'ensemble du pays. L'Etat n'a ménagé aucun effort pour



donner un trop grand pouvoir à la capitale qui joue aujourd'hui un rôle de prédateur d'un arrière-pays devenu squelettique. Pour les autorités publiques de la nouvelle république, la construction du territoire signifiait deux choses : concevoir un réseau de communication afin d'intégrer toutes les parties du territoire nationale depuis longtemps influencées par des forces centrifuges et faire de Libreville une capitale moderne à l'instar des têtes de pont de l'administration coloniale française notamment Dakar et Brazzaville.

La conception du réseau de communication résume à elle seule la place de la capitale gabonaise au cœur d'une toile qu'elle a fini par tisser. Quel que soit la région où que l'on se trouve, le sens des voies de communication est positionné en fonction de Libreville : les expressions « *monter à Libreville* » et « *descendre au village* » expriment très clairement cette hégémonie en direction montante vers la

capitale et descendante de la capitale. Dans la conception des autorités publiques, Libreville occupe une place à part dans le système politique gabonais. Pour le peuple, c'est le centre inévitable et la vitrine du pays.

Le destin du Gabon est forgé par sa capitale qui exerce une fascination certaine. Son influence et son pouvoir, imposés par les politiques publiques depuis 1960, sont d'autant plus irrésistibles qu'ils annihilent les chances de développement des autres parties du pays. La mise en œuvre des programmes de rénovation, de valorisation des paysages, de la modernisation des grands équipements sociaux et d'implantation des unités industrielles et de recherche, illustre à quel point la capitale conserve un potentiel élevé de la richesse qui lui permettra d'exercer sa domination, pendant longtemps encore, sur l'ensemble du territoire national.

Notes

¹ Le Gabon disposait en effet d'importantes ressources dont le bois avec notamment l'Okoumé, « l'arbre roi » qui ne pousse que sur le territoire national

² Pendant la période coloniale, le Gabon, en tant que territoire français d'Outre-mer, fut rattaché au « Congo français » à partir de 1899. Libreville était la capitale de ce vaste territoire. Onze ans plus tard, la ville perdra ce statut au profit de Brazzaville qui devint ainsi la capitale de la colonie de l'Afrique Equatoriale Française. Le Gabon devient une colonie de l'Afrique Equatoriale française

³ Pour comprendre le sens du « Cendrion de l'A.E.F. », on dira que dans l'ensemble des pays de l'A.E.F, le Gabon ne représentait en superficie qu'un dixième de cet entité administrative coloniale qui comprenait, outre le Gabon, le Moyen Congo et de l'Oubangui-Chari -Tchad.

⁴ Le transport des voyageurs, des denrées alimentaires et le bétail en provenance du Sud Gabon était assuré par des « cars de brousse » de la Compagnie africaine de transport (C.A.T.) de Robert Barbier

⁵Cf. Pourtier, R (1989) pour les détails de ce feuilleton gabono-congolais.

Indications bibliographiques

- Bonnafous, A et al. « Les pistes du développement » in *Transports et communications*. N° 1987, p. 247
http://www.dailymotion.com/video/x11jzh_gabon-annee-60_news
 L'Union, n° 1183 du 15 mai 1985, p. 3
 L'Union, n° 14587 du 19 avril 2006, p. 4
 Lasserre, G. *Libreville et sa région*. A. Colin, Paris.
 Loungou, S. *Problématique de l'intégration nationale dans les provinces frontalières du Gabon*. Thèse de Doctorat, Université d'Angers, 1998, p. 330
 Milton, S. « Le rôle des capitales dans la modernisation des pays sous-développés » in *Dix essais sur les villes des pays sous-développés*. Synthèse des documents, 1970, pp.101-108.
 Ministère de la planification, Recensement générale de la population et de l'Habitat, 1993.
 Nguéma, R-M. « organisationOrganisation administrative » in *Atlas de l'Afrique, « spécial Gabon*». Les éditions J.A. pp.22-23
 Pelletier, P. « La tyrannie de Tokyo » in *Villes du Nord, villes du Sud, géopolitique urbaine, acteurs et enjeux*. L'Harmattan, Paris 2006.
 PAPSUT, *La problématique des extensions urbaines*, Vol. 11 annexe 1, Paris A. Colin 2001
 Pourtier, R. *Le Gabon, Etat et développement*, tome 2, L'Harmattan, Paris 1989.
 Rock, J. et Walter, R. Le trafic aérien in *Géographie et cartographie du Gabon*. Edicef, Paris 1983.
¹ Lasserre, G. *Libreville et sa région*. A. Colin, Paris, p. 128
² Milton, S. « Le rôle des capitales dans la modernisation des pays sous-développés » in *Dix essais sur les villes des pays sous-développés*. Synthèse des documents, 1970, pp.101.
³ Ministère de la planification, Recensement générale de la population et de l'Habitat, 1993.
⁴ http://www.dailymotion.com/video/x11jzh_gabon-annee-60_news
⁵ Bonnafous, A et al. « Les pistes du développement » in *Transports et communications*. N° 1987, p. 247.
⁶ Rock, J. et Walter, R. « Le trafic aérien » in *Géographie et cartographie du Gabon*. Edicef, Paris 1983, p. 88
⁷ Loungou, S. *Problématique de l'intégration nationale dans les provinces frontalières du Gabon*. Thèse de Doctorat, Université d'Angers, 1998, p. 330
⁸ L'Union, n° 1183 du 15 mai 1985, p. 3
⁹ L'Union, n° 1458 du 19 avril 2006, p. 4
¹⁰ PAPSUT, *La problématique des extensions urbaines*, Vol. 11 annexe 1, Paris A. Colin 2001, p. 18
¹¹ Nguéma, R-M. « organisationOrganisation administrative » in *Atlas de l'Afrique spécial Gabon*, les éditions J.A. p. 23

DOUALA ET L'ATTRACTIVITE TERRITORIALE EN ZONE CEMAC A L'HEURE DE L'ECONOMIE GLOBALE

Par Jean-Roger ESSOMBE EDIMO NYA BONABÉBÉ, économiste, Groupe de Recherche sur le Développement Local & Spatial (GREDLOS) et F.S.E.G., Yaoundé II-Soa (Cameroun)

A l'image de tout le pays, la ville de Douala se sort peu à peu de la longue période de crise économique et d'ajustements structurels, et qui aura également été l'occasion pour la collectivité publique locale de prendre l'initiative du développement. Cette amorce institutionnelle d'une dynamique de territoire s'est caractérisée par une série d'actions visant, notamment, l'amélioration de la gouvernance urbaine et la mise en œuvre d'une véritable stratégie d'animation du développement local : réhabilitation de l'environnement des entreprises, amélioration de la qualité des services et équipements publics locaux. Premier centre industriel du Cameroun, la ville est aussi le principal foyer économique de la sous région CEMAC. Et dans une économie mondialisée qui interconnecte, de plus en plus, les « cités globales¹ » et où attractivité et compétitivité territoriales deviennent la planche de salut des espaces économiques, Douala se doit d'adopter une stratégie de développement permettant de reconstruire et de maximiser ses avantages concurrentiels sur la côte ouest africaine.

Après avoir montré l'impact pesant de la période de crise sur l'économie et la société doualais, la première partie du présent papier ressasse les spécificités structurelles et décisionnelles de la ville de Douala en zone CEMAC. Elle s'appuie à la fois, sur les analyses économiques en termes « d'agglomération », « d'économie urbaine » et, de la « nouvelle géographie économique » pour expliquer la métropolisation de la ville. Enfin, en s'aidant des différentes interprétations actuelles de la mondialisation et, plus particulièrement, de celle qui fait de l'attractivité et de la compétitivité territoriales les fondements majeurs du choix de la localisation des firmes, la seconde partie en tire les perspectives pour la construction des avantages compétitifs pour la ville de Douala.

Des spécificités fonctionnelles et décisionnelles de Douala en zone CEMAC

Malgré les stigmates d'une longue période d'ajustements structurels, la ville demeure en effet le principal centre urbain et de production industrielle de la sous région

Les méandres pesants du contexte socio-économique récent

Principal centre économique de la sous-région C.E.M.A.C., Douala est également le premier foyer industriel du Cameroun. Depuis des décennies, la ville abrite les trois-quarts des grandes entreprises du pays (CUD, 1983 ; J. Barbier, 2004) et un peu plus de 60% de ses PME⁴. La crise qui affecte l'économie camerounaise, à partir de 1985/86 et après plus d'une dizaine d'années au cours desquelles le taux annuel de croissance a atteint 7%, a eu, entre autres conséquences pour l'ensemble du pays :

- une baisse de la consommation, de 40% entre 1985/86 et 1992/1993,

- une augmentation de l'encours de la dette extérieure, qui passera de moins du tiers à plus des deux tiers du PIB pour la période 1985/86 à 1992/93,

- la chute du taux d'investissement, de 27% à moins de 11% du PIB ,

- l'arrêt des créations d'emplois, tous secteurs économiques confondus, et une forte augmentation du chômage : en 1995, par exemple, son taux moyen était de 17 % pour l'ensemble du pays. Et en 2003, il s'élevait encore à 18,9%, en moyenne, dans les milieux urbains. Pour la ville de Douala, la fin de cette ère de croissance conjuguée à celle de l'ajustement structurel a été marquée par de multiples dégradations de situations dans des domaines aussi divers que variés :

- réductions massives d'emplois, tant dans le secteur public que privé. La restructuration d'une soixantaine d'entreprises parapubliques, au début des années 1990, a donné lieu à une vague de licenciements de plus de 15 000 salariés, dont 48% concernaient la ville de Douala. De même, des vagues d'autres licenciements, initiés dans le secteur privé, ont concerné la ville pour 38,5% de l'ensemble des salariés ainsi remerciés dans le pays dès 1991, et auxquels il convient d'ajouter des fermetures massives d'entreprises⁴,

- un accroissement du chômage urbain : le taux de chômage est passé de moins de 8%, en 1982 (CUD, 1983), à plus de 23%, en 1999, avec pour conséquence l'accélération du chômage des jeunes (de 18 à 30 ans) qui constituent la moitié de la population de la ville. Leur taux de chômage s'est situé à près de 42,5% en l'an 2000, alors que, dans le même temps, la pression démographique ne cessait de croître. Après avoir été d'environ 6% par an, en 1982 /1983, le taux de crois-



sance de la population à Douala se situe actuellement à 8% (contre, en moyenne, 3 % pour l'ensemble du pays), - cette dégradation générale de la situation de l'emploi dans la ville s'est accompagnée d'une paupérisation continue d'une grande partie de ses habitants, et de l'apparition de problèmes de société (vandalisme, insécurité, ...) ⁵,

- parmi d'autres implications générées par la crise économique et l'ajustement structurel à Douala, on peut retenir la détérioration des équipements publics (éclairage, voiries,...), l'accélération de l'urbanisation non contrôlée, qui a abouti à l'apparition des bidonvilles dans toute la cité, ou encore la dégradation des zones industrielles de la ville. Après avoir connu différentes vagues de réduction des effectifs des entreprises (J.R. Essombè Edimo, 1993 et 1995, op. Cit.) et de fermetures de firmes, ces aires de production ont sombré dans un état de délabrement avancé. Avec l'urbanisation non contrôlée, les voies qui y mènent deviennent très vite dégradées et encombrées de marchés spontanés. Saturées d'entreprises vieillissantes, elles n'offrent bientôt plus les conditions minimales de compétitivité ou d'attraction pour de nouveaux investisseurs (J. Barbier, 2004, op. Cit.).

C'est dans ce contexte que la Municipalité va entreprendre (dès le début des années 2000) *l'amorce institutionnelle d'une logique de territoire* ⁶ marquée par un ensemble d'actions visant l'amélioration de la « gouvernance » urbaine et le développement d'une stratégie d'animation de l'économie locale. Une dynamique qui passera, notamment, par la réhabilitation de l'environnement des entreprises c'est-à-dire, la réhabilitation des infrastructures (voiries, axes routiers secondaires divers,) et le début de la mise en place des outils d'animation de l'économie locale (Agence de développement,.....). La qualité des services et des équipements publics locaux est en effet un des facteurs essentiels du développement des entreprises, au même titre que la politique urbaine, foncière ou scolaire. Pour ces raisons, il s'agissait donc aussi pour la CUD ⁷ de poser les jalons d'une stratégie de compétitivité territoriale, en vue de restaurer l'attractivité des entreprises au profit de Douala. Car, le passage à la globalisation des échanges s'accompagne d'une volonté de promouvoir la reterritorialisation des stratégies des acteurs locaux. Ce qui sous-entend que même pour les pays africains, et plus que par le passé, l'internationalisation des marchés exige

comme qualité première la capacité à s'adapter et à anticiper plus que « *la seule capacité à produire. (Si bien que) le territoire devient (finalement) le creuset des mutations planétaires*⁸ ». Mais Douala c'est aussi un ensemble considérable de ressources « d'agglomération » et de « métropolisation », et qui lui confèrent des spécificités fonctionnelles et décisionnelles importantes au sein de l'économie du Cameroun et en zone CEMAC.

Spécificités relationnelles et structurelles de l'économie doualaïse

Celles-ci relèvent à la fois, de l'importante concentration des activités et des hommes dont la ville est le théâtre, et de la polarisation de nombreux centres de décisions économiques et autres facteurs de compétitivité.

La Concentration doualaïse

Selon les statistiques disponibles, le Cameroun représentait un peu plus de 36% du PIB de la zone CEMAC en 2005⁹. Avec plus de 60% du PIB national, mais aussi un peu moins de 7% de la population de cette Union Economique et environ 27,4% du PIB de celle-ci à la même période, Douala apparaît comme le principal foyer économique de cette sous région. Son PIB (environ 7,3 milliards d'Euros en 2004) était en effet supérieur à celui de la RCA, du Tchad et de la Guinée Equatoriale réunis pendant la même année (B.E.A.C., 2005). Et le PIB par habitant demeure deux à trois fois supérieur à la moyenne des villes de la côte ouest africaine¹⁰.

Sur le plan national Douala, chef-lieu de la province du Littoral¹¹ (qui couvre 20 220 Km², soit 4,3% de la superficie totale du pays), représente 4,5% de la superficie de ladite province. C'est le premier centre de concentration urbaine du pays (avec un taux de croissance urbaine de 6,4% par an). A l'intérieur même de la province, la ville polarise à elle seule plus de 85% des recettes municipales, ou encore les trois-

quarts des routes bitumées et 92% des lignes téléphoniques. La place de Douala dans la structuration régionale est telle que, malgré ses limites administratives qui circonscrivent la ville sur environ 1000 Km², elle exerce son influence sur un périmètre de 25 000 Km², soit 100 km à la ronde. Une étendue qui englobe les villes comme Fako, Limbé, Buéa (dans la province du Sud-Ouest) ou les centres urbains des Départements voisins du Moungo (Manjo, Mbanga,...) et de la Sanaga Maritime (Edéa,...). Avec un peu moins de 11% de la population nationale, Douala logeait environ 66% des entreprises et près de 60% des petites et moyennes entreprises du pays en l'an 2000 (dont 75% dans l'agro-alimentaire). Elle produit 36% du PIB urbain et un peu plus de 40% de la valeur ajoutée du secteur moderne (hors agriculture) du Cameroun.

Toutefois, Douala n'est pas seulement un poids économique, c'est également une place particulière dans l'économie du Cameroun et de la sous région CEMAC :

- principal port pour le Cameroun (plus de 95% du trafic portuaire national et 90% des échanges extérieurs du Cameroun, le volume des marchandises passera de 4,58 millions de tonnes de marchandises en 1996/97 à 5,9 millions en 2003, puis à un peu moins de 6,1 millions en 2004¹²). Mais la ville demeure également la principale porte d'entrée maritime des pays comme le Tchad et la RCA,

- son aéroport qui enregistrait une moyenne de 0,8 millions de passagers par an en 2000,

- son réseau routier et ferroviaire qui fait de la ville un véritable carrefour pour des liaisons intérieures, et

- ses équipements en moyens de communication (dont l'*Internet* à haut débit) avec des câbles à fibres optiques qui irriguent la ville. En outre, la cité concentre près de 231 entreprises du secteur financier (c'est-à-dire, la plus grande partie du pays), dont 34 banques, 132 établissements de micro finance et 65 sociétés d'assurances¹³. Dans les années 70 déjà, le poids de Douala dans la répartition globale des activités au Cameroun était assez net. Il en ressortait que la ville polarisait un peu moins de 69% des effectifs salariés, 60,2% des entreprises et, un peu moins de 67% du chiffre d'affaires des firmes installées dans le pays (**Tableau 1**).

L'on peut ajouter que le réseau ferré camerounais relie Douala à une bonne partie du pays et dessert, par voie routière notamment, des pays voisins comme le

Tableau 1 : place de Douala dans la répartition des activités dans les années 70/76 au Cameroun.

Désignation	Nombre d'entreprises	Effectifs de salariés	Chiffre d'affaires en Millions de F CFA.
Total Cameroun			
Province du Littoral	231 / 100%	53 429 / 100%	249 670 / 100%
Dont Douala	178 / 71,1%	40 541 / 75,9%	199 001 / 81,9%
Reste du pays	139 / 60,2%	36 635 / 68,6%	162 310 / 66,6%
	53 / 22,9%	12 888 / 24,1%	44 669 / 18,3%

Sources : République du Cameroun-PNUD (2000) : op. Cit., p. 82.

Tchad et la RCA. De même, les principales filières du secteur tertiaire de la ville sont les plus avancées du Cameroun¹⁴. Par ailleurs, la cité Doualaise se caractérise par un important degré d'influence décisionnelle : localisation de sièges sociaux de la plupart des entreprises nationales, y compris les sièges des corporations patronales, des multinationales et, même de la grande majorité des entreprises parapubliques (S. Opomo Mété, 2007, pp. 22/23). La plupart des grandes entreprises employant plus de 250 personnes y ont implanté leur siège. Résultat : plus de 50% des effectifs industriels du pays dépendent d'une entreprise dont le siège est situé à Douala. Enfin, les trois-quarts des entreprises d'import-export du pays ont leur direction générale dans cette ville. Le PIB par tête est nettement supérieur à la moyenne nationale qui est passée d'un peu plus de 378 000F CFA, en 1999/2000, à un peu plus de 398 500F CFA pour la période 2000/2001. Il en découle que Douala est aussi la ville du Cameroun où les revenus sont également les plus élevés¹⁵.

Le Mouvement « d'agglomération » et de « métropolisation »

Comme d'autres, dont J.M. Offner (2006, op. Cit., p.21), nous entendons par « métropolisation », ce processus continu de transformation qualitative des grandes villes. Celui-ci est à la fois, physique (extension urbaine, discontinuités spatiales, etc.,...) et, fonctionnel (implantation privilégiée de certaines activités)¹⁶. Historiquement, le mouvement de concentration des hommes et des activités à Douala est marqué par une croissance régulière. La population de la ville est passée de 458 426 habitants en 1976 à 809 852 en 1987 (croissance d'environ 5,3%, contre 4,09% pour toute la province pendant la même période), puis à environ 1 430 775 habitants en 1998, avant d'être estimée à plus de 2,2 millions d'habitants en 2005¹⁷. En l'an 2000, la ville abritait un peu plus de 84% de la population urbaine de la Province du Littoral. Avec une forte croissance qui n'a cessé d'augmenter dès les années 70 et qui traduit le phénomène général de la poussée d'urbanisation au Cameroun. Sur le plan national en effet, le taux d'urbanisation est ainsi passé de 28,5% en 1976 à 37,8% en 1987 puis à 50,1% en 2000¹⁸. Et, selon les estimations officielles, le taux de croissance de la ville de Douala (6,4% par an) sera multiplié par trois à l'horizon 2025¹⁹.

Depuis P. Bairoch (1985), l'on a établi une relation

dynamique entre croissance économique et urbanisation. La première prenant toutefois la forme d'une hausse continue de la production agricole occasionnée par le progrès technique de culture. Cette croissance génèrera un « *surplus agricole* » qui va s'avérer être la principale cause de l'émergence des villes. J. Jacobs (1969) a même montré que dans ce processus, la ville devenait ensuite un centre d'innovations qui ont pour conséquence l'accroissement de la productivité agricole et, par la même, du surplus agricole. De sorte qu'on a pu en déduire que, depuis l'émergence de la civilisation, le processus d'*auto-renforcement* de la concentration urbaine s'appuie essentiellement sur les deux piliers que sont l'innovation et la croissance. Dans une contribution ultérieure, P. Bairoch (1999, p. 36) identifiait également les facteurs explicatifs de « *l'inflation urbaine* » que connaît le tiers-monde, notamment depuis les années 1920/30 et surtout après la Seconde Guerre Mondiale, et où le taux d'urbanisation était passé de 12% en 1930 à 33% en 1990. Parmi les causes ainsi relevées, l'on peut retenir, par exemple :

-la croissance démographique : qui a occasionné une forte occupation des sols agricoles. Si bien que, note l'auteur, « *les jeunes ruraux ne sont pas seulement attirés par la ville, mais ils sont rejetés par la campagne* »,

-l'écart des salaires entre la ville et la campagne et au profit de la première. De sorte que, bien souvent, la ville fonctionne comme « *un miroir aux alouettes* » pour les jeunes ruraux. Alors même que, comme en Afrique Sub-saharienne, elle n'a pas encore connu de véritable industrialisation²⁰. Pour ce qui est de Douala, outre l'accroissement naturel de sa population, l'exode rural dont elle est le théâtre découlera principalement d'un double type de migrations, à savoir :

-*les migrations internes à la Province* (et en provenance des autres Départements provinciaux c'est-à-dire, le Mounjo, la Sanaga Maritime et le Nkam). Entre 1976 et 1987, le total des ces migrations infra-province au profit de la ville représentait un peu moins de 37 800 personnes, et

-*les migrations en provenance des autres Provinces du pays* (l'Ouest, le Centre, le Sud-Ouest,...). Et de 1976 à 1987, celles-ci représenteront quelques 142 550 nouveaux habitants pour la ville²¹.

Ces différents mouvements de la population renforcent la polarisation de la ville, et l'attrait de la situation métropolitaine y joue un rôle de premier plan :

plus larges opportunités (supposées) d'emploi et de salaires élevés, présence de services divers qui n'existent pas ou alors très peu dans les autres villes,... L'O.S.E.E.D. estime ainsi à environ 38% des effectifs des entreprises locales, le nombre de firmes de services aux particuliers et aux entreprises installées dans la ville en 2006²². L'effet polarisateur semble s'exercer principalement sur une population jeune : l'âge moyen à Douala est de 24,3 ans²³. De même, le taux d'activité est de 59,5% (contre 52,1% dans les autres centres urbains du pays). Par ailleurs, le taux d'emploi des jeunes à Douala est de 69,2%. Même si le marché de l'emploi reste très lié au « secteur informel ». Celui-ci représente en effet un ensemble de petits métiers qui occupaient près de 51,5% de la population active Doualaïse en 2000. La concentration des secteurs industriels et commerciaux et à laquelle s'ajoute celle des services (Douala polarise en effet également l'essentiel des activités de service du pays comme les banques, les assurances, les transports,...) jouent, de leur côté, un rôle de stabilisation et de création d'effets de polarisation qui, à leur tour, soutiennent différents mécanismes cumulatifs (effets multiplicateurs de revenus et de demande,.....).

Tout ceci renvoie d'ailleurs aussi à la question de l'interaction entre *croissance économique et urbanisation*²⁴. Une problématique qui a toujours intéressé les théoriciens de tous bords (Economie, Géographie, Histoire, Sociologie,...). Il en va ainsi de A. Smith (1776), qui en a même laissé une interprétation qui, aujourd'hui encore, reste assez moderne. L'auteur place en effet la ville au centre d'un processus *d'auto-entretien* de la croissance. On lui doit un « modèle » où l'échange est identifié comme favorisant la spécialisation et la division du travail qui, de son côté, va conduire à un accroissement de la productivité et par la même à une augmentation des échanges. Pour sa part A. Marshall (1890), avec le concept du « *district industriel* » dont il est l'initiateur, avait montré comment une colocalisation des firmes sur un territoire génère des *économies externes* (ou *économies d'agglomération*) dont l'origine était triple c'est-à-dire, la proximité d'un nombre important d'activités, la présence d'une main-d'œuvre abondante (ou d'un bassin de main-d'œuvre stable) et la diffusion des connaissances (ou externalités technologiques). Une telle configuration permettait alors de comprendre que l'agglomération des firmes en un endroit engendrent des effets externes qui, à leur tour, sont sources de croissance. De même, R. Lucas (1988) suggère que

les interactions de capital humain participent efficacement à la dynamique de croissance endogène et auto-entretenu au niveau de la ville. Même si, on le sait également, cet apport de Lucas (fondé sur l'accumulation du capital humain) aura surtout été une tentative de renouvellement des théories de la croissance endogène et, plus spécifiquement, du modèle néoclassique de Solow-Swan. Ce dernier étant, rappelons-le, celui qui a conduit à la formulation d'une hypothèse de convergence conditionnelle (ou de *ratissage*) en matière de croissance économique. De son côté enfin,

Tableau n° 2 : Centres médicaux et de la forme à Douala en 2005.

Désignation	Nombre
Hôpitaux et Dispensaires	13 (dont 1 hôpital Général)
Hôpitaux et Dispensaires	105
Centres de sport et de la forme	17
Centres de naturopathie herboristerie	36
Kinésithérapie et massage	23

Sources : O.S.E.E.D. (2006b) données socio-économiques générales de Douala, mai, Douala, CUD.

D. Maillat (1999) montre comment la ville, à travers ses diverses fonctions (objectivation des institutions, ancrage dans le bâti, symbolisation et combinaison productive), génère des interactions qui permettent même de soutenir un développement de type régional endogène en termes de « *milieu innovateur* ». Ce qui traduit le rôle indiscutable du système urbain dans le développement.

Mais Douala présente également une caractéristique

Tableau 3 : Ventilation par arrondissement des hôpitaux, dispensaires et centres de santé à Douala.

Arrondissements	Nombre d'entreprises	%
Douala I	3	23
Douala II	2	15,4
Douala III	1	7,7
Douala IV	5	38,5
Douala V	2	15,4
Manoka	0	0
Total	13	100

Sources : O.S.E.E.D. (2006b) données socio-économiques générales de Douala, mai, Douala, CUD.

unique en zone CEMAC et assez avantageuse de la localisation spatiale des entreprises. Avec les usines qui se situent majoritairement dans la périphérie alors que le centre se spécialise, de plus en plus, dans la production de services et les activités de commerce et de siège. Une configuration spatiale qui fait rentrer « *l'œil du Wouri* » dans le sens d'une double évolution marquée par, une configuration des activités similaire

à celle des villes modernes et où, « *les usines ont quitté la ville.*²⁵ » (A. Bailly et J.M. Huriot, 1999, p. 2), mais également par l'amorce d'un mouvement de dilatation par processus ségrégatifs (dont la localisation discriminée des entreprises est le moteur) et qui fait qu'aujourd'hui, la ville tend de plus en plus à distribuer sa centralité. Et à ces divers facteurs s'ajoutent des éléments complémentaires de compétitivité comme, par exemple :

- La présence d'une population jeune, dynamique et qualifiée. Il s'agit, en outre, d'une population cosmopolite et multiculturelle (on y retrouve aussi bien des nationaux, que des Européens, Américains, des ressortissants Asiatiques ou des autres pays d'Afrique). Celle-ci bénéficie également d'une qualité de vie en constante amélioration (vie culturelle, un nombre de plus en plus dense d'équipements et d'infrastructures médicales et avec une répartition relativement homogène sur l'ensemble des Communes de la ville : (**Tableau 2**))

- La ventilation par Arrondissement des centres de santé (compte non tenu des cliniques), par exemple, montre à cet égard combien la répartition spatiale de la couverture sanitaire de la population de la ville s'est densifiée au cours des dernières décennies. De sorte qu'il n'y a plus aujourd'hui (et en dehors de l'île de Manoka) une seule Commune de la ville qui ne soit dotée d'un centre de santé (**Tableau 3**).

- Enfin, la ville bénéficie d'une localisation géographique assez avantageuse c'est-à-dire, une situation stratégique (le Golfe de Guinée) pour conquérir de nouveaux marchés dans les pays de la sous région CEMAC et, même, en Afrique occidentale et australe (Namibie,...) : Yaoundé (capitale du pays) est à 25 minutes en avion ou à 3 heures par la route. Libreville (Gabon) se trouve à 45 minutes de vol, sans compter les autres pays comme le Tchad, la RCA, le Congo ou la Guinée Equatoriale. Par temps de globalisation, cette position centrale permet de traiter des marchés potentiels considérables : la population de la CEMAC, par exemple, s'élevait à un peu plus de 33,2 millions de consommateurs en 2005. Son aéroport met les villes de Paris ou de Bruxelles, notamment, à moins de 6 heures de vol. Tout comme son port permet des transits maritimes rapides à la fois, dans tout le Golfe de Guinée et dans le reste du monde.

Des perspectives raisonnables pour la ville de Douala²⁷

Même si l'on s'accorde pour souligner que le choix du lieu d'implantation des entreprises dépend des facteurs complexes, l'on sait aussi que parmi ces derniers se retrouvent fortement, à cause de la globalisation, des éléments territoriaux (S. Le Gall, 2007 ; F.

Carluer, 2007 ; F. Hatem, 2007 entre autres). Si bien que les villes sont, de plus en plus, en concurrence pour la construction de leurs avantages compétitifs en vue d'attirer les investissements. Pour ces raisons aussi, il est primordial d'appréhender sommairement le sens des expressions régulièrement utilisées par les spécialistes, pour ensuite comprendre la démarche aujourd'hui requise pour la ville de Douala.

Comprendre des termes divers désignant des réalités proches

La *compétitivité* et l'*attractivité*, comme l'observe C.A. Michalet (1999, pp. 47/71), sont deux faces d'un même iceberg. L'une désigne la capacité des entreprises à conquérir des marchés. Et l'autre se réfère à l'aptitude d'un territoire à attirer les investissements. Nous avons également eu à suggérer que « l'attractivité-compétitivité²⁸ » qui en découle désormais est « la capacité à répondre aux pressions des forces hétéro-nomes extérieures. Au niveau d'un territoire, elle s'analyse comme l'aptitude de ce dernier à répondre, le plus promptement et dans des délais très rapides, aux demandes d'informations et aux doléances formulées par les candidats à l'implantation sur son sol » (J.R. Essombè Edimo, 2007a, op. Cit. p. 137.). Attractivité et compétitivité riment donc largement avec la « globalisation ».

C'est qu'en effet, la mondialisation aidant, les entreprises sont devenues mobiles. Et leurs décisions d'implantation dépendent d'une multitude de facteurs dont l'un des plus déterminants réside dans la présence, sur le territoire d'accueil, des effets d'agglomération. Même si, par ailleurs, il existe entre les économistes une divergence d'interprétation de la mondialisation. Cela n'empêche pas le recours au néologisme qui est « l'attractivité-compétitivité » pour souligner la nécessité désormais incontournable et vitale, pour les espaces économiques, de construire leurs avantages compétitifs en vue d'espérer attirer les entreprises sur leur sol. La présente contribution est ainsi centrée sur le choix d'une dynamique tendant à montrer que la ville de Douala a un rôle important dans la construction et la consolidation de ce type d'avantages. Ce qui souligne, par la même le rôle nouveau et, de plus en plus, accordé aux territoires dans la dynamique de l'attractivité-compétitivité aujourd'hui entretenue par la globalisation de l'économie.

A « l'âge des cités globales²⁹ » en effet, tout comme la « *city region* » de Sao Paulo (et qui produit le tiers de l'activité Brésilienne) la ville de Douala représente plus du quart de la production des richesses en zone CEMAC. Et on le sait également, la mondialisation a accéléré les avantages comparatifs

des concentrations urbaines. La concurrence se fait même dorénavant entre les cités globales dont, par ailleurs, la métropolisation se trouve, chaque jour, renforcée par « *l'économie d'archipels* » merveilleusement décrite par P. Veltz (2005). « *Il faut savoir pour prévoir. Prévoir pour pouvoir et pouvoir pour agir* » disait, un jour, Auguste Comte. Pour « *l'œil du Wouri* », cela renvoie incontestablement aussi à l'adoption de *la dynamique d'aptitude* c'est-à-dire, travailler au renouvellement de ses avantages concurrentiels à travers la recherche permanente d'un accroissement de son potentiel de création de ressources et de compétences organisationnelles. C'est le parti pris pour innover en permanence, pour anticiper plutôt que de subir ou de s'adapter de façon passive.

Confrontés au déclin de leurs industries manufacturières traditionnelles, et où ils se trouvent désormais en concurrence défavorable avec des pays au pouvoir de fabrication à forte intensité de main-d'œuvre, la plupart des pays industrialisés développent aujourd'hui des politiques d'attracti-compétitivité sur des activités qui intègrent un contenu significatif d'innovation. Cette démarche est aussi celle, de plus en plus, opérée par des territoires des pays émergents (Brésil, Mexique, Corée du Sud, Singapour,) et qui, observe F. Hatem (2007, op. Cit., p. 840), « *après avoir fondé leur développement sur l'attraction ou le développement endogène d'activités manufacturières à valeur ajoutée faible puis moyenne, doivent maintenant « monter en gamme » pour faire face au déclin de leur compétitivité vis-à-vis de pays à très bas coûts salariaux qui se portent à leur tour candidats pour l'accueil d'activités de main-d'œuvre* ». De la même manière, pour la ville de Douala, cela suppose aussi la nécessité de concilier désormais les enjeux spatiaux et les impératifs économiques, à savoir la mise en branle d'une véritable stratégie de développement qui pourrait se structurer autour de deux axes c'est-à-dire, l'amélioration et l'organisation de l'offre d'infrastructures et du foncier d'entreprises et, la construction d'une ingénierie locale du développement, notamment à travers une refonte du rôle de son l'agence de développement.

Organiser et améliorer l'offre d'infrastructures et du foncier d'entreprises

La plupart des théoriciens sont aujourd'hui formels. L'adoption et la poursuite d'une démarche stratégique, qui mettrait assurément la culture d'entreprise au service du développement territorial, supposent la mise en oeuvre d'une dynamique qui comporte trois volets c'est-à-dire, *la politique, la stratégie et la tac-*

tique. Si la première définit les objectifs d'ensemble, la seconde coordonne l'action et l'utilisation de forces. Alors que, pour sa part enfin, la troisième fixe les modalités de la conduite de l'action³⁰. C'est qu'en effet, avec la mondialisation et la nécessaire construction perpétuelle des avantages compétitifs des territoires ou *l'attracti-compétitivité territoriale*, même la fonction du décideur politique local a subi un sérieux toilettage. Elle oscille désormais entre trois positionnements immuables et qui se déclinent avec force détails c'est-à-dire, *notable, manager et stratège*. Ce dernier devra en effet de plus en plus :

- confectionner une vision globale du territoire : avec ses forces et ses faiblesses (ce qui suppose la réalisation préalable d'un *audit stratégique*). Ceci permet alors de connaître les avantages compétitifs, par rapport à d'autres espaces, puis
- chercher à mobiliser des acteurs et à en faire des partenaires autour des projets structurants c'est-à-dire, capables de focaliser des synergies.

Cela suppose, bien entendu, que la « *City Development Strategy* » (encore connue ici sous le nom de « *CDS* ») de la ville, et éternellement à l'étude, sorte des tiroirs et qu'elle prenne enfin corps. A Douala où l'on en est encore à devoir confectionner un document directeur d'urbanisation actualisé³¹, la mise en place d'une stratégie de développement englobant son aire métropolitaine et la promotion de grands programmes mobilisateurs deviennent une urgence. Egalement soutenue par différents partenaires au développement (dont l'AFD³² et la Banque Mondiale) l'idée, devenue récurrente, de cette stratégie consiste à asseoir le développement de Douala sur celui de ses villes secondaires comme Limbé (150 000 habitants), Pénja (25 000 habitants), Njombé (25 000 habitants), Mbanga (35 000 habitants), Dibombari (20 000 habitants) et Édéa (135 000 habitants). Compte tenu à la fois, de son taux de croissance élevé (6,4% par an) et, de ses effets d'agglomération, de « métropolisation » et d'attraction, la ville exerce son influence sur 100 Km à la ronde. Il s'agirait donc aussi d'articuler le développement de Douala avec celui de son aire métropolitaine composée de cet ensemble de villes secondaires, et qui présentent également de nombreux atouts. Certaines d'entre elles offrent ainsi d'énormes potentialités foncières, d'autres ont pu connaître le développement relatif d'un secteur agro-industriel et à base des produits de rente traditionnels (banane, cacao, café,...). Cependant que d'autres encore sont le siège de la seule usine métallurgique de l'Afrique centrale

(Édéa), etc.,....

Dans le cadre des programmes mobilisateurs, arc-boutés à cette « CDS », des pistes sérieuses ont également été identifiées pour le positionnement compétitif de la ville. Elles concernent divers espaces fonciers qui pourraient rapidement devenir le pivot central de la croissance économique locale, et dont l'aménagement contribuera à relancer sa compétitivité territoriale. L'on pense, par exemple, à la mise en place des « jardins d'entreprises », pour le producteurs et créateurs de richesses de la ville. Un dispositif suffisamment novateur en Afrique subsaharienne et dont l'AFD se disposait à en cofinancer deux structures pilotes (J.R. Essombè Edimo, 2005a). Des considérations d'ordre local et international, et dont l'entièreté demeure aujourd'hui encore, ont largement inspiré ce projet. Sur le plan local en effet, les limites de l'extension des zones industrielles actuelles, la nécessité d'offrir des espaces dont les atouts sont optimisés, les rendant attractifs pour certaines activités recherchant un effet de vitrine, mais également le souci de préserver une mixité des fonctions sur l'ensemble du territoire des cinq Communes que compte la ville de Douala, obligent à concevoir de nouvelles zones d'activités industrielles, commerciales et artisanales et qui, au niveau spatial, configurent de véritables « jardins d'entreprises ». Sur le plan international ensuite Douala est aussi, et cela ne sera jamais assez souligné, en concurrence avec d'autres villes ouest africaines. Or plus encore que par le passé, dans une économie mondialisée, les territoires (et non seulement les entreprises) rivalisent entre eux d'une façon de plus en plus directe. De sorte que les villes, étant donné leur nature de concentrations d'externalités et de déclencheurs d'interaction et de synergies, sont des acteurs en compétition sur la scène internationale. C'est dire que l'accélération des échanges introduite par la « globalisation », en même temps qu'elle oblige les entreprises à des adaptations permanentes et à diverses mutations, amène également les collectivités publiques locales à imaginer, sans cesse, des solutions pour la sauvegarde de leur compétitivité territoriale et, donc, à adopter la démarche de « l'attracti-compétitivité ».

Ces différents « jardins d'entreprises » sont conçus comme le regroupement sectoriel (ou par métier) d'un ensemble de firmes au sein d'une aire spatiale de production précise³³. Le projet initial proposait la mise sur pied de six ou sept « parcs d'entreprises » et, même, celle d'un « technopole ». Ce dernier apparais-

sant comme le regroupement, sur un même espace, de toutes les structures qui favorisent ou qui matérialisent une connexion étroite entre les entreprises et la recherche scientifique. L'idée sous-entendue était également de faciliter, à travers ce dispositif ayant fait ses preuves sous d'autres cieux, la mise en place des « milieux incubateurs » pour l'exploitation et l'accompagnement des activités technologiques, ainsi que celle des « clusters »³⁴.

Construire une ingénierie locale du développement

La crise économique et l'ajustement structurel des années 90 auront aussi été l'occasion pour la CUD de prendre l'initiative du développement. Encouragée en cela aujourd'hui par la Loi de juillet 2004, sur le décentralisation. Même si, il est vrai, les décrets d'application de celle-ci tardent à prendre corps. La municipalité de Douala va entreprendre, on l'a vu précédemment, une série d'actions visant l'amélioration de la gouvernance urbaine et la mise en œuvre d'une véritable stratégie d'animation du développement local : réhabilitation de l'environnement des entreprises, amélioration de la qualité des services et équipements publics locaux, programme d'habitat social, etc..... Cette stratégie se concrétise par la création d'une agence de développement à Douala et par la mise en place d'un observatoire économique de la ville. Toutefois aussi, *le plan stratégique* qui est un contenu essentiel de toute stratégie de développement requiert, pour sa phase opérationnelle, le recours à des structures professionnelles ou, en tous les cas, à des institutions dont c'est le métier. Cela suppose désormais pour la ville la mise en place rapide d'une véritable ingénierie locale de développement et qui passe, notamment, par une redéfinition des missions de son agence de développement.

De manière générale, une « agence de développement » est au territoire, ce qu'une « agence de promotion internationale » (ou API) est à l'économie nationale c'est-à-dire, une structure destinée à la construction de l'attracti-compétitivité d'un espace économique. Autant dire que pour la ville, qui ambitionne de demeurer le « *conduct effect* » ou même la « tête de pont économique » d'une sous région où sont apparus depuis quelques années des « El Dorados » du pétrole, la transformation de son « agence » en un véritable outil de « *bechmarking* », avec des attributions de diagnostic et de veille stratégique, devient une nécessité. Jouant la mise en œuvre concrète de l'attractivité et la compétitivité territoriales de la ville cette agence doit désormais être, comme partout où l'on en rencontre de par le monde, un

acteur de communication et un outil d'accompagnement de l'implantation des entreprises (audit stratégique, promotion du territoire, prospection, négociation, accueil des entreprises...).

La mondialisation, comme la crise économique qu'aura connue la ville de Douala et à l'image de l'ensemble du Cameroun, impose aujourd'hui la recherche de nouvelles formes de coordination, tant pour les activités que pour les entreprises qui, de plus en plus, utilisent la localisation comme instrument compétitif. Tout comme celles-ci recourent également à la mobilité dans l'intérieur du territoire comme un instrument d'optimisation des coûts de production et de distribution. Dans le même temps, on remarque aussi que l'espace ou le territoire voire, le « local » ne sont plus des objets passifs de décisions de localisation. Puisque ces derniers sont formés par des collectivités locales qui se doivent d'être, de plus en plus, attentives et des opérateurs économiques et sociaux qui doivent chercher à retenir ou à attirer des activités économiques. C'est dire que l'attractivité territoriale devient le « *deus ex machina* » de la survie des espaces économiques, à l'intérieur de la CEMAC comme partout dans le monde.

Dans ces conditions aussi, les responsabilités de la programmation et de l'aménagement du territoire

nous semblent s'élargir considérablement et lancent, plus que par le passé, de nouveaux défis à la CUD à savoir, notamment, concilier les enjeux spatiaux et les objectifs économiques, intégrer des interventions différentes de nature sectorielle, stimuler et animer des réseaux de coopération (territoriaux, nationaux et internationaux), favoriser les synergies et le partenariat entre acteurs et assurer la possibilité d'une participation effective et efficace des citoyens et des acteurs locaux aux choix des problèmes de développement qui les concernent : autant de défis qui, nous semble-t-il, imposent chaque jour une adaptation constante et, par la même, une évolution de ses modèles de « gouvernance » urbaine.

Dans cette perspective, revoir le positionnement et le fonctionnement de l'agence locale de développement et, surtout, l'adapter aux impératifs de l'attractivité, participerait également de cette *dynamique d'aptitude*. Plus que jamais, cette dernière oblige la ville à choisir entre *le hasard et la nécessité*, dans une démarche qui se situe fondamentalement entre l'évanescence de la fumée et la rigidité du cristal (H. Atlan, 1979). Face à une globalisation qui, jour après jour, a organisé et installé les conditions objectives d'une *dynamique du désordre* et où l'évolution, même des territoires et n'en déplaie aux néo-Darwiniens, est plus que jamais contingente et « bricolage ».



Indications bibliographiques

- Atlan H. (1979) : entre le cristal et la fumée, éd. du Seuil, Paris.
- Bairoch P. (1985) : De Jéricho à Mexico, villes et économie dans l'histoire, Gallimard, Paris.
- Bairoch P. (1999) : villes et développement économique dans une perspective historique, in Bailly A. et Huriot J.M. (1999) (éds) : « Villes et croissance », Anthropos, Paris
- Bailly A. et Huriot J.M. (sous la direction de) (1999) : villes et croissance, théories, modèles, perspectives, Anthropos, Paris.
- Barbier J. (2004) : stratégie de développement, de lutte contre la pauvreté et de protection de l'environnement de la ville de Douala : rapport n° 1, C.U.D., jan.
- B.E.A.C. / Secrétariat Exécutif (2005) : comité de convergence de la zone franc.
- Carlier F. (2007) : la localisation stratégique d'un investissement au regard des ressources territoriales : application d'une méthode multicritère aux plates-formes énergétiques françaises, in Revue Economies et Sociétés, n° 5, mai.
- CUD (1983) : Le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la ville de Douala, Douala, Juillet.
- Courlet C. et al. (1993) : industrie et dynamiques de territoires, in Revue d'Economie Industrielle, n° 64, 2^e. Trim.
- Courlet (2007) (éds.) : territoire et développement économique au Maroc, L'Harmattan, Paris.
- Di Méo G. (1992) : les métropoles des pays développés, in Encyclopédie de Géographie, Economica, Paris).
- Duranton G. (1999) : distance, sol et proximité : analyse économique et évolution urbaine, in A. Bailly et J.M. Huriot (éds) (1999) : villes et croissance, éd. Anthropos, Paris.
- Essombè Edimo J.R. (1993) : Ajustement structurel et ajustements sur le marché du travail au Cameroun, in Revue « *Espaces & Territoires* », n° 17, volume. IV.
- Essombè Edimo J.R. (1995) : quel avenir pour l'Afrique ?, éd. Silex/Nouvelles du Sud, Paris.
- Essombè Edimo J.R. (2005a) : le développement territorialisé à Douala : fondements et modalités institutionnelles d'une dynamique nouvelle, in Mondes en Développement, n° 130,
- Essombè Edimo J.R. (2005b) : le développement territorialisé à Douala : le projet de création des « jardins d'entreprises », étude d'expertise, O.S.E.E.D./CUD, sept. Douala.
- Essombè Edimo J.R. (2007a) : spatialité et développement économique à Douala : entre le hasard et la nécessité, éd. L'harmattan, Paris.
- Essombè Edimo J.R. ((2007b) : localisation périphérique des entreprises industrielles et création de nouvelles centralités à Douala, in Revue Mondes en Développement, n° 137, vol. 2007/35
- Gouttebel J.Y. (2003) : stratégie du développement territorial, Economica, Paris
- Hatem F. (2007) : politiques d'attractivité et économie de la connaissance : le rôle-clé des clusters, in Revue Economies et Sociétés, n° 5, mai,
- I.N.S. (2003) : enquête sur le cadre de vie des populations de Yaoundé et de Douala en 2002. Vol. II : « Résultats pour la ville de Douala », Yaoundé
- Jacobs J. (1969) : The economy of the cities, N.Y. Random House,
- Krugman P. (1991) : geography and trade, MIT Press, Cambridge Ma.
- Krugman P. (1998a) : l'économie auto-organisatrice, éd. De Broeck, Bruxelles.
- Krugman P. (1998b) : pop internationalism, MIT Press, Cambridge Ma. (Trad. Française « La mondialisation n'est pas coupable », La Découverte, Paris).
- Le Gall S. (2007) : la localisation de l'investissement international mobile : le choix du cluster, in Revue Economies et Sociétés, N° 5, mai.
- Lucas L. (1988) : On the mechanism of economic development, dans Journal of Monetary economics, vol. 22,
- Maillat D. (1999) : interaction entre système urbain et système de production localisé : une approche du développement endogène en terme de milieu innovateur, in A. Bailly et JM HURIOT (1999) (sous la direction de) : Villes et Croissance, Anthropos, Paris.
- Marshall (1890) : principes of economics, trad. Française de la 4^{ème} édition 1871, LGDJ, Paris.
- Michalet C.A. (1999) : la séduction des nations ou comment attirer les investissements, Economica, Paris.
- Noisette R. et Valerugo F. (1996) : le marketing des villes, un défi pour le développement stratégique, Les Editions de l'Organisation, Paris.
- Offner J.M. (2006) : y a-t-il un pilote dans la ville ?, in Revue Recherche, n° 398, juin.
- ONU Habitat/PNUD (2006) : Document de stratégie nationale de réduction de la pauvreté en milieu urbain », Yaoundé, avril,
- Opomo Mété S. (2007) : compétitivité territoriale et services publics : le cas de la gestion des ordures ménagères par la Communauté Urbaine de Douala, Mémoire de DESS en « Gestion Urbaine », Université de Yaoundé II-SOA,

Indications bibliographiques

- OSEED (2006a) : les établissements de services aux particuliers et aux entreprises à Douala, Collection « Entreprises & Territoire nov.CUD.
- O.S.E.E.D.(2006b) : données socio-économiques générales de Douala, mai, Douala,CUD.
- OSEED (2006 c) : les entreprises du secteur financier à Douala, rapport provisoire d'étape n°3, Collection «*Entreprises & Territoire*, CUD.
- O.S.E.E.D. (2007) : synoptique de l'activité économique à Douala, Volumes I, II, III et V., CUD, Douala.
- Pecqueur B. (1992) : le développement local, Syros, Paris.
- Port Autonome de Douala (2005) : Un pôle de référence au cœur du Golfe de Guinée : l'exploitation portuaire, Douala.
- République du Cameroun (2003) : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (ou DSRP), Yaoundé
- République du Cameroun/MINVILLE (2003) : "Stratégie sectorielle de réduction de la pauvreté en milieu urbain", Yaoundé.
- République du Cameroun/MINUH (2006) : Stratégie du développement du secteur urbain au Cameroun, Yaoundé.
- République du Cameroun/PNUD (2000) : Etudes socio-économiques régionales au Cameroun : Province du Littoral, Yaoundé.
- Scott A.J. (2005): regional motors of the global economy, dans *Revue Géographie, Economie et Société* », n°3.
- Smith A. (1776): les causes de la richesse des nations, Trad. Française, Economica, Paris.
- Solow R. (1956): a contribution to the theory of economic growth, dans *Quarterly Journal of Economics*, n°70.
- SWAN TW (1956): economic growth and capital accumulation, dans *Revue Economic Record*, n° 32, nov.
- Veltz P. (2005) : mondialisation, villes et territoires, nouvelle édition, PUF, Paris.
- ³⁰On peut aussi voir sur ce sujet, notamment, R. Noisette et F. Valerugo (1996) : le marketing des villes, un défi pour le développement stratégique, Les Editions de l'Organisation, Paris. Ou encore J.Y. Gouttebel (2003) op. Cit.
- ³¹Le dernier schéma directeur d'aménagement et d'urbanisation (ou SDAU) de la ville avait été élaboré en 1982, et ses perspectives à long terme s'arrêtaient à l'an 2000. Nonobstant la qualité de son élaboration, une grande partie de ses préconisations n'a pu être réalisée.
- ³² Agence Française de Développement.
- ³³On peut aussi voir, sur ce sujet J.R. Essombè Edimo (2005a), op. Cit., et J.R. Essombè Edimo (2007a) : op. Cit. pp. 128/34.
- ³⁴Dans les différentes configurations spatiales de la production rencontrées de par le monde aujourd'hui, l'on retrouve diverses réalités pourtant très proches comme, les " districts industriels ", les " systèmes productifs locaux ou localisés ", les " clusters " (regroupent sur une aire territoriale délimitée de firmes et autres centres de recherche/développement, appartenant au même domaine de spécialisation et caractérisés par une structuration en réseaux de coopération et par la promotion continue de l'innovation) et qui se singularisent des deux précédents par une plus forte capacité à générer des inno-

Notes

Expression empruntée à J.M. Offner (2006) : y a-t-il un pilote dans la ville ?, in *Revue Recherche*, n°398, juin, p. 20

République du Cameroun (2003) : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (ou DSRP), Yaoundé, pp. 2/3.

¹ J.R. Essombè Edimo (1993 et 1995) ; Mais aussi République du Cameroun (2003), op. Cit., pp. 4-5.

²J.R. Essombè Edimo (2005a) : le développement territorialisé à Douala : fondements et modalités institutionnelles d'une dynamique nouvelle, in *Revue Mondes en développement*, n° 130, vol. 33.

³Dans l'étude intitulée "Stratégie sectorielle de réduction de la pauvreté en milieu urbain", le ministère de la Ville faisait remarquer que même si le pourcentage des pauvres est moins élevé en ville qu'en milieu rural, « la couche de citoyens pauvres s'épaissit de plus en plus, et les conditions de vie dans certaines zones urbaines sont pires que dans les zones rurales » (MINVILLE, 2003, pp. 7-8).

⁴ Pour plus de détails sur celle-ci, voir aussi J.R. Essombè Edimo (2007a) : spatialité et développement économique à Douala : entre le hasard et la nécessité, L'Harmattan, Paris. pp. 69/77.

⁵ Communauté Urbaine de Douala. Nous utiliserons aussi, pour désigner la même entité, les expressions comme collectivité publique locale, Municipalité ou Exécutif Communautaire. Il n'est pas non plus inutile de préciser que la ville de Douala est administrativement divisée en 6 Arrondissements. Ces derniers se décomposent en communes territoriales (Douala I, II, III, IV et V), et 1 insulaire (ou l'île de Manoka) et toutes sont placées sous l'administration d'un Exécutif Communautaire qui est la CUD.

⁶ B. Pecqueur (1992) : le développement local, Syros, Paris, p. 138.

- ⁷ Banque des Etats de l'Afrique centrale (2007), secrétariat exécutif, Comité de Convergence de la zone franc, avril.
- ⁸ J.R. Essombè Edimo (2007a) : op. Cit., pp. 109/10.
 Cette province comprend quatre Départements : le Wouri (c'est-à-dire, Douala), le Nkam, la Sanaga-Maritime et le Moungo.
- ⁹ Port Autonome de Douala (2005) : Un pôle de référence au cœur du Golfe de Guinée : l'exploitation portuaire, p. 17, Douala.
- ¹⁰ J.R. Essombè Edimo (2007b) : localisation périphérique des entreprises industrielles et création de nouvelles centralités à Douala, in Revue Mondes en Développement, n° 137, vol. 2007/35, pp. 121/23. Voir aussi O.S.E.E.D. (2006a) op. Cit., pp. 15/18.
- ¹¹ J.R. Essombè Edimo (2007a) : op. Cit.
- ¹² République du Cameroun/PNUD (2000) : études socio-économiques régionales au Cameroun : Province du Littoral, Yaoundé, p. 30.
- ¹³ Même si, par ailleurs, le terme générique de « métropole » renvoie à des connotations particulières ne faisant pas partie de cette dynamique et qui font qu'au final, l'on utilisera également les expressions comme « cités globales », « ville globale ou mondiale », pour désigner la même chose. On peut aussi voir sur ce sujet J.R. Essombè Edimo (2007a), op. Cit. Dans cette contribution nous sous-entendions la « métropole », avec d'autres, comme étant « avant tout une place centrale, un noeud décisionnel dans un réseau de villes. C'est un lieu d'implantation, de créativité, d'émission d'ordres et de connexion des flux variés qui parcourent l'espace » (G. Di Méo (1992). Toutefois, nous croyons aussi qu'un des facteurs majeurs de la « métropolisation » est incontestablement aujourd'hui la mondialisation. En outre, si une ville peut être amenée à connaître le déclin, il n'en est absolument pas de même pour la métropole qui peut largement compter sur sa diversité. Cette dernière est, elle-même, renforcée par le développement des relations de proximité, aujourd'hui considérées comme les nouveaux ressorts de croissance des agglomérations, au point où l'on parle même de la « tyrannie de la proximité » (G. Duranton (1999, p. 118). Car le mode d'accumulation flexible qui se généralise dans les grandes agglomérations reste l'élément majeur de l'avantage dont jouissent celles-ci dans l'économie mondiale actuelle.
- ¹⁴ ONU-Habitat/PNUD (2006), op. Cit., p. 15.
- ¹⁵ République du Cameroun/MINDUH (2006) : op. Cit. p. 16.
- ¹⁶ République du Cameroun/MINDUH (2006) : *Ibidem*, p. 19.
- ¹⁷ J.R. Essombè Edimo, 1995, p. 96.
- ¹⁸ République du Cameroun/PNUD (2000) : op. Cit., pp. 24/25.
- ¹⁹ O.S.E.E.D. (2006a) : op. Cit. p. 8. Mais aussi O.S.E.E.D. (2006c) : le secteur financier à Douala, Col. « Territoire & Entreprise », Douala, CUD.
- ²⁰ I.N.S. (2003) : enquête sur le cadre de vie des populations de Yaoundé et de Douala en 2002. Vol. II : « Résultats pour la ville de Douala », Yaoundé, p. 30.
- ²¹ Rappelons que pour les théoriciens, il n'y a pas que ce modèle dit de « l'économie urbaine » qui explique l'agglomération ou la polarisation des entreprises sur un espace donné. Puisqu'en effet, l'on distingue également les nombreux autres apports proposés à la fois, par « l'économie spatiale » (dans ses approches territoriales et de la « régulation ») et, par « la nouvelle économie géographique » dont P. Krugman (1991, 1998a et 1998b) est l'initiateur. Pour ces différents apports aussi, l'on peut se référer à J.R. Essombè Edimo (2007a) : op. Cit.
- ²² Nous employons également ce qualificatif pour désigner la ville de Douala, dont la configuration spatiale ressemble fort à une coupe sagittale de l'œil, avec son globe oculaire et ses annexes.
 J.R. Essombè Edimo (2007b) : op. Cit. On peut aussi se référer aux différentes publications de l'O.S.E.E.D. (2007) : synoptique de l'activité économique à Douala. Volumes, I, II, III et V, CUD, Coll. « Entreprises & Territoire », CUD, Douala.
- ²³ Rappel : pour plus de détails, on peut se reporter à J.R. Essombè Edimo (2007a) : spatialité et développement économique à Douala : entre le hasard et la nécessité, éd. L'Harmattan, op. Cit., et dont s'inspire entièrement la présente partie de ce papier.
- ²⁴ Nous utilisons volontairement le néologisme « d'attractivité-compétitivité » pour signifier que l'attractivité et la compétitivité territoriales, dans une économie globalisée comme celle de ce début de siècle, vont largement de pair. De sorte qu'elles sont aujourd'hui les véritables piliers de soutènement de la concurrence des territoires. Dans un monde qui, comme le martèle A.J. Scott (2005) entre autres, a consacré l'émergence des régions et des territoires qui se superposent allègrement sur les entités étatiques traditionnelles. C'est donc, en somme, une stratégie qui englobe à la fois, les actions d'attractivité et de compétitivité des territoires.
- ²⁵ J.M. Offner (2006) : op. Cit.
- ²⁶ On peut aussi voir sur ce sujet, notamment, R. Noisette et F. Valerugo (1996) : le marketing des villes, un défi pour le développement stratégique, Les Editions de l'Organisation, Paris. Ou encore J.Y. Gouttebel (2003) op. Cit.
- ²⁷ Le dernier schéma directeur d'aménagement et d'urbanisation (ou SDAU) de la ville avait été élaboré en 1982, et ses perspectives à long terme s'arrêtaient à l'an 2000. Nonobstant la qualité de son élaboration, une grande partie de ses préconisations n'a pu être réalisée.
- ²⁸ Agence Française de Développement.
 On peut aussi voir, sur ce sujet J.R. Essombè Edimo (2005a), op. Cit., et J.R. Essombè Edimo (2007a) : op. Cit. pp. 128/34.
- ²⁹ Dans les différentes configurations spatiales de la production rencontrées de par le monde aujourd'hui, l'on retrouve diverses réalités pourtant très proches comme, les « districts industriels », les « systèmes productifs locaux ou localisés », les « clusters » (regroupent sur une aire territoriale délimitée de firmes et autres centres de recherche/développement, appartenant au même domaine de spécialisation et caractérisés par une structuration en réseaux de coopération et par la promotion continue de l'innovation) et qui se singularisent des deux précédents par une plus forte capacité à générer des innovations, ou encore des « technopole » et autres « pôles de compétitivité »,..... On peut aussi ici se reporter aux travaux de C. Courlet et al. (1993), ou C. Courlet éd(s.) (2007).

VIABILITÉ ET GOUVERNABILITÉ URBAINES À YAOUNDÉ (CAMEROUN) : INERTIE LOCALE ET ACTION INTERNATIONALE DANS UNE CAPITALE

Par **H.B. NGUENDO YONGSI**, géographe-épidémiologiste, Laboratoire Développement Durable et Dynamique Territoriale Département de Géographie/Université de Montréal (Canada)

Et **Antoine NTEU LUTUMBA**, Andragogue et spécialiste en sciences de la santé Département des sciences humaines/Université de Chicoutimi (Canada)

L'urbanisation passe pour être l'un des événements social, économique et politique majeurs que la planète ait connus depuis la fin du siècle dernier. En 2000, la population urbaine était de l'ordre de 47%. Selon les prévisions des Nations Unies, cette population qui de nos jours est de près de 50% passera le cap des 60% dans les vingt cinq années à venir [Nations Unies, 2005]. Toutefois, les traits de cette urbanisation varient énormément d'un hémisphère à un autre. Si dans le Nord, les citoyens tirent de précieux bénéfices — sous réserve des maux sociétaux ou sociaux comme la drogue, la criminalité, les gangs de rue — du fait qu'ils soient bien encadrés et mieux desservis en équipements urbains de base, il en est autrement dans le Sud où cette urbanisation a débouché sur des dysfonctionnements de tous ordres. En effet, le contexte urbanistique des villes de ces PMA relatif aux services urbains d'assainissement et d'eau potable, se résume ainsi : 15% de la population seulement branchée à un système d'assainissement de base (connection à un système d'égout, à une fosse septique ou à une latrine à fosse améliorée), moins de 30% au réseau d'eau potable [Water and Sanitation Programme, 2002][UN-Habitat, 2006].

Dans ce contexte de « villes sous-équipées », il importe donc moins de savoir que près de 2.4 milliards d'individus notamment dans les PED n'ont pas accès à des structures d'assainissement adaptées [WHO, 2006], que de réagir face à une telle situation. Nombreux sont donc les PMA avec lesquels les nations occidentales entretiennent des relations de solidarité, de coopération et d'aide au développement, et qui sont en permanence confrontés aux difficultés d'aménagement de leurs villes. Face à ces problèmes susceptibles d'hypothéquer sérieusement les processus de développement (entendu ici comme croissance économique et accroissement des richesses) de leurs villes et partant ruiner l'espoir d'une vie moins précaire chez les citoyens, la question d'amélioration et de préservation de leurs cadre et condition de vie s'impose à tous les acteurs de la coopération aussi bien bilatérale que multilatérale. Le Canada et la France sont parmi tant d'autres, les nations riches qui participent activement dans le pro-

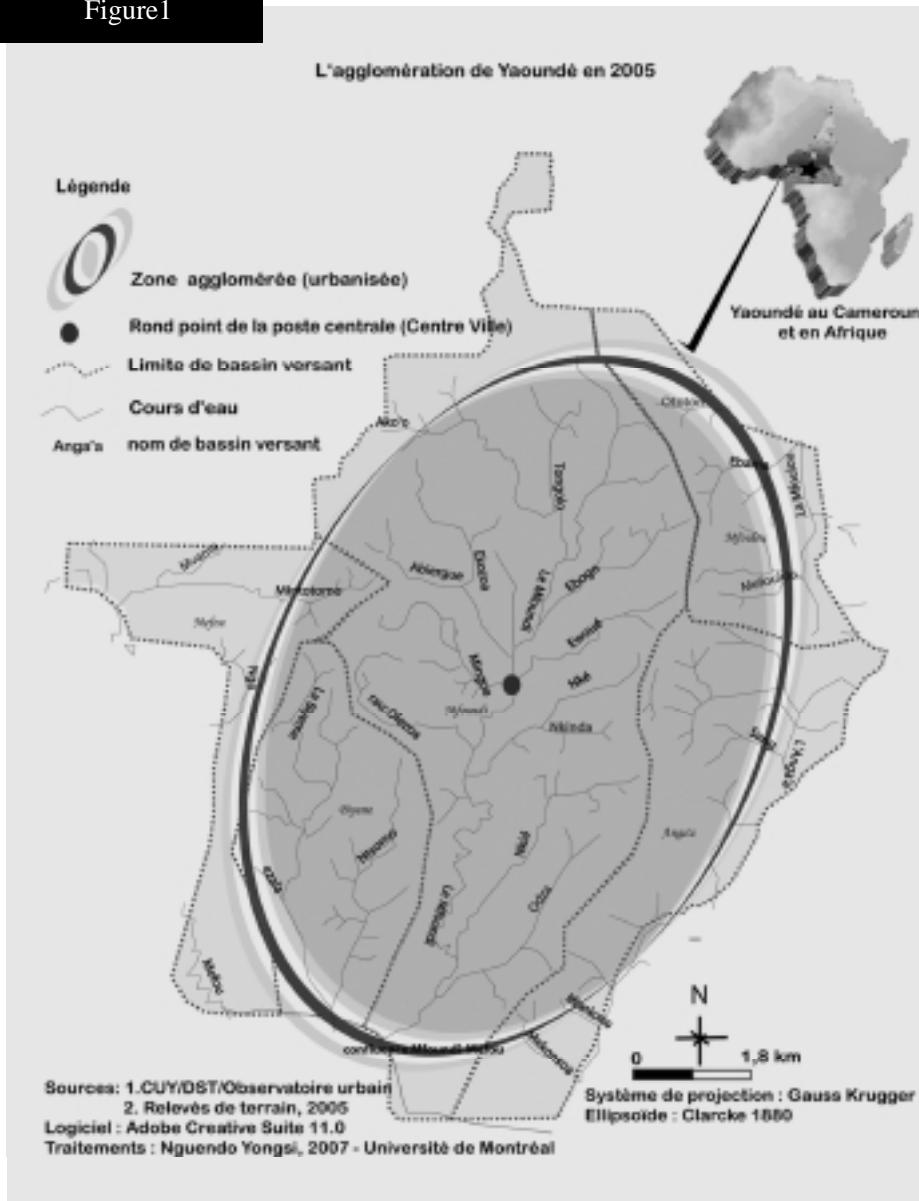
cessus de développement durable de nombre de villes des PMA. Le présent texte se veut être une analyse des actions de ces deux nations en vue de la satisfaction des demandes sociales des citoyens de la capitale camerounaise. Dans un premier temps, nous présenterons les éléments permettant de saisir le processus d'urbanisation « anarchique » de la ville. Ensuite, nous évoquerons les éléments du cadre institutionnel national qui participent à une gestion approximative de la ville. Enfin, seront abordées les actions de coopération d'aide au développement entre ces deux nations occidentales et le Cameroun.

La constitution de l'espace urbain yaoundéen : du tracé autoritaire des périodes allemande et française au laisser faire des administrations post-coloniales

Ville d'Afrique Centrale, Yaoundé se trouve sous des latitudes tropicales légèrement au dessus de l'équateur. Située à environ 250 km de la côte de l'Océan Atlantique et à la lisière de la grande forêt du Sud, Yaoundé s'inscrit dans le bassin du Mfoundi qui se présente sous la forme d'une vaste cuvette en ovale, légèrement inclinée vers le sud et dominée au nord ouest par une chaîne montagneuse culminant à plus de 1 200 m. Cette cuvette est constituée de plateaux allongés, drainés par un réseau dense de vallées, et disposés en éventail à partir du centre actuel de la ville à savoir le rond-point de la poste centrale, et du confluent Mfoundi-Mefou au sud de la cuvette. Mais dans le cadre de notre étude, nous nous sommes limités à la zone urbanisée qui s'étend sur 18 000 ha [C.U.Y., 2002]. (Figure 1).

Avant l'arrivée des explorateurs allemands dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle, le site actuel de Yaoundé était déjà habité par les Pygmées d'abord, ensuite par les Banè et les Ewondo tous du groupe ethnique Beti qui ont occupé le site jusqu'en 1790 [Mveng, 1963] [Essomba, 1992]. Vers la fin du 19^{ème} siècle, le « pays des Ewondo » (ainsi s'appelait Yaoundé) allait progressivement disparaître au profit du campement allemand de 'Yaunde Station'. Édifié

Figure 1



sur la colline où se trouve actuellement le quartier administratif, à sa création en 1889, ce campement était un modeste poste de cinq cases qui va s'agrandir jusqu'à avoir 25 cases en 1892 [Curt Von Morgen, 1893]. C'est autour de ce « noyau allemand » qu'éclot et va évoluer la ville. La croissance démographique d'abord timide (moins de 4% jusque vers 1926) ensuite accélérée (9,2% de 1960 à 1984, et 6,5% depuis 1985) va s'accompagner d'une forte extension spatiale de la ville [Mougoué, 2001]. En effet, la construction du poste militaire terminée, les chefs militaires allemands Kund et Tappenbeck élaborent un plan de la ville : constitution d'un espace proprement allemand appelé « Territoire impérial » et rejet des popula-

tions locales à l'extérieur du périmètre tracé. Ce tracé autoritaire constitue les prémices de l'urbanisme à Yaoundé. Au lendemain de la Grande guerre, les Allemands sont chassés du Cameroun.

L'administration française qui s'installe s'emploie à renforcer la ségrégation spatiale instaurée par l'administration allemande. Ainsi, en 1923, prétextant l'instauration de mesures d'hygiène, l'administration française transfère vers l'extérieur toutes les cases habitées par les Noirs et invite les populations européennes à ne pas laisser se former des villages indigènes aux alentours de leurs maisons [Mougoué, 1982]. Sous cette administration, le centre administratif prend de l'ampleur. L'embryon d'un quartier d'affaires prend corps avec l'installation des commerces à proximité de la gare et de la nouvelle

route nord-sud. Dès lors naît une structure bipolaire qui juxtapose centre administratif et centre commercial, et qui constitue aujourd'hui encore le « noyau dur » de la ville. Autour de cette structure bipolaire que cernait un cordon sanitaire, s'ordonnent des « villages africains » dont les habitants étaient soumis à de multiples déplacements forcés, autant pour les besoins de place et de main d'œuvre que d'hygiène.

Il va s'en suivre un modèle de développement en tâche d'huile, notamment sur les interfluvés qui parsèment la ville. Loin de reposer sur un urbanisme bien pensé mais tout de même indicatif d'une volonté de fixer les populations, ce modèle de croissance ne sera pas pour-

suivi par les nouvelles autorités au lendemain de l'indépendance du pays en 1960. Sous ces dernières en effet, la croissance de la ville n'aura pas à sa base une politique de développement clairement définie. Et pour cause : sous l'effet du développement économique des années 70, on assiste à un déploiement massif des migrants sur les espaces "vacants" avec pour conséquence la densification des quartiers existants, et la création de nouveaux autres en dehors de toute réglementation. Face à ce développement presque instantané de nombreux quartiers spontanés, les pouvoirs publics tentent de maîtriser la croissance urbaine par l'intermédiaire de deux Directions, celle de l'Urbanisme (du Ministère de l'Équipement) et celle du cadastre (du Ministère des Finances). Malgré la mise en place de structures d'aménagement urbain comme le FEICOM, la MAGZI, ou la MAETUR, la configuration générale de la ville ne connaîtra pas de bouleversement notable. Loin s'en faut. On va même assister à l'anthropisation des espaces non constructibles (versants abrupts, bas-fonds marécageux) parfois sous l'œil complice des autorités municipales. Avec la progression sensible des fronts d'urbanisation vers l'est dans les années 90, au Sud-Ouest, au Nord-Ouest au delà de la chaîne montagneuse (vers Febe village) depuis les années 2000, on se rapproche d'une occupation complète du site urbain, selon les modalités qui doivent plus à l'initiative populaire, qu'à un urbanisme contrôlé et réglementaire. Cette situation place les pouvoirs publics actuels dans une situation inconfortable ce d'autant qu'ils sont confrontés à de nombreux problèmes au rang desquels celui criant du logement des couches défavorisées, comme de l'assainissement et du ravitaillement en eau potable de la ville qui depuis quelques décennies constituent des problématiques majeures de l'urbanisation de Yaoundé.

L'inertie des acteurs publics locaux dans la satisfaction des demandes sociales à Yaoundé : quelques éléments de compréhension

À la base de l'incapacité des autorités à assurer efficacement la gestion des services urbains de base à Yaoundé, se trouvent des méthodes de gouvernance. Loin d'être une analyse approfondie sur le sujet, ce paragraphe expose quelques éléments du système qui contribuent à l'inertie dans la gestion des services urbains. Les éléments identifiés se situent à trois niveaux : institutionnel et réglementaire, financier et technique.

Niveau institutionnel et réglementaire : une multiplicité des acteurs aux compétences floues

L'enlèvement des ordures ménagères, l'évacuation des

eaux usées, l'éclairage public, l'approvisionnement de la ville en eau potable sont dans la plupart des nations, des services publics dont la gestion incombe aux autorités locales. Au Cameroun et à Yaoundé en particulier, ces services sont définis par l'État à travers trois grands groupes d'acteurs :

- Les acteurs de tutelle. Ils relèvent directement de l'État qui exerce sa tutelle sur les communautés par l'intermédiaire de neuf administrations. Ce sont : (1) le ministère de l'Administration Territoriale, «tuteur» des communes et communautés urbaines, chargé de la définition de la politique de gestion des communes et des communautés; (2) le ministère de l'Environnement et des Forêts, chargé de la gestion de l'environnement; (3) le ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, chargé de la planification urbaine, de l'hygiène, de la salubrité et du nettoyage des villes de moins de 500 000 habitants; (4) le ministère de la ville, chargé de la gestion des villes de plus de 500 000 habitants; (5) le ministère des Mines, de l'Eau et de l'Énergie, responsable du contrôle de la pollution, des déchets industriels et de l'assainissement; (6) le ministère de la Santé Publique, responsable de l'hygiène publique et de la médecine préventive; (7) le ministère de l'Économie et des Finances, chargé de la collecte des recettes communales pour les réserver aux communes et communautés urbaines; (8) es services du Premier Ministre à travers la direction des grands travaux du Cameroun, responsable de la formation des grands marchés du montant supérieur à 500 millions de F CFA; (9) le ministère du Développement Industriel et Commercial, responsable du développement et de la promotion industrielle et de la protection des consommateurs. Toutes ces administrations ont chacune un avis à émettre dans le processus de viabilisation des villes. La tutelle de l'État se traduisant parfois par la passation des marchés sans consultation des municipalités concernées pourtant bénéficiaires des prestations des entreprises engagées, on aboutit à des blocages liés aux intérêts divergents des administrations dans ce sens que chacune veut avoir un grand contrôle sur le budget qui sera accordé.

- Les acteurs opérationnels principaux. Ce sont d'une part les communautés urbaines dont la principale attribution est d'assurer l'hygiène et la salubrité des villes, et d'autre part des communes urbaines d'arrondissement dont les compétences sont également d'assurer l'assainissement, l'enlèvement et le traitement des ordures et des déchets, l'épuration des eaux usées, etc. On assiste ainsi à une duplicité des attributions, source de conflits entre les deux catégories d'acteurs et de rejet de responsabilités, et partant à des dysfonctionnements dans la bonne gestion de la ville.

- Les groupes d'initiative communautaire (GIC) et autres associations diverses constituent le troisième grand groupe d'acteurs. En général, ils interviennent dans la ville sans l'aval des autorités municipales et des administrations étatiques. Ce manque de coordination irrite très souvent les autres acteurs qui n'hésitent pas à empêcher le déroulement des activités de ces GIC sur le terrain.

Niveau financier : une assiette fiscale presque vide

La gestion des services urbains requiert de disposer de moyens financiers conséquents. Ce que ne dispose pas la Communauté urbaine de Yaoundé. En effet, suivant la loi N° 74/23 du 05 Décembre 1974 modifiée par celle N° 80/17 du 15 Janvier 1980, les revenus financiers des communes et communautés urbaines au Cameroun proviennent de deux sources : de la taxe communale directe et des subventions de l'État. Ces revenus sont presque inexistantes et sont attribuables à trois faits :

- Le déséquilibre budgétaire : Il est de notoriété que les budgets communaux sont constamment déficitaires. Par exemple, au cours de l'exercice 1994/1995, la Communauté Urbaine de Yaoundé n'a pu collecter que près de 80 millions de Francs CFA pour des charges de l'ordre de 1,5 milliards de Francs CFA. D'après les responsables du service financier, ce déséquilibre s'explique d'une part par le faible niveau des taxes retenues à la source pour les agents du secteur public et privé, et pour les établissements payant les patentes et les licences, et d'autre part par le fait que ces taxes ne sont prélevées que chez les ménages travaillant dans le secteur formel. Et quand on sait qu'environ 60% des ménages de Yaoundé ont le secteur informel comme domaine d'activité principale ou secondaire [DIAL/DSCN, 1993], on imagine le fort volume de perte fiscale.

- La non affectation par l'État des produits de ces taxes aux budgets des communes et des communautés urbaines. En effet, le recouvrement des taxes au Cameroun repose sur le principe de l'unicité des caisses c'est-à-dire que toutes les taxes prélevées par toutes les administrations centrale ou communale sont d'abord versées dans un seul compte (la trésorerie générale). C'est de ce compte géré par l'État que s'effectuent les allocations financières; lesquelles allocations ou redistributions sont rarement ou trop insuffisamment faites. Somme toute, le recouvrement des taxes à la source (bulletin de solde) est réalisé, mais le problème vient de la non affectation par l'État des produits de cette taxe aux budgets des municipalités,

chargées de l'enlèvement des ordures ménagères, de l'éclairage urbain, du ravitaillement en eau potable, etc.

- Le manque de visibilité des autorités : depuis plus de deux décennies déjà, la ville de Yaoundé connaît une croissance rapide de sa population. Malgré un taux de croissance annuelle de 9,5% dans les années 80 et d'environ 4,5% de nos jours [Minville, 2002], la Communauté Urbaine de Yaoundé n'a jamais intégré dans ses budgets prévisionnels cette évolution démographique et urbaine.

Niveau technique et humain

Avec une équipe de 7 personnes dont un seul cadre, de deux pelles chargeuses et de trois camions-bennes comme équipements lourds, ce n'est pas assez pour les services techniques d'une communauté urbaine chargée d'assurer l'entretien des ouvrages d'écoulement et d'évacuation des eaux usées et de pluie, de gérer l'évacuation des ordures ménagères, et de s'occuper des équipements d'eau potable d'une agglomération comme Yaoundé qui s'étend sur plus de 18 000 ha, et qui abrite plus de 1 500 000 habitants dont il faut satisfaire les demandes sociales.

Le manque de moyens humain, financier et en matériel technique approprié est très souvent évoqué par les responsables en charge de la gestion technique de la ville. Mais constituent-ils les seuls véritables problèmes? Sans les nier, il convient tout de même d'ajouter la gabegie et le manque de visibilité dans la priorisation des choix et actions. Les gros investissements consentis à l'achat de luxueux véhicules de promenade au lieu des véhicules de terrain, et les nombreuses actions d'éclat à l'occasion des manifestations politiques du parti (importants festins, gratifications financières, etc.) montrent bien que la gestion technique de la ville n'est pas la priorité de ceux qui en ont la charge.

Somme toute, ces différents problèmes institutionnel (cadre réglementaire presque inexistant et multiplicité de structures/d'acteurs aux compétences ambiguës), financier (faiblesse des taxes recouvrées, étroitesse de l'assiette fiscale), et technique sont à l'origine de dysfonctionnements dans la gestion des services urbains. Presque au bord de l'asphyxie, les autorités s'en sont remises aux nations «amies» pour la résolution des nombreuses crises auxquelles elles font face. Au rang de ces crises urbaines, se situent l'évacuation des ordures ménagères et le ravitaillement de la ville en eau potable ; deux secteurs dans lesquels la France et

le Canada se sont engagés à jouer un rôle plus important, dans le cadre du plan de réduction de la vulnérabilité à l'environnement contenu dans le programme d'action décennal 2001-2010 des Nations Unies.

La coopération internationale au secours de la viabilité de Yaoundé

L'assainissement de la ville en déchets urbains : de l'effort des autorités locales à l'appui de la France

Les métropoles camerounaises montrent des réalités qui sont loin d'être particulières aux pays en développement : un étalement spatial qui donne des quartiers sans accès aux services de base, et un paysage urbain marqué par l'amoncellement de détritiques sur les trottoirs et aux abords immédiats des habitations [Bruneau et Bontianti, 1994][Ngwe, 1999]. À Yaoundé, la croissance urbaine rapide et différenciée, et le dysfonctionnement des réseaux d'assainissement posent le problème de la salubrité publique. La ville en effet offre le spectacle d'un centre urbain où le service d'assainissement reflète les carences administratives au niveau strictement local. L'approche historique permet de mieux saisir la question de la gestion des ordures ménagères dans la ville et partant de situer l'intervention française.

Aux premières heures de l'indépendance, le ramassage et l'évacuation des ordures ménagères étaient effectués en régie par la municipalité. A l'époque, la ville ne comptait pas plus de 100 000 habitants, et le service de ramassage des déchets urbains s'effectuait convenablement [Njike, 2000]. Mais avec l'accroissement démographique de la ville consécutif au développement économique mais surtout en raison de son statut de ville-capitale, le problème de l'assainissement commence à se poser ; la jeune commune mixte de plein exercice étant handicapée en moyens humains et matériels. Seuls bénéficiaient alors du service de ramassage les grands axes urbains, les quartiers de haut standing et le centre ville. En 1968, après la réforme municipale de 1967, le Délégué du gouvernement d'alors concède le nettoyage de la ville à une succursale française —Hygiène sanitaire du Cameroun (HYSACAM), sur la base d'un contrat de 3 ans qui a été régulièrement reconduit pendant 20 ans. Appuyée par les entreprises ETRACAM et SCANID, HYSACAM va assurer la propreté de la ville avec plus ou moins de succès, car seuls le centre ville et les grands axes des quartiers urbains seront desservis, ceci au détriment des quartiers pauvres qui ne cessaient de s'étendre et de se densifier. En 1991, les nombreux

impayés accumulés par l'État camerounais amènent HYSACAM à cesser ses activités.

Les nouvelles mairies d'arrondissement, créées en 1987, prennent la relève. Mais munies chacune seulement d'une pelle chargeuse et de deux camions bennes pour couvrir chacune le quart de la ville, elles se montrent très vite inopérantes. La loi n° 87/015 du 15 juillet 1987 les y autorisant [Communauté urbaine de Yaoundé, 1990], elles sous traitent la gestion des ordures à des PME qui, non préparées à la tâche de ramassage, ne parviennent pas non plus à assainir la ville. L'échec de cette nouvelle approche se traduit par la prolifération de décharges sauvages dans la ville.

De 1992 à 1993, une autre expérience est tentée avec la société SECA, filiale de la société HYSACAM. Mais, comme les précédentes, elle se solde par un échec. La capitale est alors abandonnée à ses déchets et présente l'aspect d'une ville croulant sous le poids de ses détritiques. Une triste situation qui va faire la Une de la presse locale : "Yaoundé, dépotoir à ciel ouvert" [Dikalo du 16 jan.1992], "Yaoundé, capitale-dépotoir" [Le Jeune Observateur du 13 mars 1991] "Yaoundé, ...la ville qui se confond à ses tas d'ordures" [L'Effort Camerounais de Février 1992], etc. Réunissant «les traits d'une cité malade,... de délabrement, de pollution», les citoyens commençaient à se demander de longues décennies après l'indépendance, où était passée la salubrité d'autrefois?¹ [Zoa, 1996].

Face à cette prolifération des immondices, qui engageait la cité dans un "processus de lente, mais de sûre agonie" et dont la gravité était désormais admise par les autorités municipales alors inefficaces, le gouvernement se tourne vers les ONG. En effet, suite à l'appel pour un nécessaire établissement de stratégies nationales recommandant de nouveaux rapports entre États et sociétés civiles lancé lors de la deuxième conférence de Paris de 1990, le gouvernement camerounais en mars 1994 fait appel aux ONG pour tenter de trouver des solutions alternatives et cohérentes au problème. Des ONG et GIC comme «Enviro-Protect», «SOS Mon quartier», «Binam» répondent à l'appel en assainissant la ville chacun dans un ou deux secteurs précis. Mais l'impréparation, la non coordination et le manque d'expertise amoindrissent les efforts de ces ONG et GIC. En novembre 1995, avec l'appui de la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds, le gouvernement met en place un système de ramassage basé sur l'emploi d'une main d'œuvre nombreuse : c'est le Programme Social d'Urgence (PSU), qui pen-



dant deux ans, va utiliser près de 1 700 jeunes désœuvrés [Mougoué, 2001]. Assez efficace, ce programme se montre temporellement et techniquement limité : la ville n'ayant cessé de croître spatialement, numériquement et avec elle la quantité de déchets à évacuer (3 797 m³ de déchets quotidiennement produits, soit 10 896 tonnes de déchets à débarrasser annuellement) [Ngnikam, 2000]. De fait, le modeste rendement du PSU n'aura permis d'évacuer que 15% de la production totale des déchets. De plus, l'absence d'un site de décharge bien déterminé, avait conduit chaque opérateur à déverser les déchets collectés où bon lui semblait, en l'occurrence dans les bas-fonds, créant ainsi d'autres nuisances (Figure 2).

Figure 2

C'est tout cela qui a conduit à des dysfonctionnements graves dont la solution semblait ne passer que par le biais des relations bilatérales avec la France. Surtout que Yaoundé devait en 1998 être l'hôte du XXI^{ème} sommet France-Afrique et pour la France comme pour sa «Chasse gardée» il eût été inacceptable de donner une image aussi négative de la ville. Dans le cadre de l'opération baptisée "Yaoundé, Ville propre", lancée par le Ministère de la Ville, HYSACAM refait

surface en 1998 sur la base d'un nouveau contrat de gré à gré signé avec la Communauté urbaine de Yaoundé. Ce contrat portait sur la collecte des déchets sur l'ensemble de la ville, comme sur le balayage des grands axes routiers. En collaboration avec la Communauté urbaine de Yaoundé (CUY), HYSACAM élabore les circuits de ramassage (Figure 3).

Figure 3

Elle procède également à une répartition des bacs à ordures (Figure 4), et adopte une politique de sensibilisation des populations, en les invitant à déposer leurs ordures dans les bacs et sites appropriés.

Sous l'impulsion des nouvelles autorités urbaines (Délégués urbains) de ces cinq dernières années qui ont décidé de moderniser la gestion urbaine (gestion partagée avec les maires d'arrondissement et responsabilisation des citoyens) — rompant ainsi avec un certain conservatisme de leur prédécesseur d'avant

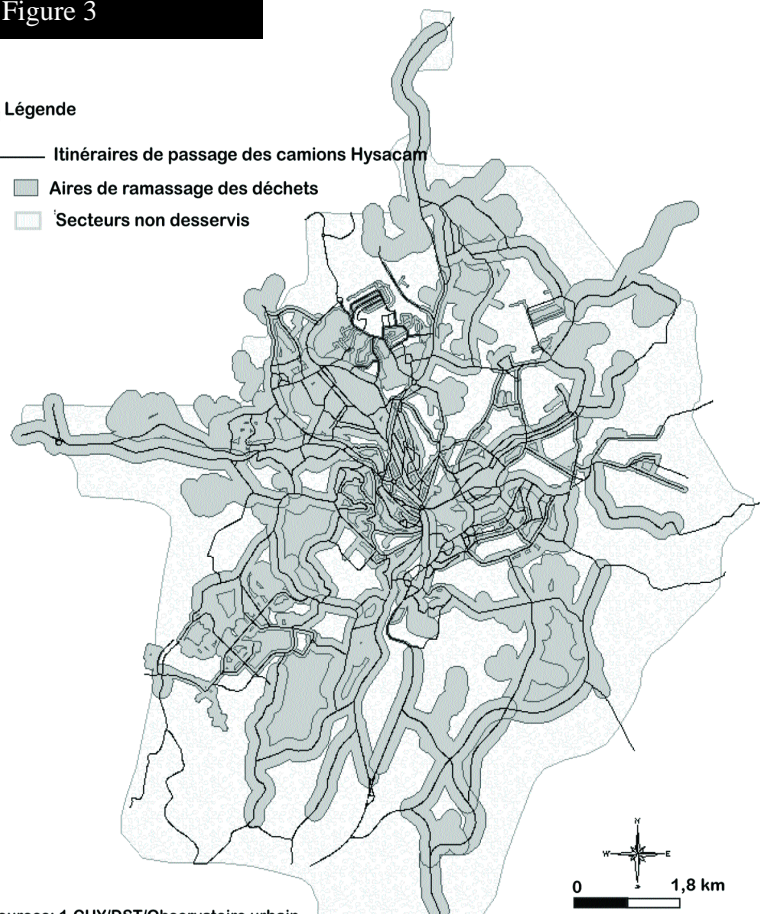
Figure 2



Figure 3

Légende

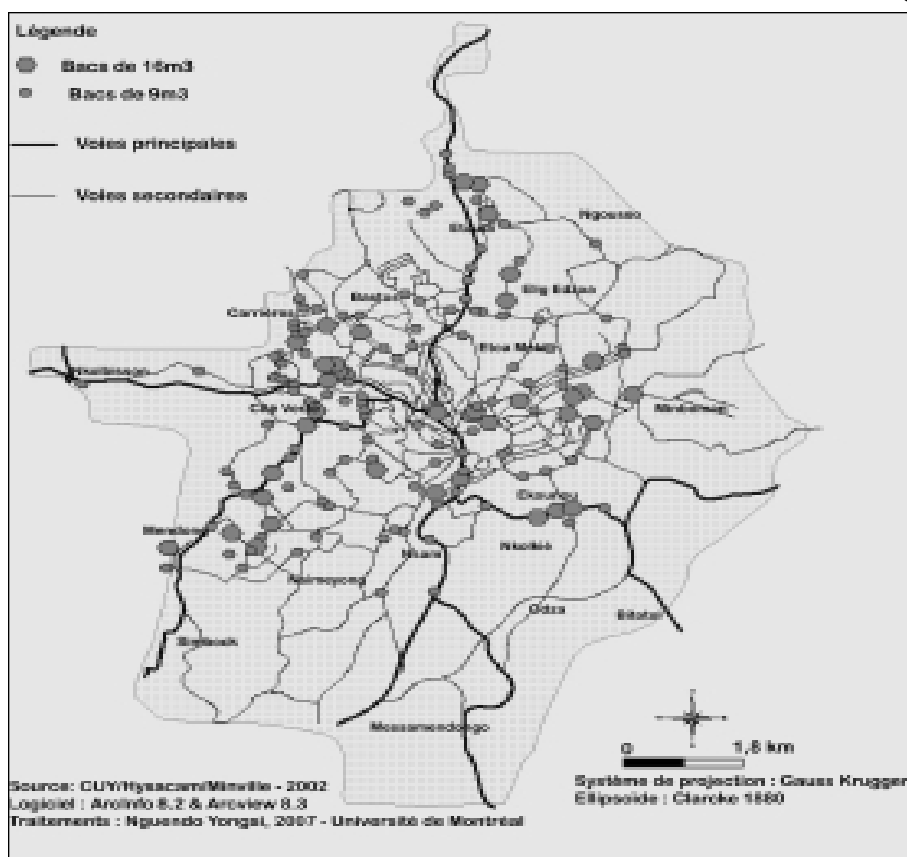
- Itinéraires de passage des camions Hysacam
- Aires de ramassage des déchets
- Secteurs non desservis



Sources: 1. CUY/DST/Observatoire urbain
2. Relevés de terrain, 2005
Logiciel: ArcInfo 8.2 - ArcView 8.3
Traitements: Nguendo Yongs, 2007 - Université de Montréal

Système de projection: Gauss Krugger
Ellipsoïde: Clarke 1880

Figure 4



2000 —, ces efforts d'HYSACAM ont conduit à des résultats encourageants car de nos jours, près de 70% de déchets sont collectés chaque jour. Certes, le processus concerne en majorité les quartiers structurés, mais il reste que les trois quarts de l'espace urbain sont débarrassés de leurs débris. L'autre quart, constitué pour la plupart de quartiers de fronts urbains et de villages en voie d'intégration, utilise le milieu naturel pour évacuer leurs rebuts domestiques.

La dotation de la ville en structures d'eau potable : l'appui du Canada

L'histoire retient que le Canada est la toute première nation occidentale à établir des relations d'amitié et de coopération avec le Cameroun en 1960, juste au lendemain de l'indépendance. Cette précocité ne va pas se traduire dans l'intensité des échanges bilatéraux en raison des liens historiques forts entre le Cameroun et la France d'une part, et d'autre part en raison du manque d'engouement du Canada à «mettre pied» dans les territoires d'outre mer. Avec les bouleversements observés dans la géopolitique internationale

depuis le choc pétrolier de 1973, mais surtout convaincu du rôle d'avant-gardiste qu'il se devait de

jouer sur la scène internationale, le Canada va progressivement s'ouvrir à l'Afrique où il consacre actuellement 33% de ses affectations de programmes de développement [CRDI, 2006]. Au Cameroun, de nombreux projets de développement ont été exécutés sous les auspices du CRDI et de l'ACDI. Actuellement, une trentaine sont en cours et embrassent les secteurs aussi divers que le développement et la gestion des ressources humaines, la santé de la reproduction, la santé infantile, l'agroforesterie, l'éducation, la sécurité alimentaire, l'hydraulique villageoise et urbaine, etc. [ACDI, 2006]. Cette diversité des actions relève de la phi-

losophie même du Canada en matière de coopération où il s'agit d'inscrire la coopération Nord/Sud dans une logique de développement durable. Ce qui permet de comprendre les actions des organismes de développement canadiens dans la satisfaction de certaines demandes sociales comme celle de l'approvisionnement en eau potable, dont nous voulons maintenant dire un mot.

En effet, l'approvisionnement en eau potable est l'une des questions les plus cruciales auxquelles a à répondre la ville de Yaoundé. De fait, la première adduction d'eau de Yaoundé date de 1944 [Ndi, 1973]. A l'époque, elle relevait d'une succursale de la Française des Eaux dont la priorité était de desservir la ville européenne. En 1964, suite aux insuffisances observées dans le système de gestion de l'eau, le gouvernement réorganise le secteur en confiant la production et la gestion des réseaux d'approvisionnement en eau potable à la société Electricité du Cameroun (EDC), et au Service provisoire des eaux du Cameroun (SPEC). Mais, ce ne sera que de courte durée, car en 1967 un

audit commandité par l'État conclut à un dysfonctionnement et à une gestion inadaptés de ces structures, par rapport au nouveau contexte local marqué par la politique de développement autocentré et équilibré. Sur le champ naît une nouvelle structure para-étatique, la Société nationale des eaux du Cameroun (SNEC) chargée du captage, de l'adduction, du traitement, de l'exploitation et de la distribution de l'eau potable à Yaoundé et dans les autres centres urbains. Avec un volume total de production de 34 000 m³ par jour, la SNEC réussira à couvrir la majorité de la population alors estimée à moins de 500 000 habitants en 1976. Toutefois, cette production va au fil des ans s'avérer insuffisante du fait des besoins élevés d'une population sans cesse croissante².

Les pouvoirs publics réagissent alors en construisant un oviodeuc d'approvisionnement avec prise sur le fleuve Nyong près de Mbalmayo, à une distance de 40 km à vol d'oiseau au sud de Yaoundé. Cette nouvelle solution va permettre à la SNEC d'accroître la production d'eau potable de la ville, mais cette amélioration restera insuffisante, car en dépit de sa capacité de production de 152 000 m³/j, la production réelle de ce barrage n'a été que de 60 000 m³/j. De plus, les nombreuses difficultés de fonctionnement auxquelles la SNEC est confrontée³ font que seulement 52 498,74 m³ en moyenne sont quotidiennement distribués aux abonnés de la capitale, soit un taux de desserte de 43,97% [DIAL/DSCN, 1993] [Fouepe, 1999]. Une production insuffisante pour satisfaire les besoins de la ville en eau potable, notamment ceux des ménages. Car si l'on admet avec Vennetier (1988) quand il estime qu'un habitant des pays tropicaux nécessite un minimum de 100 litres /j pour ses besoins en eau de boisson, d'hygiène corporelle, et d'assainissement des matières fécales, il faudrait une production d'au moins 150 000 m³ pour couvrir les besoins des 1 500 000 habitants de Yaoundé. Et si l'on y ajoute la demande des entreprises et de l'administration, une évidence s'impose : le rythme d'amélioration de la production d'eau potable ne peut suffire dans un proche avenir, (et ne suffira peut-être jamais) à couvrir les besoins si de très gros efforts ne sont pas déployés. La SNEC et l'État camerounais sont-ils en l'état actuel des choses en mesure de le faire ? Les difficultés sus mentionnées, conjuguées aux effets de la crise économique vont davantage

baisser le nombre de citoyens abonnés au réseau SNEC à 17,70%. Face à cette situation, certaines populations, et pas forcément les plus démunies, se sont vu obligées de recourir à d'autres sources d'approvisionnement, le plus souvent traditionnelles, pour couvrir leurs besoins. Ces points de ravitaillement sont : les puits (16,36% de la population), les sources (19,11%), les bornes-fontaines (31,76%) [Nguendo Yongsi, 2004]. Au regard de cet approvisionnement très approximatif des citoyens en eau potable, doublé d'un doute constant sur la qualité de l'eau offerte d'une part, et d'autre part sur la mauvaise qualité bactériologique par nous diagnostiquée dans les eaux de puits et de sources, les pouvoirs publics s'en remettent à des organismes non gouvernementaux canadiens présents dans la ville pour répondre aux besoins des Yaoundéens en matière de ravitaillement en eau potable [Tanawa et al., 1998]. Aussi, avec l'appui de ces ONG, va-t-on assister à la construction des forages dans certains quartiers, à la modernisation des sources et à la mise sur pied de robinets communautaires dans d'autres (Figure 5). En 2004, nous avons identifié, toutes catégories confondues, une quinzaine de points d'eau inspirés, encouragés ou conçus/construits par les ONG canadiennes. (**Figure5**)



Victimes ou complices des aléas de la nature, des mécanismes politico-économiques mondiaux et des pratiques de gestion locale peu orthodoxes, les PED et singulièrement ceux d'Afrique centrale doivent affronter un nombre important de défis qui supposent des stratégies pro-actives. Or, il se trouve que deux tendances lourdes constituent de difficiles contraintes : (1) l'épuisement du modèle rentier et (2) le facteur démographique et à travers, l'urbanisation qui représente le facteur le plus important de restructuration des territoires. Parce qu'ils auront à gérer une possible augmentation de leur population urbaine d'ici 2025, ces PED doivent réaliser les investissements collectifs et productifs nécessaires. Certes, la Communauté internationale via les accords de coopération pourra toujours voler à leurs secours, mais son intervention est ponctuelle, ciblée et limitée à quelques villes. Il reste donc que les efforts à effet durable seront ceux tendant vers l'établissement de stratégies nationales permettant de nouveaux rapports entre gouverne-

ments, populations et sociétés civiles. Prenant l'exemple du Cameroun, nous constatons que les PED ont comme caractéristiques la faiblesse de leurs capacités étatiques et l'absence de démocratie participative. Or, la construction d'un État efficace et qui promeut l'intérêt public n'est pas de tout repos. Cela exige une bonne répartition des tâches et responsabilités, la transparence, et la collaboration directe de tous. Le renforcement de la société civile permettra pensons-nous, à la fois de pallier à moyen terme, certaines des déficiences de l'État et de favoriser sa réhabilitation à long terme. Il ne s'agit pas ici de savoir si «la construction de l'État doit venir "avant ou après" l'organisation de la société civile, mais de structurer la société civile comme contre-pouvoir et comme promoteur d'initiatives». C'est donc de l'élaboration de véritables stratégies nationales et locales qu'il s'agit de soutenir. Ainsi, on aboutira à l'affirmation de l'État qui se nourrit d'abord de ses propres initiatives et ensuite des expériences des pays amis.

Figure 5



Notes

1. Cette interrogation se faisait en comparaison avec la période allemande et de celle qui avait suivi l'indépendance du pays lorsque la ville était bien nettoyée. «Sur le plateau, s'élèvent de nombreuses constructions européennes, et il est sillonné en tout sens par des routes et des avenues bien tracées, nettoyées et bordées d'arbres...» [Aymerisch, 1933]
2. La forte demande de la population n'a pas été l'unique cause. Les conditions climatiques marquées par la baisse du débit du cours d'eau ont pesé d'un grand poids dans l'abandon du barrage sur la Mefou qui avait quand même une capacité de stockage de 5,25 millions de m³, et une capacité de production de 45 000 m³ par jour
3. Depuis deux décennies déjà, la SNEC connaît une dégradation substantielle de ses finances, en raison des impayés de l'État (évalués à 30 milliards FCFA en 1993), des charges de gestion des autres centres non productifs, de la détérioration de l'outil de production, de la baisse continue des recettes dans les centres secondaires, et des prix élevés des imputs depuis l'apparition de la crise économique.

Indications bibliographiques

- ACDI, 2006, Rapport ministériel sur le rendement. Ottawa, Ministère de la Coopération internationale.
- Aymerisch, 1933, La conquête du Cameroun (1er Août 1914-20 février 1916). Paris, Payot.
- Biyong P., 1998, Assainissement de la ville de Yaoundé : résumé de l'expérience, www.camnet.cm.
- Bruneau J.-Cl., Bontianti A., 1994, "La ville-poubelle : crise de l'environnement à Niamey", Études sahéennes, n° 39-40.
- Communauté urbaine de Yaoundé, 1990, Yaoundé : une ville en plein essor. Yaoundé, CUY.
- CRDI, 2006, "Urban Poverty and Environment (UPE) Program", ([http://: www.idrc.ca](http://www.idrc.ca))
- Curt Von Morgen, 1893, A travers le Cameroun du Sud au Nord. Traduction de Laburthe-Tolra(1972).Yaoundé, Archives d'histoire et de Sociologie de l'Université fédérale du Cameroun,215 p.
- DIAL/DSCN, 1993, Consommation et conditions de vie des ménages à Yaoundé. Yaoundé, Ministère du plan et de l'Aménagement du Territoire.
- DIAL/DSCN, 1993, Le secteur informel à Yaoundé. Principaux résultats. Yaoundé, Ministère du plan et de l'Aménagement du Territoire.
- Essomba J.-M., 1992, Civilisation du fer et sociétés en Afrique centrale. Paris, Harmattan.
- Fouepe Takoundjou A.L., 1999, Évaluation de la demande en eau et dynamique du réseau de distribution : application au réseau de distribution d'eau potable d'Etoug Ebe II. Dschang, Faculté d'agronomie et des sciences agricoles.
- Ministère de la ville/Communauté urbaine de Yaoundé, 2001, Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) et Programme de Développement local (PDL) de Yaoundé : Rapport d'audit urbanistique. Yaoundé, AUGEA International et Arcauplan, 301 p.
- Mougoué B., 2001, "Insalubrité : un des problèmes pernicieux de Yaoundé à l'aurore du 3^e millénaire" in Eno Belinga S.M. et Vicat J.P., (éds), Yaoundé, une grande métropole africaine au seuil du troisième millénaire, Yaoundé, PUY, Coll. Les Classiques africains.
- Mougoué Benoît, 1982, Croissance urbaine périphérique : cas de la zone Est de Yaoundé. Université de Yaoundé, FLSH, Département de géographie, thèse de Doctorat de 3^e cycle de géographie, 300 p.
- Mveng, Engelbert, 1963, Histoire du Cameroun. Paris, Présence Africaine, 533 p.
- Nations Unies, 2005, Objectifs du Millénaire pour le Développement. Washington, Publications des Nations Unies (www.un.org)
- Ndi J.M., 1973, Yaoundé de Zenker à Fouda. Yaoundé, ESIJY, mémoire de journalisme.
- Njike Y., 2000, Yaoundé, une ville en pleine expansion : 1922-1959. Université de Yaoundé I, mémoire de maîtrise en Histoire.
- Ngnikam E., 1992, La situation de la collecte et du traitement des ordures ménagères à Yaoundé : bilan et expérience d'une société privée, Yaoundé, ENSP, Rapport de stage.
- Nguendo yongsi H.B., 2004, Espace urbain et maladies diarrhéiques à Yaoundé - Cameroun, Paris, Université de Nanterre, thèse Doctorat de géographie.
- Ngwe E., 1999, "La gestion des déchets par les ménages : un problème crucial d'environnement urbain. L'exemple de Yaoundé (Cameroun)", Cours de la Chaire Quetelet, Louvain-La-Neuve, Université Catholique de Louvain.
- Tanawa E., Djeuda Tchapnga H.B., Ngnikam E., Wethe J., 1998, Eau potable et assainissement dans les quartiers péri-urbains et les petits centres. Paris, GRET.
- UN-Habitat, 2006, Meeting development goals in small urban centres – Water and sanitation in the world's cities, Nairobi, Publications series.
- Water and Sanitation Programme, 2002, New designs for water and sanitation transactions; Washington, World Bank, PPIAF.
- WHO, 2006, Sanitation, Geneva, Health topics ([http://:www.who.int](http://www.who.int))
- Zoa A-S., 1996, Les ordures à Yaoundé, Urbanisation, environnement et politique au Cameroun. Paris, L'Harmattan.

KINSHASA ET SON « MARCHÉ MARIANO », UN COULOIR COMMERCIAL CONGOLO-ANGOLAIS : L'INTEGRATION REGIONALE PARALLELE DANS UNE CAPITALE D'AFRIQUE CENTRALE

Jean LIYONGO-EMPENGELE, Politologue, Centre d'Etudes Politiques (C.E.P), Université de Kinshasa, (RDC)



Avec tous les « héritages », en termes d'infrastructures matérielles ou de tous les phénomènes (contraignants) d'urbanisation, leurs légués par la colonisation, les capitales de la plupart de pays d'Afrique arrivent souvent à produire des dynamiques sociales et économiques pour lesquelles il paraît de plus en plus imprudent d'en négliger la portée. Les innovations, parfois déroutantes, venant

de leurs populations confrontées aux « conditions modernes de vie dans la ville (capitale) », en sont des éléments d'illustration. On peut citer par exemple celles d'ordre social et/ou économique, au niveau local, telles que les chaînes de solidarité (ethnique et/ou amicale) et les circuits financiers informels tels que les ristournes ; on peut citer aussi celles, du même ordre ou presque, mais au niveau transnational,

reposant sur le petit commerce transfrontalier. C'est à ce dernier phénomène que se focalise notre attention, dans cette réflexion tournant autour des connexions étrangères d'un marché public, assez atypique, qui symbolise ce dynamisme, dans sa complexité, à Kinshasa : le « Marché Mariano ».

A Kinshasa, le Marché Mariano et tout son rayon d'actionⁱ fait, en effet, penser à l'Angola d'où viennent quelques produits spécifiques de consommation courante. Et c'est devenu banal, quand le kinoisⁱⁱ va à Mariano, on voit soit l'intention pour lui de s'approvisionner en poissons salés de Benguela ou en produits manufacturés exotiques (vin, boîtes de conserves, etc.) portugais trouvables en Angola, soit qu'il a l'intention de voyager vers ce pays par route, les moyens de transport y relatifs ayant le marché Mariano comme point de départ. Cette fixation de la réalité en question (marché Mariano) dans l'imaginaire des kinois et des congolais en général nous a instruit jusqu'à nous amener à des investigations sur les lieux, en février 2005. Celles-ci nous ont suggéré la nécessité de rechercher et d'expliquer le sens réel (caché) du dynamisme produit par la ville de Kinshasa pour qu'elle arrive à créer cette sorte de complémentarité, aux allures d'une expression du phénomène d'intégration régionale « par le bas », entre la R.D. Congo et l'Angola à travers elle et la ville de Luanda, capitale de ce dernier pays.

Faisons remarquer toutefois que dans notre entendement, l'« intégration par le bas » dont il est question ne nous introduit pas dans un débat théorique de fond sur l'intégration régionale ; nous ne voulons pas non plus qu'il nous embrigade dans des visions telles que celle de Stanislas S. Adotevi lorsque, s'agissant de problèmes d'intégration en l'Afrique occidentale, celui-ci avance que « l'intégration de fait se construit... en contournant les barrières étatiques » ou celle de Souleymane Bachir Diagne qui demande à ce qu'on puisse « se méfier du risque d'idéalisation des réseaux et échanges 'informels' qui n'ont parfois rien à voir avec les affinités culturelles sur lesquelles on veut bâtir des économies intégrées »ⁱⁱⁱ. Pour nous, l'essentiel c'est de voir comment s'est construite une logique persistante des échanges « informels » entre les populations de ces Etats jusqu'à ce que cela conduise à l'impression actuelle d'être face à une volonté implicite d'aller vers cette intégration par le bas ; nous cherchons aussi à connaître la base sur laquelle repose le succès de ces échanges. Enfin, nous cherchons à connaître pourquoi ce type de centres de transactions de la trempe de Mariano réussisse à s'im-

planter solidement à Kinshasa, très loin (plus ou moins 500 km) de la frontière alors que dans beaucoup de pays d'Afrique ce sont les « marchés transfrontaliers » qui attirent l'attention.

Une certaine sociologie économique du Congo (et de Kinshasa) nous a permis de tabler sur deux points essentiels, qui font d'ailleurs office de parties et d'hypothèses de ce travail, pour espérer trouver des réponses plus ou moins convaincantes à ces questions : 1) le point de départ de cette entreprise, le « trafic routier Kinshasa-Luanda », était crédibilisé par un atout socio-culturel : l'idéalisation du commerçant portugais au Congo; 2) le contexte de crise de société au Congo est propice à des initiatives de ce genre qui entrent dans le registre des efforts quotidiens des kinois pour la « réinvention de l'ordre à Kinshasa face à la faillite de l'Etat »^{iv}.

Kinshasa ville marquée par l'expérience commerciale des portugais du Congo et ses productions de significations en rapport avec le commerce

Le portugais, un modèle de commerçant adulé en R.D Congo : une idéalisation ressentie aujourd'hui comme hier

Au Congo belge, la RD Congo aujourd'hui, lorsque les colons belges administraient de mains de fer le pays, les commerçants portugais, eux, se distinguaient sur le terrain économique par le commerce, surtout celui des biens de première nécessité. Leur particularité était d'aller vers les populations, ouvrir les maisons de commerce jusque dans les coins les plus retranchés du pays, ne pas faire de la résistance, comme les 'autres blancs' (les Belges) pour s'intégrer dans leur nouvelle société^v. Ils inspireront confiance à tel enseigne qu'aujourd'hui, face aux « magouilles » imputées aux nouveaux commerçants étrangers en vogue dans le pays que sont les libanais, le commun des mortels congolais se réfère toujours aux « honnêtes » portugais chassés à la suite des mesures économiques de nationalisation de l'économie du pays en 1973^{vi}. L'attachement des congolais aux commerçants portugais s'était fait voir encore, au plus haut sommet de l'Etat, en 1984 lorsque, certainement renseigné sur les plaintes des populations, le président Mobutu, celui-là même qui avait décidé de la zaïrianisation des biens des étrangers, n'avait pas hésité d'aller au Portugal négocier personnellement le retour de ceux-ci.

La « réussite » de l'expérience initiée par monsieur Mariano tient, comme nous essayons de le démontrer,

à l'attrait qu'a suscité son entreprise dès le départ à cause de cette confiance que les kinois devait indubitablement lui accorder. Car, en effet, dans l'imaginaire de congolais, lui, métis d'origine portugaise, devait avoir le bénéfice du doute quant à sa réussite en matière des affaires, du commerce^{vii}. Son initiative, qui donnait l'occasion aux populations angolaises et congolaises de voyager sans trop de contraintes administratives dans un sens comme dans un autre ou encore de s'approvisionner, chez soit, en produits vivriers exotiques, se montrait rassurante dès le départ. Il était aussi sans doute vrai, à cette époque, que Mariano ait pris, au préalable, des contacts avec ses « frères » portugais et assimilés d'Angola, pays ex-colonie portugaise dont les citoyens étaient censés avoir « l'esprit portugais » et donc rompus dans les activités commerciales. Le fait que le « Parking Mariano » (et le marché qui se créera par la suite) ait un « homologue » attiré à Luanda, le marché Skwanza, peut en est une des preuves défendables.

On peut dire, à la lumière de tout ce qui précède, que Kinshasa, à l'instar de toute société, doit avoir produit des cultures et des idéologies ambiantes à l'instar de celle-là ayant favorisé la construction des comportements et attitudes collectives positives vis-à-vis du commerçant portugais. Cela était un atout pour le succès de la nouvelle expérience de commerce (trafic routier), qui prenait corps, par la volonté d'un « portugais », dans ce quartier Kimbangu (ex-Foncobel) longtemps sanctuaire de ces commerçants portugais (et aussi de commerçants grecs) à Kinshasa (de la colonisation à la zaïrianisation).

Le trafiquant kinois et la rentabilisation du marché Mariano : rechercher le bénéfice sans préjudicier les 'traditions'.

Les informations obtenues à partir des entretiens avec un grand nombre de trafiquants de deux pays concernés lors de nos investigations évoquées ci-haut nous font dire qu'il existe des connexions (sociologiques, sentimentales, etc.) entre le marché Mariano et l'Angola, qui font promouvoir ses activités. Ces connexions résultent des « solidarités spécifiques » favorisées par la célèbre « solidarité africaine » et aussi des « comportements de confiance » qui naissent entre les trafiquants et leurs hôtes de part et d'autre de leur frontière commune. D'où, soutenu par ces facteurs, Mariano se confirme comme un centre de négoce utilitaire pour Kinshasa et Luanda. Et, pour cela, beaucoup de trafiquants (ou mieux les organisa-

teurs de ce commerce), dans le souci de s'épanouir dans leur cadre de travail, oeuvrent sans cesse dans le sens de donner à celui-ci l'image d'un centre de négoce « mondialisé » ; ils font recours pour cela, avon-nous constaté sur place, aux multimédia (les ordinateurs pour exploiter l'Internet), à certaines techniques utilitaires pour le commerce transfrontalier déjà annoncées ici (l'interprétariat, le courtage, etc.).

De la structure du commerce vécu à Mariano, on constate deux principaux secteurs d'activité à niveaux de contrainte différents pour les entrepreneurs. Il s'agit du secteur des services et de celui des biens. Le premier, axé sur le transport vers l'Angola ainsi que les télécommunications (par phonie, par téléphone, tec.) et les transferts d'argent, ne connaît pratiquement pas de restrictions (d'ordre culturel) quant à son fonctionnement. Le deuxième, par contre, obéit globalement à deux logiques : la logique du marché (pour ce qui est des produits à amener en Angola et la logique de la société pour ce qui est de certains produits à ramener de ce pays. Ainsi on voit les trafiquants voyager avec des marchandises telles que les poissons fumés d'eau douce, les chenilles et les courges, les produits de beauté pour femmes, les pagnes Wax (Utexafrica), les bâtonnets de terres cuites prisés par les femmes enceintes. On le voit venir avec beaucoup de marchandises mais, il est difficile qu'on ne puisse pas voir le poisson salé de Benguela dont l'initiation à la consommation, il faut le dire, a été faite ici justement par les portugais.

La tradition de la consommation et de l'exportation du poisson salé a fait que Mariano devienne (ou demeure) le lieu de référence de la vente du poisson salé angolais à Kinshasa. D'ailleurs, contrairement aux autres activités de Mariano qui s'organisent de manière éparse, la vente du poisson salé est concentré dans un grand « rayon » spécifique de ce marché. C'est avec cette particularité qu'on reconnaît à Mariano sa spécificité de lieu par excellence de relation sentimentale entre le congolais et l'Angola.

Le Congo pays en crise, Dynamisme des ses populations et atouts offerts aux petits entrepreneurs du commerce frontalier par sa capitale d'un pays en crise

Le kinois face à la crise socio-économique : une débrouillardise qui fait découvrir les atouts d'un entrepreneuriat d'un entrepreneuriat transfrontalier

Il vient d'être démontré qu'à l'instar de ce qui est vécu dans toutes les sociétés humaines, les populations de Kinshasa sont attachées aux symboles positifs, qu'ils jugent conformes à leurs idéaux de développement, peu importe leur origine. L'attachement à l'image du commerçant portugais, qui leur vient à l'esprit en comparaison avec certains commerçants libanais véreux cache à la fois un désaveu des pouvoirs publics incapables d'enrayer le « désordre libanais » qu'on ne cesse de dénoncer et, en conséquence, une grave crise de société. Une certaine complicité avérée entre les commerçants libanais véreux et certains membres de la haute sphère du pays, sur base de la corruption et autres maux (dont le népotisme) qui affectent le pays, est une des illustrations de cette crise à partir de laquelle s'explique le dynamisme sans précédent qu'on constate chez les populations congolaises.

C'est en ayant pris conscience à temps de la faillite de l'Etat, que les populations congolaises de Kinshasa, une mégalopole, s'étendant sur 100 kilomètres sur 40 avec une très forte démographie^{viii}, font parler de leurs actions en termes de « réinvention de l'ordre » dans leur espace de vie. Trefon & Cie en ont suffisamment parlé dans l'optique de la débrouillardise mais notre démarche nous amène à y voir de l'entrepreneuriat à rentabilité palpable, axé sur des expériences consistantes qui peuvent s'exporter comme on le voit avec le marché Mariano et son pendant angolais (le marché Skwanza, dans ses activités en rapport avec Kinshasa et aussi, dans une certaine mesure, le marché de Rock). La manière dont cet entrepreneuriat a commencé nous a poussé d'aller au-delà du cliché du commerçant portugais dont la référence est liée à l'expérience actuelle du commerce transfrontalier Kinshasa-Luanda pour scruter le fond de cet entrepreneuriat afin de trouver les éléments explicatifs de l'origine kinoise de son impact qu'on connaît aujourd'hui à Kinshasa et à Luanda.

Avant d'aller plus loin, il y a lieu de dire que l'expérience des commerçants portugais et à travers eux celle de monsieur Mariano, dont on vente tant le mérite, relève sans conteste de l'entrepreneuriat suivant la compréhension de ce phénomène par Olivier Basso et de Thomas Legrain lorsqu'ils font remarquer, à juste titre, que *l'entrepreneuriat ne saurait se réduire à l'acte de création d'entreprise : il est avant tout un état d'esprit et une dynamique d'action*^{ix}. C'est ça qui, il faut le reconnaître, caractérisait l'action des

portugais et qui semble, par imitation, s'incruster dans l'action de certains trafiquants kinois^x. Kinshasa, à travers son histoire et sa sociologie économique à donc permit que cet « héritage culturel » détermine les comportements de ce nouveau type d'entrepreneurs kinois et que les initiatives parties de Kinshasa trouvent un échos favorables à Luanda.

La débrouillardise valorisée, sur fond de l'image du commerçant portugais, à laquelle cette mégalopole contraint ses populations (sans oublier tout l'ensemble des autres caractéristiques, démographiques et économiques déjà évoquées, propres à cette ville), donne l'occasion, et la quasi-totalité des trafiquants interrogés à Mariano l'ont reconnu, dans un premier temps à toute personne qui s'engage dans cette expérience, de « s'informer correctement » sur les réalités de terrains^{xi}. Ainsi, sur le circuit commercial Kinshasa-Luanda, deux « informations » importantes suivantes confortent les trafiquants :

1) la mise en branle, de manière presque automatique, par les populations situées le long des voies de communication (routes) qui accueillent le trafic routier relié à Mariano, des valeurs sociales et culturelles connues des deux camps, celles liées à la « solidarité africaine ». Il est démontré que ces valeurs influencent les « comportements de confiance » constatés.

2) la possibilité de faire coexister et fructifier la logique du commerce informel transfrontalier avec celle du commerce formel étatique sans craindre des handicaps majeurs (surtout d'ordre politique) bien que cet espace ne soit pas totalement exempt de tensions sociales et/ou politiques.

De l'attitude des autorités politiques face au commerce transfrontalier à la pertinence de l'axe routier Kinshasa-Luanda

De deux « informations » reçues par les trafiquants, c'est le deuxième qui mérite d'être bien analysée si l'on veut mesurer l'impact ou mieux la « rentabilité » des connexions angolaises à Mariano. Ceci est important dans la mesure où l'on sait que les autorités d'Afrique, dans leur majorité, ne savent pas donner priorité aux initiatives locales si celles-ci ne « sécurisent » pas leurs pouvoirs. Mais, les réponses que nous avons obtenues des trafiquants interrogés, sur les éventuelles réticences des pouvoirs publics

face à leur commerce nous ont curieusement montré le contraire : elles se résument par une attitude « compréhensive des autorités malgré quelques tracasseries policières ». Cette attitude a donc, contrairement aux idées reçues, confirmé l'argument avancé par Karine Bennafla selon lequel *le commerce trans-frontalier consolide le territoire (et profite plus qu'il ne nuit à l'Etat)* ^{xii}.

Les autorités publiques des deux pays n'y trouvent-ils pas une occasion de « se décharger » par rapport à une partie des obligations vis-à-vis des populations qu'elles n'arrivent pas à remplir ? La réponse à cette question est claire du côté congolais. La motivation qui a toujours été de mise même si cela n'a pas été déclaré depuis longtemps est que, s'agissant de la « lutte contre la pauvreté », il ne fallait pas négliger « la dynamique communautaire » ^{xiii}. Le Ministère du Plan, faisant une sorte de déclaration de foi, en donne l'explication ci-après : *pendant 40 ans de mauvaise gouvernance du pays et d'absence d'intervention efficace de l'Etat dans la promotion des conditions de vie de la population, les initiatives communautaires de survie se sont multipliées à travers tout le territoire national* ^{xiv}. Il est donc compréhensible, à partir d'ici, qu'il y ait une volonté à élever certaines entreprises viables de débrouillardise au niveau des initiatives de développement national. C'est de cette façon que la persistance et le succès de l'initiative de Mariano doivent être perçus. La pertinence de l'expérience du trafic routier en question, qui n'est plus à démontrer au regard de son utilité sociale avérée doit aussi se comprendre par là.

Deux principaux types centres d'intérêts, fournis par l'expérience de Mariano, qui ajoutent de la matière pour mesurer cette pertinence sont, au niveau de Kinshasa : 1) La fiscalité : l'Etat trouve désormais un autre terrain d'action pour renflouer ses caisses avec l'impôt payé, suivant les normes nationales en la matière, par d'innombrables « Maisons » ou « Entreprises » fonctionnant dans l'espace Mariano. 2) La création des « emplois » de tout genre (liés à l'administration de ces maisons, à la manutention des marchandises, etc.) mais qui méritent d'être valorisés. En effet, en ce qui concerne les emplois, nous avons constaté, sur le terrain, que beaucoup de trafiquants et commerçants opérant à Mariano ont copié et/ou expérimentent le comportement d'entrepreneur, dans le sens de Olivier Basso et Thomas Legrain, c'est-à-dire celui qui se caractérise par un par un certain nombre de traits de caractères tels que la créativité, la prise

de risque, l'esprit d'initiative, l'audace, la pugnacité, et surtout « la capacité de reconnaître les opportunités de développement là où d'autres ne verront qu'absence de marché et complications » ^{xv}.

L'éclosion de l'ingéniosité chez ces trafiquants qui correspond à ce portrait est bien susceptible d'ouvrir des perspectives nouvelles ; l'originalité de certaines de leurs actions est susceptible d'enrichir le marché et consolider la collaboration entre les trafiquants des deux bords. A titre d'exemple : à part les « inventions » des structures et moyens de travail calqués sur le modèle des circuits formels de commerce déjà évoqués, nos enquêtes nous avaient amené à découvrir comment se structure une des activités commerciales alimentant le circuit Kinshasa-Luanda : la production des bâtonnets de terre cuite destinés à l'exportation pour satisfaire une forte demande des femmes enceintes (et autres) de Luanda et de Brazzaville, qui ont les mêmes « caprices » que les femmes enceintes de Kinshasa. Cette activité mobilise des congolais et même des regressados ^{xvi} pour des « campagnes de production » qui se font dans au moins trois zones périphériques de Kinshasa (Kimbansheke, Kingabwa et Makala) regorgeant de la terre argileuse à partir de laquelle on prépare le produit en question. Leur activité dont les produits financiers permettent à beaucoup, une fois en Angola, avons nous appris, de se lancer dans d'autres « campagnes » qui s'effectuent là-bas, celles d'achat des poissons salés dans la ville de Benguela, ne constitue t-elle pas un facteur de consolidation de l'entrepreneuriat lié au marché Mariano et, de cette façon, une garantie de survie pour ses commerçants et des populations ? La réponse à cette question capitale peut être trouvée si les gouvernants passent à l'acte, comme le préconise le Ministère congolais du Plan, par des actions suivantes : *définition des modalités pratiques de la participation organisée et concertée, renforcement des capacités en matière des mécanismes appropriés de financement dans le cadre du développement communautaire, appui, appui aux initiatives positives initiatives positives du programme Mida (Migration pour le développement en Afrique)* ^{xvii}. Une telle vision de choses au niveau national peut aussi donner lieu à des concertations, au niveau de deux Etats ou même de toute la sous-région, pour des actions communes d'encouragement des commerçants par le parrainage ou la facilitation de certains types d'actions tels que les projets « entreprises transfrontalières ».

Il se constate indiscutablement que Kinshasa, capitale de la République démocratique du Congo, un pays

confronté à plus de trente ans de crise socio-économico-politique, est à la base d'un sorte engagement permanent de ses populations à se prendre en charge. La naissance et le développement, en plein cœur de cette mégalopole, du marché Mariano (qui, maintenant avec son ampleur devient même « Espace commercial Mariano »), parti d'un marché pirate que l'autorité a dû agréer par la force de choses, est la conséquence de cette auto-prise qui a fait des émules dans la sous-région (Angola et Congo-Brazzaville). Il se constate également, avec un maximum d'efforts d'investigation que, confrontés à des dures réalités sociales, les populations kinoises ont développé une ingéniosité leur inspirée par la comparaison qu'ils font entre les expériences fructueuses du passé (colonial) sur la vie dans leur société et celles vécues aujourd'hui. Et comme la ville de Kinshasa se présen-

te en centre prioritaire des affaires avec par exemple 80% de la masse monétaire du pays qui circule, sans compter d'autres atouts économiques, elle se prête mieux pour contenir l'ampleur de l'impact que devait produire l'initiative grandiose de monsieur Mariano tel qu'expliquée dans ce travail. Nous estimons que les éléments dégagés dans cette réflexion peuvent, 1) instruire les gouvernants sur les possibilités d'une gestion gouvernementale de certaines « opportunités » offertes par l'expérience du marché Mariano et du trafic routier qui lui est lié ; 2) enrichir le débat sur la question souvent minimisée mais à laquelle l'expérience des échanges entre les trafiquants du Congo et ceux d'Angola apporte des nouveaux éléments de compréhension : le rôle des populations dans les projets d'intégration régionale.



Indications bibliographiques

- Basso Olivier & Legrain Thomas, « La dynamique entrepreneuriale dans les grands groupes » Rapport de l'Institut de l'entreprise, 2004. Cf. www.institut-entreprise.fr (rubrique publications)
- Bennafla Karine, « La fin des territoires nationaux ? Etat et commerce frontalier en Afrique centrale », in *Politique africaine*, n° 73, mars 1999. Cf. <http://politique-africaine.com/numeros/pdf0733.24pdf> (consulté le 01/01/2008).
- Centre de recherches pour le développement international (CRDI), *Conférence internationale sur l'intégration de l'Afrique de l'ouest*, Dakar, 11-15 janvier 1993, http://www.idrc.ca/fr/ev-56707-201-1-DO_TOPIC.html (consulté le 13 janvier 2005).
- Dzaka-Kikouta Théophile, « Stratégies entrepreneuriales de gestion du risque dans les réseaux du commerce frontalier en Afrique centrale : cas des échanges entre Kinshasa et Brazzaville 3 ». Cf. <http://www.entrepreneuriat.auf.org/IMG/pdf/03-72/pdf> (consulté le 02/02/2008).
- Ministère du Plan (de la RD Congo), *Combattre la pauvreté en R.D.C : Gouvernance et Initiatives des populations. Le DSRP de la R.D.C en bref*, Kinshasa, décembre 2007.
- Trefon Theodore (sous la direction de), *Ordre et désordre à Kinshasa. Réponses populaires à la faillite de l'Etat*, Cahiers africains n° 61-62, Bruxelles, 2004.

Notes

¹ Ce marché est établi au centre de Kinshasa dans la municipalité de Kalamu, quartier Kimbangu (ex-Foncobel) qui a eu à héberger (avant et après l'indépendance) les commerçants grecs et portugais. Il tire son nom d'un commerçant métis d'origine angolo-portuguaise. Ce dernier serait l'initiateur, dans sa forme actuelle, du trafic routier Kinshasa-Luanda, vers le milieu des années '70 en créant un « Parking », pour camions de transport à destination de Luanda, dans l'espace vert situé à coté de sa résidence. Le succès des premiers trafiquants suscita un engouement des populations pour les produits importés d'Angola qui s'y vendaient et poussa les autorités de la ville à y ériger officiellement ce marché municipal renommé. Aujourd'hui, le marché Mariano ne représente plus seulement l'espace géographique lui délimité par l'autorité ; dans l'opinion, on voit Mariano à travers tout le développement tentaculaire qu'il a connu. En effet, avec l'importance avérée du trafic routier Kinshasa-Luanda, plusieurs activités spécifiques connexes à celui-ci ont vu le jour dans les alentours immédiats du marché (dans les parcelles familiales prises en location dans des communes voisines de Ngiri-Ngiri et de Kasa-Vubu). Il s'agit notamment de : « Maisons de change », « Agences de voyages », « Maisons de télécommunication », etcetc. .

²Ce terme désigne les habitants de Kinshasa.

³ Ces deux auteurs ont émis ces idées dans le cadre de la *Conférence internationale sur l'intégration de l'Afrique de l'Ouest* organisée par le « Centre de recherches pour le développement international, CRDI » à Dakar du 11 au 15 janvier 1993. Cf. http://www.idrc.ca/fr/ev-56707-201-1-DO_TOPIC.html, consulté le 13 janvier 2005.

⁴ Lire Theodore Théodore Trefon, (sous la direction de), *Ordre et désordre à Kinshasa. Réponses populaires à la faillite de l'Etat*, Cahiers africains n° 61-62, 2004. Cet auteur table globalement sur une question politique, la faillite de l'Etat à laquelle les populations délaissées par les pouvoirs publics défailants essaient, à leur niveau, d'apporter des « solutions »

(y compris économiques).

⁵ Un des éléments importants attestant de leur intégration dans les sociétés congolaises qui les accueillait : les nombreux mariages, sans trop de racisme, avec les femmes congolaises ont donné au pays de nombreux enfants métis.

⁶ On parlait alors de la « zaïrianisation », expression tirée du nom que portait le pays à l'époque : le Zaïre.

⁷ Le commerçant portugais est idéalisé au Congo à cause de sa facilité d'aller s'installer son commerce jusque dans les coins les plus reculés du pays de s'intégrer socialement. Beaucoup d'entre eux épousaient les femmes africaines qui donneront au pays des enfants métis. L'importance des commerçants portugais se vérifiera encore plus en 1984 lorsque le président Mobutu, dans ses « efforts pour la relance de l'économie du pays », ira lui-même au Portugal demander (en vain) le retour dans l'ex-Zaïre des commerçants portugais qu'il avait dépossédé et chassés dans le cadre des mesures de nationalisation appelées la « zaïrianisation » en 1973.

⁸ Les estimations de 2005 à la veille des élections générales de l'année suivante lui donnent 8 millions d'habitants mais certaines sources parlent de 10 à 13 millions.

⁹ Basso Olivier & Legrain Thomas, « La dynamique entrepreneuriale dans les grands groupes » Rapport de l'Institut de l'entreprise, 2004, p. 2. Cf. www.institut-entreprise.fr (rubrique publications).

¹⁰ Aujourd'hui, les trafiquants kinois ont découvert des marchés d'approvisionnement très loin en Asie dans les pays tels que la Chine, la Thaïlande, la Turquie, etc.

¹¹ Cela leur permet d'arriver à diminuer les coûts de leurs transactions. Pour en être édifier, lire Dzaka-Kikouta Théophile qui s'est intéressé à cet aspect précis des choses en parlant de l'expérience du commerce frontalier entre les capitales voisines des deux Congo (Kinshasa et Brazzaville) à travers son article intitulé : « Stratégies entrepreneuriales de gestion du risque dans les réseaux du commerce frontalier en Afrique centrale : cas des échanges entre Kinshasa et Brazzaville 3 ».

Cf. <http://www.entrepreneuriat.auf.org/IMG/pdf/03-72/pdf> (consulté le 031/01/2008).

¹² Lire Karine Bennafla, « La fin des territoires nationaux ? Etat et commerce frontalier en Afrique centrale », in *Politique africaine*, n° 73, mars 1999. Cf. <http://politique-africaine.com/numeros/pdf0733.24pdf> (cons. le 1/1/08)

¹³ Selon le Ministère du Plan de la R.D Congo, la dynamique communautaire est un des cinq piliers de la lutte contre la pauvreté dans le pays, les autres sont : a) la promotion de la bonne gouvernance et la consolidation de la paix ; b) la consolidation de la stabilité macro-économique et la croissance ; c) l'amélioration de l'accès aux services sociaux et réduction de la vulnérabilité ; d) le combat contre la propagation du VIH/Sida. (Cf. Ministère du Plan, *Combattre la pauvreté en R.D.C : Gouvernance et Initiatives des populations. Le DSRP de la R.D.C en bref*, Kinshasa, décembre 2007).

¹⁴ Idem, p. 17.

¹⁵ Basso Olivier & Legrain Thomas, op. cit.

¹⁶ En Angola, le terme « regressados » désigne les anciens réfugiés angolais dans les pays africains qui sont rentrés aujourd'hui au pays. Beaucoup d'entre eux n'ont pas coupé les liens avec Kinshasa où ils retournent souvent pour raison de famille ou d'affaires.

¹⁷ Ministère du Plan, op. cit., p. 17.

LES CONTRAINTES PHYSIQUES ET HUMAINES DE L'AMÉNAGEMENT DE LA VILLE DE KIGALI : ELEMENTS DE GEOGRAPHIE URBAINE D'UNE CAPITALE

Par Alexis GAKUBA, Spécialiste en Environnement et Société., Directeur ai, UAP coopération canadienne, Kigali (Rwanda)

Au mois de novembre 2007, la ville de Kigali a fêté cent ans d'existence. La ville de Kigali qui est une création coloniale, s'est développée rapidement après l'indépendance et a connu un essor sans précédent après les années 1980. Cet article va retracer l'histoire de la ville, et mettre un accent particulier sur les contraintes physiques et humaines de son aménagement. Des actions à mener en vue d'un aménagement plus durable seront esquissées.

Historique de la ville de Kigali : une brève géo-histoire politique et administrative

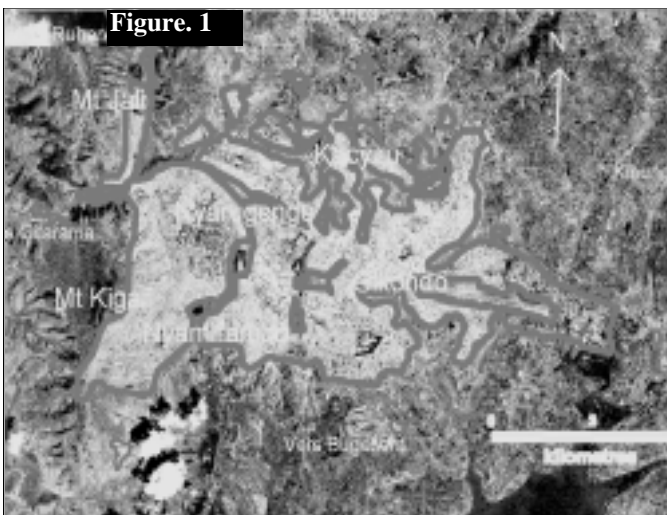
Kigali, située au centre du Rwanda, près de la confluence de la Nyabugogo, émissaire du lac Muhazi et de la Nyabarongo, se développe dans un site de collines analogue à ceux Nairobi, Kampala et Yaoundé. Depuis la colline de Nyarugenge, l'agglomération s'est orientée vers l'est et le Nord, occupant plusieurs collines qui forment aujourd'hui la mairie de Kigali.

Le choix de la colline de Nyarugenge comme capitale du Rwanda reste l'œuvre du Dr Richard Kandt en 1906, alors premier gouverneur impérial résidant pour le Rwanda.

Grâce à sa localisation centrale, Kigali se développa petit à petit en centre commercial majeur d'autant plus qu'il servait de transit pour le commerce entre Bukoba et Kigoma (Tanzanie) à travers Bujumbura, et entre Kisangani (RDC) et Kampala (Ouganda).

Après la 1^{ère} Guerre Mondiale, la Belgique reprit l'administration du Rwanda des Allemands, mais a maintenu le centre administratif du pays à Kigali. A l'époque de l'indépendance (1962), la ville couvrait les collines de Nyarugenge et Nyamirambo, avec une superficie de 200 ha. En 2006, la superficie de la ville de Kigali couvre 730 km² avec une population qui atteint 1 000 000 d'âmes.

Evolution spatiale et temporelle de la ville de Kigali: une mise en perspective en géographie urbaine.



En noir, l'agglomération en 1955, en pourpre, l'agglomération en 1974, en vert clair, l'agglomération en 1985, en vert foncé, l'agglomération en 1999, en rouge foncé, l'agglomération en 2004

année	Superficie (km ²)	nombre d'habitants
1907	0,08	357
1945	2,50	6 000
1991	112	140 000
1996	112	358 000
2001	314	605 000
2006	730	1 000 000

Source: The progress of Kigali city in time, space and numbers of inhabitants. *Kigali City*, nov. 2007.

La ville de Kigali est dirigée par un maire, deux vice-maires (un qui est chargée de la planification économique et un autre chargé des affaires sociales), et un secrétaire exécutif qui assure les affaires courantes, et bien évidemment des techniciens.

La ville de Kigali est subdivisée en trois districts: districts de Nyarugenge, de Gasabo et de Kicukiro. Chaque district est dirigé par un maire de district,

assisté par deux vice-maires. Chaque district dispose de son plan de développement sur 5 ans et la ville en a aussi le sien qui résulte de la fusion de ces différents plans des districts. Financièrement chaque district est autonome et il perçoit des taxes lui permettant de réaliser son plan.

Les contraintes physiques et humaines de l'aménagement de la ville de Kigali

Critères de choix du site

Le premier critère de choix fut que Kigali est situé près du milieu géométrique du quadrilatère que dessine le pays, au croisement des diagonales joignant ses sommets sur la carte. Le second motif de choix fut la proximité du site de la Nyabarongo que l'on voulait aménager pour en faire un cours d'eau navigable (de Nyaruteja, Kigali aurait pu être un port fluvial) jusqu'à Rusumo d'où on construirait un chemin de fer reliant le protectorat ou plutôt le district du Rwanda à l'OST-AFRICA allemande. Ce projet grandiose n'a pas abouti.

Le troisième motif aurait été la proximité de l'une des résidences royales itinérantes de Muhima (NDANGAMIRA, 1986).

2.2. Les contraintes physiques du choix du site

L'urbanisation du site de Kigali pose des problèmes importants avec les vallées et les pentes de plus de

15% difficilement constructibles. Si le site est difficile à aménager, la situation au centre du pays, est particulièrement bien choisie.

Le site de Kigali offre une diversité de paysages où se juxtapose dans une dépression en s'étagant, des fonds de vallée plats, des collines massives aux sommets aplanis et des massifs montagneux escarpés. Si la limite entre la zone des collines et celle de montagnes n'est pas nette à cause de la complexité des versants où se succèdent des pentes convexes, concaves et convexo-concaves et des pentes régulières raides, pouvant descendre de la montagne et sans transition, tomber dans les fonds de vallée, avec ou sans rupture de pente, la zone de fonds de vallée est sans équivoque et est relativement étendue.

Les conséquences des contraintes physiques sont notamment les risques d'érosion raphiqetrophique et d'inondation. En effet, la croissance démographique depuis 1962 a entraîné un développement considérable des zones spontanées et une prolifération des constructions en dehors d'un site à cadre urbanistique prévu. L'augmentation du ruissellement, conjugué aux légers mouvements du sol, a contribué à la destruction du réseau des canalisations déjà insuffisant.

Une des conséquences de ces contraintes est qu'un peu partout, dans le périmètre urbain, même dans

des secteurs autrefois bien drainés et assainis, se produisent des stagnations d'eaux et des inondations. Des voiries primaires et secondaires sont souvent inondées après chaque pluie importante, des ouvrages d'assainissement sont encombrés de déchets solides de toutes sortes, de drains naturels envahis par des déchets variés. Cette situation a aussi pour consé-



quence la dégradation des conditions d'hygiène et du milieu de vie. Elle se traduit par une exacerbation des phénomènes d'érosion, une augmentation des moustiques de plus en plus agressifs ainsi qu'une morbidité et une mortalité infantile particulièrement accrues. Celles-ci entraînent une élévation du coût social de la santé et de la mort.

L'érosion des sols

Les facteurs d'explication de l'érosion sont complexes et il n'est parfois pas facile de les associer pour justifier un cas. L'eau est l'élément principal qui commande l'érosion des sols et toutes les formes qu'on rencontre dans notre région en ont comme cause directe. Elle est fournie par le surplus.

Il s'agit notamment de la nature du sol, du couvert végétal, de l'action anthropique, des caractéristiques physiques des bassins versants.

Les risques d'inondation

La structure du sol (surtout argileux) couplée à un mauvais aménagement conduit à des inondations. La ville de Kigali est confrontée en effet aux problè-

mes d'évacuation des eaux après toute pluie importante. Même des quartiers autrefois bien drainés sont actuellement des lieux de stagnation des eaux et d'inondation. On peut donner l'exemple de l'inondation catastrophique du 3 mai 2002 où tout le lit majeur de la partie en aval de la Nyabugogo a été inondé, ainsi que le pont sur la Nyabugogo. Cette situation est d'autant plus dramatique que les zones naguère tampon (les vallées) sont pour le moment occupées par les immeubles. **Fig3**

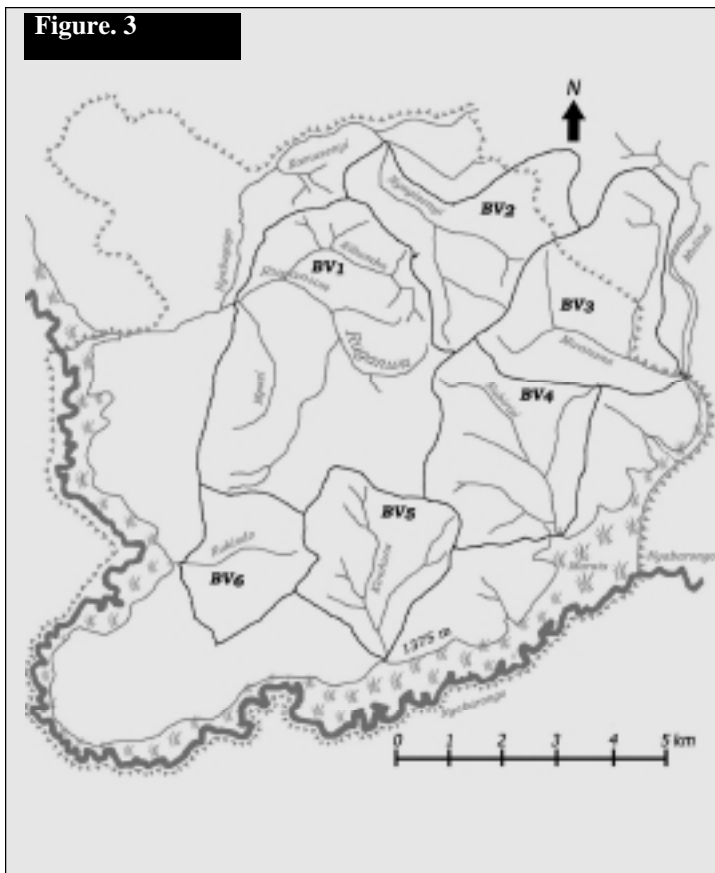
Les bassins versants (BV) majeurs de la ville de Kigali

Les facteurs anthropiques

La population de la ville de Kigali augmente à un rythme exponentiel. De 1962 à 2002, la population de Kigali est passée de 5 000 sur 25 ha à 700 000 environ sur 349 km². Cette urbanisation s'est accompagnée de modifications du paysage. Le changement majeur résulte de la couverture de certaines parties des bassins hydrographiques par des plafonds impénétrables, de trottoirs, de routes et des parkings, et d'un abaissement important de la capacité d'infiltration des sols exposés ou tassés en bas des sites de construction et des routes ou des pistes. En conséquence, le volume et le taux des écoulements de surface sont accrus.

Parfois, cet écoulement superficiel est conduit sur des terrains qui normalement recevaient peu de volumes d'eau en raison d'un écoulement de surface lent. Les surfaces bitumées ou compactées sont polies quand la vitesse d'écoulement de l'écoulement est augmentée. La densité de drainage se multiplie et les voies de passage d'eau sont détournées comme les caniveaux, les drains et les égouts-collecteurs et sont dirigées vers les aires habitées pour enfin porter rapidement le ruissellement dans les canaux fluviaux. Les canaux de drainage naturel sont dès lors souvent détournés, approfondis ou recanalés avec pour résultat de les rendre hydrologiquement rabotés et d'augmenter la vitesse avec laquelle les flux d'écoulement sont transmis en vers le bas due versant. de façon que Ainsi, même

Figure. 3



sans augmentation de volume de ruissellement, le taux de la décharge finale peut être accru.

La conséquence directe de l'occupation spontanée et anarchique de certains quartiers de Kigali, (installés pour la plupart sur des endroits des sites de fortes pentes), fut l'accroissement du ruissellement : car l'occupation d'un terrain dans le but de construction, non seulement réduisant non seulement par compaction la porosité du sol, mais aussi, diminuant la surface de réception par le sol de l'eau de pluie. Ceci Cette situation provoque en certains points une concentration d'eau en certains points où qui s'installe rapidement pour évoluer en ravinement élémentaire (rill erosion), lequel va plus ou puis moins rapidement évoluer en ravinement installé (gully erosion)².

Le mode d'utilisation de l'espace urbain

Le taux d'occupation des sols par des établissements humains et les équipements collectifs divers augmente constamment. Cela entraîne des conséquences graves vu leur mode de mise en place. La concentration des eaux à partir des surfaces imperméabilisées est responsable du fort ruissellement. Celui-ci menace moins les quartiers des catégories socioprofessionnelles plus aisées même si la probabilité d'un danger irréversible n'est à pas écarter pour ces zones. En effet, le système d'évacuation des eaux n'est pas tout à fait sans risque à long terme (surtout/surtout avec la fréquence ces derniers temps des séismes). La localisation des ravins denses dans les quartiers populaires ne s'explique pas nécessairement par l'agressivité climatique ou la nature même du sol ou les pentes. Il y a aussi le mode d'habitat et le système d'évacuation des eaux. L'anarchie dans l'occupation du sol a entraîné l'installation dans les zones à haut risque (Gitega, Cyahafi, les pentes du Mont Kigali, ...) exposées au ruissellement.

Cette anarchie qui se traduit par la disposition des maisons telle qu'on la voit dans le quartier Kimicanga par exemple est de nature à favoriser le ruissellement, d'une part à cause du taux d'occupation qui réduit à rien l'infiltration ou l'interception par une quelconque végétation mais d'autre part, par la canalisation non assurée des eaux. L'eau venant de chaque toitures de maison est d'abord concentrée d'abord par dans des rigoles ou griffes qui bientôt plus tard s'agrandissent. La situation pernicieuse se traduit à la longue par un exhaussement des maisons surcreusées par les pluies saisonnières.

La mise en valeur anarchique des bas fonds : les fonds de vallées qui, normalement auraient pu servir de zones tampon aussi bien pour la régulation des crues que pour la préservation de la biodiversité (faunique et floristique) ont été aménagés dans un premier temps pour des fins industrielles et puis par après pour les besoins de logement. Cette mise en valeur a un impact sérieux sur l'environnement (inondation périodique de zones situées à l'aval de Nyabugogo). Avec le système d'assainissement collectif qui sera adopté pour palier à ce qui existait, on devrait utiliser ces fonds de vallée entre autres ces fonds de vallée pour le lagunage.

Comment surmonter ces diverses contraintes

Nous avons montré comment le milieu naturel conjugué aux facteurs humains rendent difficiles les travaux d'aménagement de la ville de Kigali. Le ruissellement intense occasionne une érosion catastrophique et des inondations en aval. Certaines activités éparses ont été menées pour corriger cet état de fait, notamment la restructuration de l'habitat non cadastré. Mais force est de constater que les résultats sont encore maigres, et ce pour diverses raisons. D'une part, il n'existe pas de plan directeur d'aménagement de la ville de Kigali actualisé, d'autre part la restructuration de cet habitat exige des sommes colossales pour l'expropriation et l'indemnisation que le gouvernement du Rwanda n'a pas. Ce qui est intéressant c'est que les nouveaux quartiers en voie d'être aménagés tiennent par contre compte de ces contraintes. Le nouveau quartier de Gaculiro, bâti par la Caisse Sociale du Rwanda, a mis l'accent sur l'évacuation des eaux pluviales et usées et un système d'assainissement collectif a été mis en place. Aussi, le désordre dans les constructions de bâtiments qui a caractérisés les années antérieures commence-il à disparaître au profit de l'habitat cadastré. La mise sur pied des commissions foncières à l'échelon administratif le plus bas permet le contrôle de la gestion et de l'occupation foncière en milieu urbain.

Il est aussi prévu de réhabiliter les bas fonds afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle tampon. Toutes les installations devraient être relocalisées.

Seulement, ici nous pensons que la tâche ne sera cependant pas aisée du fait qu' : il faudra trouver une alternative aux diverses activités implantées dans cette zone.

Nous pensons qu'à court terme, il est urgent de créer dans chaque parcelle ainsi que dans ses environs immédiats des conditions qui favorisent l'infiltration des eaux au

détriment de leur ruissellement ; et puis, l'unité chargée de l'assainissement devrait étudier les modalités de la création d'une brigade, chargée de veiller sur l'état des eaux d'assainissement des eaux pluviales notamment en les canalisant ces eaux. Cette brigade aurait pour tâche de signaler toute dégradation des collecteurs, afin de permettre une intervention rapide qui préviendrait ainsi tous les phénomènes de ravinements spectaculaires ou les inondations d'es habitations. Elle devra bénéficier solliciterait le concours des districts qui travaillent déjà dans ce sens. L'occupation des terrains sans aménagement adéquat préalable (routes, caniveaux, égouts, etc...) sera à éviter.

Il serait ainsi souhaitable d'éviter toute occupation d'un terrain par la population sans un aménagement préalable adéquat (routes, caniveaux, égouts, etc.).

Dans le cas de réparations des dégâts dus à l'eau, une collaboration entre l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire (urbanistes, géomorphologues, hydrologues, ingénieurs civils, socio-économistes, démographes...) s'avère plus que jamais d'une nécessité absolue.

Le site collinaire de la ville de Kigali associé aux constructions anarchiques ont rendu malaisé le développement harmonieux de son armature. Ce n'est pas tout, l'homme aussi a joué un grand rôle, notamment en construisant sans tenir

compte des exigences urbanistiques. Plusieurs schémas directeurs d'aménagement mis sur pied depuis 1964 n'ont pas été suivis. Il faut maintenant corriger toutes ces erreurs du passé. La correction de ces erreurs du passé commande la disponibilité de . Il faut des moyens techniques, financiers et humains. La restructuration de l'habitat non cadastré a commencé mais les progrès ne sont pas remarquables. Pour faire face aux contraintes physiques et humaines, un plan d'aménagement de la ville de Kigali sera prêt avant la fin de cette année 2008. L'aménagement par bassin versant et suivant la courbe de niveau devraient être privilégiés en plus de la création d'emplois rémunérateurs qui permettraient aux habitants de la ville de Kigali de se payer un logement décent. Mais aussi Une politique globale d'aménagement du territoire s'impose en même temps. Elle permettra d'éviter la macrocéphalie de cette ville qui risque d'engendrer des effets pervers. Cette politique s'attachera à rendre les villes secondaires plus viables et attractives. La création de richesses en milieu rural contribuera également à diminuer l'exode rural et à freiner le gonflement des quartiers spontanés de Kigali. Pour s'adapter aux conditions physiques, l'aménagement de sites d'habitat sur courbes de niveau et la mise sur pied des canalisations par bassins versants, pourraient être une des solutions.

Indications bibliographiques

- GAKUBA, A., 2002. *Planification urbaine et renforcement des capacités. Rapport inédit*, Kigali, 11p.
- ILUNGA LUTUMBA, P., 1990. *Quelques aspects physiques et humains de l'aménagement de la zone de Kadutu (Bukavu)*. In : Centre de Recherches sur les Espaces Tropicaux (ed.). *Géographie et Aménagement dans l'Afrique des Grands Lacs. Pays enclavés* 3, 131-142, Bordeaux.
- NDAHIMANA, A., 1989. *Erosion et urbanisation en milieu tropical : la circonscription urbaine de Kigali au Rwanda*. Mémoire de licence inédit, U.N.R, Ruhengeri, 216p.
- NDANGAMIRA, E., 1986. *Kigali et Capitale Coloniale 1907 – 1962 : Les aléas historiques d'une urbanisation*. Mémoire de licence inédit, U.N.R., Ruhengeri, 180 p.
- TSINDA, A. 2006. « Facteurs physiques du ruissellement à Kigali » dans *Géo-Eco-Trop. Vol.28, 1-2*.

Notes

¹Par Alexis GAKUBA, Spécialiste en Environnement et Société. Directeur ai, UAP coopération canadienne, Kigali.

¹Ilunga, L. « Quelques aspects physiques et humains de l'aménagement de la zone de Kadutu (Bukavu) ». In *Géographie et aménagement dans l'Afrique des Grands lacs*. Collection « "pays enclavés" » n°3, p.138.

UNE GEOGRAPHIE ET UNE GEOPOLITIQUE COMPLEXES DE N'DJAMENA, LA CAPITALE DU TCHAD

Par Osée DJIKOLMBAYE DJIBE, sociologue, conseiller à l'éducation et à l'orientation scolaire, N'djaména (Tchad)

Une brève biographie historique de N'djaména

L'histoire de Fort Lamy devenue N'djaména en 1973 a commencé le 22 avril 1900, date à laquelle les troupes françaises mirent fin à l'épopée du marchand d'esclaves Rabah Zobeir. En effet, le conquérant soudanais arabisé Rabah entreprit la conquête des régions allant du Nord Est de la Centrafrique à l'Ouest du Nigeria en passant par le sud et le centre du Tchad. Il s'était heurté aux troupes françaises du commandant Lamy. Lamy et Rabah avaient trouvé tous deux la mort durant la bataille mémorable de Kousséri, localité à l'Extrême Nord du Cameroun. Ce fut le début de la conquête du territoire par l'armée française.



« En souvenir de leur chef Lamy tombé sur le champ de bataille, les troupes françaises décidèrent la construction d'un fort en son nom et du même coup la fondation d'un nouveau pays, le Tchadⁱ ». Au départ, Fort Lamy n'était qu'un fort entouré de quelques cases des autochtones Kotoko. Petit à petit, il se développa par l'affluence des soldats, des travailleurs manuels, des anciens captifs libérés. D'autres groupes s'établirent juste à côté du poste français : une trentaine de Baguirmiens et de Haoussa à Djambal-Bahrⁱⁱ, les gens arrivés de Dikoaⁱⁱⁱ. A la demande des autorités coloniales, des gens de métiers divers dont un bouché, un coiffeur, et un cordonnier de Dikoa s'établirent sur l'emplacement actuel du camp des martyrs^{iv}.

De simple bourgade, Fort Lamy commença à prendre de l'importance. De 1900 à 1920, le territoire du Tchad était sous l'autorité de l'administration coloniale de l'Oubangui^v. En 1920, Fort-Lamy est érigée en commune mixte pour la première fois par Mr

Angoulvant, alors gouverneur général du Tchad. Elle fait figure de chef-lieu, mais doit lutter fort contre Fort Archambault capitale mythique de la République d'Oubangui-Chari-Tchad.

Il fallait marquer l'ancrage territorial par une occupation durable. Le sud de la zone étant naturellement protégé par les deux fleuves, les Français voulaient se mettre à l'abri des attaques des peuplades hostiles du nord et de l'est. Emile Gentil, fondateur de la ville, mentionne expressément ce choix de stratégie en ce terme « Je décide de nous établir définitivement sur cette rive droite, en face de Kousséri. Ce point commande ainsi à la fois le Logone et le Chari. Il est d'une importance capitale du point de vue stratégique. Malheureusement, le terrain n'est pas élevé au dessus du fleuve. Il est à craindre que dans les très grandes crues, il ne soit légèrement inondé. Enfin, nous n'avons pas le choix et l'on commence la construction d'un nouveau poste qui reçoit le nom de **Fort Lamy**^{vi}.

Cette évocation du contexte de la création de la ville montre une bonne stratégie militaire, par contre elle se révèle être une contrainte majeure de son urbanisation et son développement. La ville de N'djaména, est géographiquement située à 12° de latitude nord et 15° de longitude est au sud est du Lac Tchad. Elle se trouve au confluent de deux fleuves venant du sud. Le Chari et son affluent le Logone. Elle s'étend de l'est à l'ouest sur une trentaine de kilomètre et du Sud au Nord sur 20 Km et couvre grossièrement une superficie de 6000 ha.

Par souci de nationalisme, Fort-Lamy est rebaptisée N'djaména le 7 juin 1973. Le 13 avril 1975 il eut un coup de force qui destitue le chef de l'Etat et dissout les municipalités du Tchad. Le 20 avril 1975, un décret du Conseil Supérieur Militaire (CSM) crée un conseil municipal provisoire pour gérer la ville de N'djaména. Au passage, on se demande si cet événement de combat historique de Kousséri ne porte pas malheur à cette ville qui est continuellement confrontée aux guerres interminables qui ponctuent la vie des ses habitants : la guerre civile de 1979, le coup de force de 1975 renversant le premier président pour amener les militaires au pouvoir, l'attaque de 1982 qui avait installé Hisseine Habré au pouvoir avec une dictature implacable, le coup de force de 1990 de Idriss Deby, à la faveur de la démocratie a permis d'amorcer le processus de démocratie au Tchad et les différentes querelles intestines sur fond de soif du pouvoir dont la dernière en date est l'attaque de N'djaména, aux conséquences énormes.

Le Tchad a un aéroport international à N'djaména. La Radiodiffusion nationale tchadienne diffuse des programmes en français, en arabe et dans huit langues locales. La télévision est en cours de développement.

Dynamiques sociodémographiques et socio géographiques de l'expansion de N'djaména : une géographie socio-urbaine, socioculturelle et socio-économique

Le périmètre urbain de la ville qui a été tracé par l'arrêté territorial le 29 avril 1950 connaît une augmentation impressionnante tant au point de vue démographique que urbaniste. Soulignons que l'urbanisation de la ville n'est pas uniforme.

Séquences de l'urbanisation

Cela fait plus d'un siècle que N'djaména a été créée. Elle a eu différentes phases urbanistiques. Selon M.

Dobingar Allassembaye^{viii}, le premier plan d'aménagement de la ville a été fait en 1936 pendant la colonisation. Ce plan a été repris en 1945 après la guerre. C'est en ce moment que le canal Saint Martin a été construit pour concrétiser la division de la ville blanche des indigènes. La construction de ce canal a divisé la ville : d'un côté africaine donc des indigènes de l'autre les quartiers européens avec toutes les infrastructures et les équipements.

Logiques de l'urbanisation

Dans la norme des choses, l'urbanisation d'une ville relève de la compétence des services des cadastres et ceux de l'aménagement du territoire de l'urbanisme et de l'habitat. Mais N'djaména semble faire exception à la règle. Faute de plan d'urbanisation fiable, ces services ont fait place aux tierces personnes se réclamant des chefs de terre appelés "Boulamans". Les demandeurs d'acquisitions de terrain préfèrent s'adresser à ces derniers, avec tous les risques. Ils justifient cette démarche par le fait que les services compétents ne font qu'enregistrer les demandes sans les honorer. Au ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Urbanisme et de l'Habitat, on oppose le manque de loi réglementant ce secteur pour justifier cette lenteur. Les lois qui existent, informe le Ministre de l'Aménagement du Territoires de l'Urbanisme et de l'Habitat, M. Abdoulaye Mahamat, datent du temps de l'indépendance. Elles sont conçues pour ville peu développée, N'djaména autrefois Fort Lamy. Or, la réalité est toute autre aujourd'hui. La ville s'agrandit de manière anarchique. Les besoins en logement augmentent et des villages aux environs l'espace urbain sont phagocytés, sans contrôle, ni planification, ni plan cadastral conforme d'aménagement et d'urbanisme. Les données en matière d'habitation relèvent que, le besoin, en ce moment est de 21000 logement par an indique le directeur du Projet du Développement Urbain et d'Aménagement de l'Habitat (DURAH) M. Mahamat Youssouf Adibord. En dehors de l'attrait naturel que la cité continue d'exercer sur les populations tchadiennes, le développement rapide de N'djaména est aussi dû aux efforts conjugués de certaines considérations socio-économiques, chaque famille essayant de construire son propre habitat et non d'être un perpétuel locataire. C'est ce qui explique évolution de la ville sans suivi et hors norme.

Une expansion démographique surprenante pesant sur l'urbanisme

La population qui peuple Fort Lamy avant les indépendances est de 3145 habitants. Après l'indépendance, le recensement démographique de la ville en 1962 donne 80200 habitants. À cette époque, la population était très jeune. 32,5% était de jeunes gens qui ont quitté leurs villages pour la ville. Au cours du recensement démographique 1993 la population de N'djaména était dénombrée à 530 000^{viii}. Elle a atteint 800.000 habitants en 2001. Les estimations ont donné plus d'un million d'âmes aujourd'hui. La ville s'agrandit proportionnellement à la croissance démographique.

L'accroissement démographique qu'a connu la ville de N'djaména ces dernières décennies, s'est accompagné d'une extension spatiale spectaculaire sans contrôle, ni planification et sans aménagement des sites occupés. L'occupation des espaces verts et des réserves foncières est également l'une des conséquences du développement incontrôlé de la ville. L'extension d'une ville moderne est généralement subordonnée à un schéma directeur conçu par des spécialistes (urbanistes, architectes...) un tel plan suppose que les terrains prévus pour abriter les nouveaux quartiers soient préalablement lotis et viabilisés. Mais ce n'est pas le cas pour la ville de N'djaména. L'installation des populations précède toujours les services de cadastre qui arrivent après pour structurer le nouveau quartier par les tracés des rues. Cela ne va pas sans conséquence : les maisons déjà construites sont cassés mettant dans rue les populations démunies.

L'assainissement de la ville

Unanimement on s'accorde à reconnaître que N'djaména est l'une des capitales les plus sales de l'Afrique Centrale. A l'insalubrité endémique des quartiers s'ajoutent des inondations catastrophiques en saison des pluies qui font chaque année des victimes. Les problèmes d'assainissement font partie des problèmes globaux de la ville. Ils sont au centre d'une forte dynamique urbaine qui implique les dimensions techniques et institutionnelles, politiques, socio-économiques culturelles.

Au Tchad, la gestion urbaine a été de tout temps l'œuvre des seuls services techniques de l'Etat qui l'ont conduite à leur guise et considèrent les populations non comme des acteurs mais comme des utilisateurs sans pouvoir. L'intériorisation de cette pratique est à l'origine de la passivité des citoyens qui subissent leurs interventions sans rechigner.

La configuration topographique du site

Il est à noter que la ville de N'djaména est située dans une plaine alluviale très plate, sur la rive nord du fleuve Chari, à une altitude variant de 283 à 298m. La topographie n'est pas inclinée vers l'exutoire naturel qu'est le Chari au Sud, mais vers le Nord, selon les relevés topographiques réalisés par l'Agence Tchadienne d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public (ATETIP) en 1996 et en 1999 par la direction de l'urbanisme. Il faut noter du fait d'une mauvaise gestion ATETIP à été liquidée.

Les problèmes actuels que connaît la ville de N'djaména sont inhérents à son histoire. Le large éventail historique que nous avons présenté peut aider à comprendre la suite.

Certaines pratiques citadines dangereuses

Les pratiques observées dans les quartiers de N'djaména contribuent à réduire l'écoulement ou l'infiltration des eaux. On construit sur la voie de passage des eaux et dans les zones marécageuses ; ce qui empêche l'écoulement vers des eaux vers les exutoires ou les bassins de retentions naturels.

Le problème de l'assainissement ne se limite pas seulement à l'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées à N'djaména. L'enlèvement des ordures ménagères est une autre dimension des problèmes urbains auxquels des solutions satisfaisantes ne sont pas encore trouvées. Les problèmes d'évacuation des ordures sont dus à l'insuffisance des infrastructures de pré-collecte des ordures et à l'inadaptation de celles qui sont construites. Les conséquences de cette situation sont nombreuses et très néfastes pour les citoyens. On enregistre chaque année des inondations des vastes espaces, ce qui provoque des écroulements des dizaines des maisons voire des centaines causant d'énormes pertes matérielles et en vies humaines, des épidémies de tout genres, en particulier le choléra.

Les doubles structurations de la ville : tensions, ségrégations et discriminations

Mon N'djaména ressemble au "Tanga" de Mongo Beti dans *Ville cruelle*. Les deux parties de la capitale semblent se partager les rôles. Il y a un N'djaména qui travaille et N'djaména qui boit et qui danse. En lieu et place du cadre de vie, le centre et le nord de N'djaména, sont un cadre de travail et un centre des affaires. Par contre, le Sud et le périphérique sont devenus des lieux de réjouissance de toute nature, une terre de sorcellerie, de charlatanisme, le tout baignant dans une image de pauvreté généralisée. Dans la jour-

née, la partie administrative au Nord de la ville est le point névralgique. Dans la soirée, le Sud accueille les noctambules et têtards... finalement les débits de boisson où l'alcool coule à flot deviennent des lieux de prédilection de loisirs.

Structuration statutaire (rapports classes et groupes de statut riches / pauvres et localisations des nids de prospérité et des poches de pauvreté)

L'ampleur du problème de pauvreté est manifeste à N'djaména. Les inégalités sociales sont criardes au sein de la population urbaine. Se nourrir, se loger, se vêtir, se soigner à N'djaména, relèvent d'un véritable exploit olympien. A N'djaména, le fossé entre riches et pauvres ne cesse de se creuser. Le premier groupe est composé de ceux qui ne connaissent ni faim ni privation. Le second est caractérisé par un niveau de vie en deçà du seuil de la pauvreté. Ceux-ci sont confrontés aux difficultés de tous ordres : santé éducation, nourriture approvisionnement en eau potable. Comme nous l'avons évoqué dans la partie urbanistique de la ville les riches citadins habitent les quartiers administratifs et mène vie très aisée. Comment y sont arrivés ? C'est toute la question. Il y en a qui sont arrivés par le mérite (une ascension sociale justifiée). La deuxième catégorie est constituée des membres du clan au pouvoir. Certains sont les courtisans du pouvoir récompensés pour leur activisme. Ceux-la occupent des hautes fonctions de l'Etat sans compétences ni qualifications. Pire encore, certains ne savent ni lire ni écrire en français ni en arabe. Mais ils ont toujours à leur côté toutes les compétences pour faire le travail à leur place. On les trouve pratiquement à toutes les directions et régions financières. La pyramide de Maslow a trouvé une autre interprétation. Elle est renversée dans le contexte tchadien. Au lieu de gravir les échelles de valeur pour atteindre le sommet, certaines "âmes" bien nées ou bien parrainées commencent directement leur vie par le haut de la pyramide.

Poches de pauvreté : misère des classes

A N'djaména, quelle n'est pas votre surprise au détour d'une avenue ou dans certains quartiers du bas peuple de tomber sur ce petit espace de rouille et de moisissure dominer par des géants de béton et de vitre. C'est à cela que les habitants des bicoques de N'Djamena doivent leur impression d'insectes, des gens écrasés. Ceux-ci ont le sentiment d'être des caricatures de citoyens, des tolérés, des déguerpis en sur-sis. Ils ignorent l'électricité ou l'eau courante. Il y en a qui sont réduits à la mendicité. D'autres se contentent de petits commerces. Leurs enfants, filles ou garçons,

sont utilisés à cette fin pour sillonner la ville avec des petites marchandises. Beaucoup des filles sont exposées aux violences et aux viols.

Exode rural, une autre poche de pauvreté

On avance plusieurs raisons pour expliquer le départ massif des jeunes vers N'djaména. On peut citer entre autres motivations, le goût de l'aventure, la quête du bien être. Mais la principale cause du départ des jeunes vers N'djaména, reste la pauvreté. Attirés par la ville capitale, pour faire fortune parce que les parents, les amis qui y ont séjourné avant eux ne leur ont conté que le côté fantastique, ces campagnards habitués aux durs travaux champêtres ont pensé en avoir fini avec leurs difficultés en posant le pied sur la ville de N'djaména. Ces nouveaux venus, à la recherche d'un eldorado, n'ont aucun papier ; même pas la moindre pièce. La seule activité rémunératrice de ces jeunes "migrants" est celle de « boy » (domestique de maison). Ce travail, ils l'effectuent de préférence dans les quartiers nord, une prédominance musulmane. Laver les assiettes et les marmites, nettoyer la cour et les chambres, laver les habits, aller au moulin, vendre de l'eau glacée et des jus d'oseille, telles sont les principales activités qu'ils mènent. Leur rémunération mensuelle varie de 3000 à 6000F CFA s'ils sont nouvellement embauchés et de 9000 à 12000F CFA pour les anciens. Ces jeunes gens subissent des traitements humiliants, sont battus et torturé pour un travail jugé mal fait. Parfois, ils sont injustement accusés de vol, ce qui leur vaudra des mois de travail sans salaire ou simplement un renvoi. Ces aventuriers s'entassent une chambre à 15 ou 20, filles et garçon mêlés bien entendu. Allez-y comprendre les dégâts !

Cependant, pour décourager un exode rural massif, nous pensons que les pouvoirs publics pourraient éventuellement développer les centres urbains secondaires et les régions rurales, de manière à offrir aux populations qui y résident des possibilités d'emplois et un cadre de vie qui réponde à leur aspiration. Ou encore rénové le secteur agricole pour alléger un peu leur peine.

Structuration identitaire : problématique des quartiers ethniques et communautaires

On assiste malheureusement à un phénomène nouveau : L'appartenance à une religion ou à une région est déterminante dans le choix de la résidence. Il est facile d'identifier à N'djaména les quartiers musulmans parce que majoritairement peuplés de ceux-ci. Il en est de même pour les quartiers des chrétiens et ani-

mistes. Cette situation est créée de toute pièce et demeure savamment entretenue et exploitée à des fins politiques. Après la guerre civile de 1979, un climat de haine, de méfiance, de suspicion et un esprit de vengeance ont pris place dans les mentalités, faisant ainsi disparaître l'hospitalité et la solidarité légendaires du Tchadien. Devant cette situation, les pessimistes et incrédules pensent qu'il sera difficile que N'Djamena retrouve son image d'antan où on ne faisait pas de différence entre Nordistes et Sudistes ou Musulmans et Chrétiens. Bref le temps où les citoyens vivaient en parfaite harmonie.

Dynamiques socio-économique et géo-économique, d'une capitale

La spatialisation des activités motrices et modernisatrices (industrie et services)

Le tissu industriel de la capitale est très maigre. Le secteur industriel du Tchad en général et de N'djaména en particulier reste léger peu développé. Les seules industries qui existent à N'djaména sont à vocation agro-alimentaire ; on peut citer entre autre la Compagnie Sucrière du Tchad, les Brasseries du Tchad, la Société des abattoirs du Tchad qui exporte de la viande du bétail. Cela trouve des explications sous plusieurs angles. D'une part le Tchad est considéré comme pays à haut risque et les investisseurs ne sont pas prêts à s'y engager. A cela s'ajoute le fait que les taxes fiscales très élevées découragent ceux tentés de prendre quelques risques. D'autre part, le crucial problème de l'énergie est un handicap majeur. Les structures de l'industrie sont désarticulées du fait du manque d'électricité. Ce qui constitue un manque à gagner pour les entreprises.

La spatialisation des activités distributrices (commerce et transport)

Ce secteur comprend le commerce ou le transport. De manière générale l'économie du Tchad est très embryonnaire. Le domaine du commerce reste globalement un commerce traditionnel. Dans leur majorité analphabète, les commerçants de N'djaména sont pour la plupart des personnes de tradition commerçante comme les Ouaddaïens et Kanembous ou ceux qui s'y sont essayés avec succès. Il n'est pas besoin pour eux d'ouvrir un compte en banque. La plupart des commerçants tchadiens ont pour banque leur poche. C'est le domaine de l'informel. Beaucoup ne sont pas inscrits sur le registre de commerce. Sous l'emprise des pratiques de type informel, le commer-

ce reste très fragile. Les habitants vivent du négoce dans les marchés. Les commerces formel et informel font bon ménage mais se livrent parfois une rude concurrence pour attirer et fidéliser la clientèle. On va prendre dans l'informel ce qu'on arrive pas à trouver dans le formel. On va chercher dans le circuit du formel ce qui s'y écoule difficilement pour le vendre dans l'informel.

Le transport urbain n'existe que de nom. Les véhicules de transport en commun à N'djaména (minibus, taxi) sont de véritables tacots. Ils s'arrêtent où bon leur semble. Le transport urbain dans la capitale N'djaména est un vrai casse-tête. L'organisation pratique des lignes laisse à désirer. Il n'y a pas de ligne directe. Le transport est organisé par stations de sorte que les taxis ou minibus ont des zones de circulation délimitées à l'avance et ne peuvent aller n'importe où. Un taximan ne peut emprunter par exemple la ligne des minibus au risque de subir des voies de fait. Cela à donner lieu à plusieurs reprises à de bagarres rangées en les conducteurs des minibus et les taximen. Dans la gestion des lignes qui ne desservent pas convenablement la ville, les chefs de service du transport s'avouent incompetents car, estiment-ils, ce sont les taximen qui en décident. Il appartient à la mairie d'organiser les transports urbains. Les usagers sont, quant à eux, livrés à la merci et aux caprices de ces conducteurs. Les voitures sont surchargées ; dans les voitures de cinq places on entasse six passagers plus le chauffeur. Tout ceci se passe sous l'œil complice de la police. Ne parlons pas de l'état de ces tacots. N'allez pas parler du confort, ce des ferrailles en déplacement. Vous pouvez facilement y laisser votre habit ou même votre peau.

Dynamiques sociopolitiques et politico-géographiques de l'expansion d'une capitale : géographie sociopolitique et socio-stratégique de N'djaména

La géopolitique symbolique du pouvoir

N'djaména, est une ville d'héritage colonial, les localisations géographiques des sites de pouvoir n'y ont pas véritablement changée. L'administration est concentrée vers le centre ville. Dans la plupart des cas les bâtiments qui abritent les services de l'administration publique sont ceux légués par les colons. La présidence a été construite en 1989-1990 par l'ex-président Hisseine Habré, l'Assemblée Nationale, la Primature-premier ministre, n'ont pas de locaux appropriés. C'est seulement en 2007 que le Groupe camerounais FOTSO a gagné le marché de construc-



tion de ces services. La Cour suprême vient d'être construite, les Ministère de la Défense, de l'Intérieur et de la Sécurité sont logés dans d'anciens bâtiments construits du temps de la colonisation. Bref sur ce point, beaucoup reste à faire. Il faut espérer qu'avec les fonds du pétrole, on pourra donner à N'djaména l'image d'une capitale digne de ce nom.

Géographie des sites militaires et sécuritaires de la capitale

Les sites militaires sont implantés dans des positions stratégiques pour parer à toute éventualité d'attaque extérieure. Le Camp des Martyrs qui comporte un hôpital militaire se trouve en centre-ville, les camps de la Gendarmerie et la Garde Nationale et Nomade sont situés côte à côte et non loin de l'aéroport. L'école militaire inter-armes est situé plus à l'Ouest sur la route allant vers Farcha.

La sécurité de la ville est sous le contrôle du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique. Cette gestion sécuritaire est assurée par les dix commissariats d'arrondissements de la ville.

La géographie des ambassades des organisations

internationales reste dans la logique de la division de la ville en deux blocs : les quartiers administratifs autrement dit le quartier des riches et les quartiers populaires nettement séparés des premiers. Presque toutes les ambassades et organisations internationales sont installées dans ces quartiers administratifs et résidentiels que renferment des structures adéquates.

Les dynamiques politico-urbaines et politico-métropolitaines d'une capitale

La gestion politique et économique des problèmes urbains

Logement : l'Habitat et la pauvreté

N'djaména la vitrine du Tchad n'offre pas une architecture prééminemment moderne, quelques rares constructions huppées surplombent des maisons lugubres. La ville s'est rapidement agrandie. Conséquence : l'habitat est horizontal. Dans ces quartiers, les rues, lorsqu'elles existent, sont impraticables pendant la saison des pluies par manque de caniveaux transformés en réservoir d'ordures. Le niveau de vie est de manière général lié au type de logement à N'djaména. La pauvreté s'aperçoit dans

les logements. Selon le rapport de l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques, sur la vie des ménages, il ressort que 18% des familles habitent des maisons à plusieurs logements et cohabitent dans la plupart de cas, avec d'autres. Seule une famille sur quatre, soit 25% de la population occupe à elle seule une concession. Ceux qui habitent un immeuble à plusieurs appartements ou une villa sont rares et ne représentent que 1%. Neuf familles sur dix habitent des maisons dont les murs sont en matériaux traditionnels non durables.

Voulant mettre fin à la pratique de l'occupation anarchique, la mairie avec la bénédiction du gouvernement, a entrepris au cours de ce mois de mars, un large programme de destructions des habitations illégales et des occupations site de réserve foncière. Beaucoup de famille sont dans la désolation aujourd'hui. C'est vraiment des citoyens de seconde zone, des déguerpis en sursis. Ces populations ont encore dû subir les affres de la guerre du 02 et 03 février 2008 à N'djaména. Comme quoi le malheur ne vient jamais seul.

L'eau et l'électricité

Il ne fait aucun doute que les N'djaménois vivent des moments particulièrement difficiles à cause du manque d'eau potable. La Société Tchadienne d'Eau et d'Electricité (STEE) qui détient le monopole de livraison d'eau et qui est censée approvisionner la ville, n'en fournit presque plus. Seuls les anciens quartiers bénéficient de temps en temps de ses services. Si certains quartiers sont servis, d'autres doivent attendre. Il arrive que certains quartiers soient privés d'eau pendant plusieurs jours. Généralement, c'est tard dans la nuit que l'eau coule dans les robinets. Ce qui oblige certains responsables de ménages à monter la garde pour guetter la venue de cette denrée rare, afin de remplir les récipients d'eau. Parfois, ces attentes sont vaines pendant deux à trois jours, surtout lorsqu'il s'agit de délestages sectoriels.

Pendant cette période de forte demande, les colporteurs d'eau n'hésitent pas à aller chercher l'eau du fleuve ou des puits qu'ils vendent dans des bidons de 20 litres, à 50 Fcfa. Dans certains ménages, on ajoute quelques goûtes d'eau de javel avant de la consommer. Dans d'autres, on l'utilise immédiatement, sans prendre des précautions s'exposant ainsi à toute sorte d'infections « Alors que l'environnement de N'djaména est déjà insalubre, en nous privant de l'eau potable, la STEE fait de nous de mort en sursis »

clame un habitant. L'augmentation de la demande en eau potable à N'djaména a obligé les autorités communales à expérimenter la construction dans les quartiers périphériques de N'djaména des châteaux indépendants du réseau d'adduction d'eau de la STEE. Une expérience qui marche plutôt bien. Certaines familles nanties ont installé chez eux des forages de fortune. Le petit peuple de ces zones se contente des puits à ciel ouvert. Pendant la saison des pluies, ces puits sont en contact avec les eaux polluées par le système de ruissellement. Ce qui provoque presque chaque année des épidémies de choléra. Si l'eau potable pose problème, il n'en va pas moins pour l'électricité.

Il est sans conteste que le niveau de développement d'un pays se mesure par sa capacité à maîtriser l'énergie. Aucune industrie, aucune activité de production des richesses ne peut fonctionner sans l'indispensable électricité. Cependant, au lieu d'être un service de base grâce auquel on améliore les conditions de vie, l'électricité est un luxe à N'djaména. La Société Tchadienne d'Eau et d'Electricité (STEE) ne couvre que les quartiers du centre-ville. Là encore, les quartiers concernés sont desservis qu'à tour de rôle. La STEE est incapable d'alimenter simultanément toute la ville. Les coupures d'électricité chroniques de N'Djamena, plonge la ville dans le noir dès la tombée de la nuit, la capitale devient un repaire des malfrats de toute sortes. Malgré l'injection chaque année, de milliards de francs CFA dans l'entreprise, aucun changement significatif n'est constaté sur le terrain. C'est ce qui a fait remarquer Célestin Topona dans son éditorial : « en 2007, près de 20 milliards de francs CFA y seront engloutis. Mais tel un tonneau de danaïdes, on ne touche jamais le fond des problèmes. La gabegie est la règle dans cet univers surréaliste où l'on ne place pas "*n'importe qui*". Les pratiques mafieuses mettent à mal tout programme de redressement dès que l'on en annonce un^{ix} ». La nouvelle centrale installée à Facha a suscité quelques espoirs qui se sont aussitôt envolés. Les vieilles machines poussives de l'ancienne font encore mieux. En un mot, la centrale électrique desservant N'djamena n'est pas en mesure de produire l'eau potable et l'électricité en quantité et qualité suffisantes pour la capitale.

La circulation

Même si quelques efforts sont en train d'être faits en ce qui concerne le bitumage de certains axes routiers, on note une nette insuffisance des infrastructures de transport.

En principe, la circulation dans les grandes artères de N'djaména ne pose pas de gros problèmes. Malheureusement, on constate que les usagers de la route ne respectent aucun code de la route. Chacun conduit comme il veut et comme il peut de sorte que ceux qui veulent se conformer à un certain code de la route sont paradoxalement mis à mal.

Le plus souvent, ce sont ces derniers qui connaissent des accidentés. Bien que la police routière intervient dans certains cas, on constate toujours la montée ce phénomène. On aperçoit souvent des jeunes enfants au volant d'engins motorisés et quelquefois sous le regard complice où impuissant de la police parce que semble-t-il ces jeunes sont d'une classe intouchable. Il faut noter que pour toute la capitale, on ne dispose que de deux feux tricolores qui ne fonctionnent d'ailleurs plus depuis plusieurs années. Et même si les deux devaient fonctionner ce sera avec quelle efficacité.

L'insécurité

N'djaména est en passe de devenir une "ville cruelle^x", une ville qui cultive violence. Drogues, prostitution, assassinats crapuleux, rackets organisés, prolifération des gangs prennent une ampleur inquiétante. Il ne se passe pas un seul jour sans que les N'Djaménois ne parlent de militaires en armes qui sèment la terreur, de voleurs qui, de nuit ou de jour, agressent. Cette insécurité est accentuée par la pauvreté qui règne dans la ville. Le comble c'est que la police qui doit assurer la sécurité est plus apte à la créer, au point où certaines personnes affirment déve-

opper une phobie de la police. A plusieurs endroits de N'djaména, tard le soir les "forces de sécurité" occupent les rues secondaires non éclairées pour des "contrôles de routine". Ces forces en profitent aussi et surtout pour extorquer de l'argent aux propriétaires des engins.

En général, les hommes en tenue, quelque soit leur corps d'appartenance, n'hésitent pas à frapper sur les gens. Les bavures militaires sur les citoyens civils sont monnaie courante et se passent de commentaire. La pléthore des hommes en tenue crée plutôt l'insécurité au lieu de l'assurer. On aboutit à une sécurité en trompe-l'œil. Et cela se justifie peut-être. N'djaména est avant tout une ville militaire érigée sur les cendres d'une guerre.

La capitale du Tchad n'offre pas l'image d'une ville centenaire. Les infrastructures de base ne répondent pas aux besoins exprimés. L'approvisionnement en eau, voies de communication, le système de drainage et les égouts, le ramassage de déchets, l'éclairage public, le transport, l'insalubrité, l'insécurité, les inondations sont des soucis quotidiens pour les habitants et le demeurent aussi pour les responsables de la ville. N'djaména, capitale politique, administrative et diplomatique jouit d'un statut particulier que lui confère l'ordonnance 22 de septembre 1975, bien que faisant partie de la région du Chari Baguirmi. Si l'on tient à soigner son image de première ville du Tchad, il doit éviter toute improvisation et doter N'djaména d'une gestion urbaine intégrée, appropriée et moderne.

Notes

¹ MARVAL (J), *Essais Chronologiques tchadiens*, Paris 1907, cité par Allassembaye Dobingar, in « Gestion spatiale et construction urbaine : l'assainissement, un révélateur de gestion urbaine à N'djaména (Tchad), thèse de doctorat, 2001.

² Djambal-Bahr un des premiers quartiers de Fort Lamy qui signe signifie aux pieds du fleuve. Ce quartier historique vient d'être rasé pour le besoin de l'urbanisation.

³ Ancienne capitale de l'empire Rabiste

⁴ GOUAL (N), « coin de voile sur l'histoire d'une ville centenaire », in *Tchad et Culture* n° 148, p. 12, 1999

⁵ La colonie de l'Oubangui-Chari comprenait la Centrafrique, le Moyen Chari et le Moyen Logone avec Doba et Laï. Langue véhiculaire de l'Oubangui était le Sango, un dialecte de la Centrafrique

⁶ Emile GENTIL, 1902, cité par Allassembaye Dobingar, in « Gestion spatiale et construction urbaine : l'assainissement, un révélateur de gestion urbaine à N'djaména (Tchad), thèse de doctorat, 2001.

⁷ Directeur de l'urbanisme

⁸ Bureau central de recensement : recensement général de population et de l'habitat, 1993

⁹ Editorial du n° 45 du journal CARREFOUR, publication du Centre Al-Mouna écrit par le Rédacteur en chef Célestin Topona.

¹⁰ Titre du roman de Mongo Beti, écrivain Camerounais.

LA CRISE KENYANE, VUE DU CAMEROUN : REGARDS STRATEGIQUES ET LEÇONS PRAGMATIQUES

Lucien Sédar EFANGON, politologue, FPAE/UJ II, Yaoundé (Cameroun)



Est-ce le retour du Dark Age au Kenya ? ce pays qui jusqu'alors, faisait figure de relatif oasis de stabilité, à l'exception de la rébellion des Mau Mau durant les années 50, connaît depuis les élections du 25 décembre 2007, une vague de violence qui aurait fait à ce jour plus d'un millier de morts et 250000 déplacés. Flambées de violences consécutives à une réélection entachée de lourdes fraudes et de graves irrégularités. La commission électorale l'a confirmé en reconnaissant avoir subi d'intenses pressions politiques orchestrées par le pouvoir. L'opposition n'est pas en reste dans la mesure où elle n'est pas exempte de tout reproche. Dans le fief d'Odinga, dans l'ouest du pays, des irrégularités ont été pointés du doigt par le parti présidentiel.

Ces violences résultent de l'enchevêtrement de raisons politiques liées à une évolution démocratique balbutiante sur fond de corruption, à l'aggravation des inégalités économiques, à la manipulation des clivages ethniques et de graves problèmes fonciers.

Dans cet environnement, les enjeux de l'élection présidentielle de 2007 prennent toute leur dimension,

d'autant plus que se présentant comme le recours contre un chaos inéluctable en cas de basculement du pouvoir, le régime du président Kibaki allait exacerber les tensions et provoquer une vague de violences légitimant cette propagande.

Lignes de fractures kenyanes : évaluer les enseignements d'une crise systémique

Le Kenya apparaît traversé par de nombreuses lignes de fractures qui se recoupent largement et qui seraient l'origine de la violence. Cette violence politique est loin d'être pathologique. Elle constitue en réalité une réponse à une situation problématique : la particularisation de l'Etat, sa privatisation au service de minorités sociales.

Une crise politico-institutionnelle : La crise du pouvoir apparaît comme une crise de légitimation et de l'alternance qui fonde sa fragile stabilité. Elle doit être replacée dans une stratégie de partis où le PNU et le Mouvement Démocratique Orange (ODM) aspirent au contrôle du pouvoir. Là entrent en scène les leaders et les mobilisations géo ethniques différentielles avec l'idée que l'Etat kenyan est un ensemble de positions de pouvoir à répartir entre différents protagonistes. Il reste que l'acuité des luttes et des violences politiques pour le contrôle de l'appareil d'Etat manifeste un défaut de réalisation d'un consensus autour des principes de légitimité, non pas de l'ensemble des institutions en tant que tel mais autour des modalités et des procédures d'accession et de conservation du pouvoir.

Une crise politico-ethnique: Le facteur ethnique ici permet d'éclairer aussi le jeu politique et les luttes de pouvoir ; le régime a développé une redoutable stratégie de pourrissement des rapports ethniques en utilisant ou en instrumentalisant l'ethnicité à des fins de contrôle ou de domination politique. L'ethnicité est

également à lire en son désir de permanence comme résistance de l'opposition ODM à l'ordre politique en place. Ces violences montrent que la société civile reste entièrement tributaire du discours de l'ethnie, manipulé par les hommes politiques. Le processus démocratique n'a pu donc dissocier de manière radicale ou l'autonomiser, la société civile des acteurs impliqués dans la course pour le pouvoir, du moins de leurs origines ethno régionales. Autrement dit, les procédures et schèmes de lecture tribaliste de la réalité sociale se sont constitués et leur maîtrise est l'enjeu des différentes factions en lutte pour le pouvoir.

Des clivages révélateurs d'une crise socio-économique : cette crise est également révélatrice des inégalités endémiques et profondes qui existent dans ce pays. Selon des statistiques du PNUD, les classes les plus riches gagnent 56 fois plus que les populations pauvres : les 10% les mieux nantis de la population contrôlent 42% des richesses du pays, tandis que les 10% les plus mal lotis en possèdent 0,76%. Avec plus d'un million et demi de personnes établies dans les bidonvilles autour de Nairobi et plus de 4 millions de kenyans qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, dépourvu de tout, accumulant toutes les frustrations et rancoeurs, le Kenya forme le plus généreux des terreaux pour toute sorte de convulsion.

De graves problèmes, indicateurs d'une crise foncière : l'exacerbation des tensions est aussi le fait de la gravité des problèmes fonciers, les terres cultivables ne représentant que 4% de la superficie du pays. Rien d'étonnant dans ces conditions que des troubles aient éclatés dans la vallée du Rift, où la situation foncière est particulièrement tendue entre ethnies pastorales nomades Kalenjins et Masaïs implantés de longue date dans la région, et populations sédentaires de cultivateurs Kikuyus et dans une moindre mesure Luos et Luhyas, établis dans la zone depuis l'indépendance.

Quels enseignements en perspective pour le Cameroun ? : tirer les leçons d'une crise systémique

On peut redouter que la révision constitutionnelle ne débouche sur une « kenyatisation » du Cameroun dans la mesure où le « même » peut se reconstituer en se reformatant aux dimensions de la différence. Autrement dit, il apparaît clairement que les mêmes causes engendrent des effets tendanciellement semblables (mais non identiques), et que par conséquent, l'ensemble des facteurs qui ont favorisé l'émergence de la

violence politique au Kenya peuvent tendre, dans une situation donnée qui les renouent entre eux, à reproduire invariablement le processus en d'autres lieux et notamment au Cameroun.

Gérer une crise de gouvernance et des institutions

Pays stable, aux équilibres fragiles et donc vulnérable, le Cameroun est un terreau particulièrement propice à l'émergence de tensions : la corruption, la prévarication et le népotisme sont devenus des normes sociales intégrées ; la notion d'intérêt général a disparu, le pillage des deniers publics est un réflexe spontané, l'informel est devenu la norme, tandis que l'honnêteté est assimilé à la bêtise ; il en résulte une crise morale profonde, se traduisant par la montée de l'incivisme, le développement de réflexes asociaux, l'essor du culte de l'ostentation et du verbalisme, sur fond de disparités et d'inégalités économiques. L'absence d'alternance et de circulation de l'élite : le système ne produit même plus l'illusion de la participation et de l'ouverture à tous à des positions de pouvoir, alors que l'élite s'est démographiquement élargie et diversifiée sur les plans générationnels. La crise des ressources économiques et symboliques a par ailleurs montré les limites de la capacité du système de permettre leur intégration politique.

Manager une crise de la croissance et de la tolérance

Lorsque cette exclusion s'accompagne d'une marginalisation socio-économique qui en outre recoupe une inquiétude identitaire, alors toutes les conditions sont réunies pour la crise, le conflit et l'explosion identitaires. Comment ne pas considérer dans ces conditions que le Cameroun forme, comme un cyclotron où s'accumulent toutes les frustrations et ressentiments d'une société qui condamne à la frustration la plupart de ses membres, le plus généreux des terreaux pour toutes sortes de convulsions identitaires. La pathologie identitaire, quelle qu'en soit l'expression, est un symptôme d'un ensemble syndromal qui regroupe toutes les défaillances d'une société et de l'Etat.

Construire un nouveau compromis politique, économique et culturel

Toute chose qui rapproche le Cameroun de la situation kenyane où la question d'une éventuelle révision constitutionnelle, permettant au Président Paul Biya de se représenter aux prochaines élections présidentielles, pourrait cristalliser des mécontentements et rancoeurs ; signe que là aussi existe un défaut de consensus autour des principes de légitimité et des procédures d'accession et de conservation du pouvoir.

LE DEFI DE L'EMANCIPATION DES FEMMES AUTOCHTONES D'AFRIQUE¹

Par Patrice BIGOMBE LOGO, Politologue, CERAD/FPAE, Yaoundé (Cameroun)

*Elles sortent de l'ombre*² est le titre du premier livre qui aborde la condition des femmes autochtones d'Afrique. Publié sous la direction de la Néerlandaise Angeline Van Achteberg, ce livre présente les conclusions de la première conférence des femmes autochtones d'Afrique tenue du 20 au 24 avril 1998 à Agadir au Maroc. Les participants ont traité deux thèmes essentiels : le rôle des femmes dans la gestion et la conservation du patrimoine culturel et intellectuel des peuples autochtones et la violence faite aux femmes autochtones.

La place des femmes dans la protection du patrimoine

En fait, bien que l'évolution du patrimoine culturel et intellectuel d'un peuple dépende, à la fois, des hommes et des femmes faisant partie de ces sociétés humaine, il est indéniable que ce sont principalement les femmes qui oeuvrent pour l'entretien et la transmission de la culture. Pour faire face à diverses sollicitations, les hommes sont parfois amenés à quitter leur environnement, à se déplacer régulièrement, soit pour des raisons économiques, soit pour des raisons politiques ou culturelles. Les femmes se retrouvent donc dans l'obligation de s'occuper de l'éducation de la progéniture, que ce soit dans leurs propres pays ou dans les camps des réfugiés. Les femmes oeuvrent pour le développement, la préservation et la transmission de la culture autochtone.

La vulnérabilité des femmes autochtones face à des violences multiples

Dans le même temps, les femmes sont le plus victimes des violences au sein des communautés autochtones. Les exposés présentés à la conférence et repris dans le livre abordent deux types de violences : la violence produite de l'extérieur, par les sociétés voisines dominantes et la violence produite de l'intérieur des sociétés autochtones. La première forme de violence génère et consolide les tendan-

ces patriarcales des sociétés autochtones et sape les logiques traditionnelles (parfois matricentrées) des sociétés autochtones, ainsi que les composantes culturelles qui protègent et valorisent les femmes. La seconde forme regroupe les formes de violence produites par les cultures autochtones elles-mêmes. Il en est ainsi, par exemple, des mutilations génitales féminines dont la finalité est de contrôler les activités sexuelles des femmes, les empêchant d'exprimer leur potentiel et de jouir totalement de leur sexualité.

Vers une promotion et une protection consolidées des droits et intérêts des femmes autochtones

Comment sortir de cette trajectoire ? Les femmes autochtones proposent la défense et la promotion des droits et des intérêts des femmes autochtones d'Afrique, y compris la défense des identités et langues autochtones et la lutte contre toutes les formes de violence faites aux femmes aux autochtones. Elles appellent à un soutien national et international pour arriver, à une protection juridique par le biais des lois nationales et des conventions internationales.

Les limites d'une analyse de la condition des femmes autochtones

Il est possible de faire quelques reproches à cette publication. Le premier repose sur le manque de distinction fondamentale entre la condition de la femme africaine en général et la femme autochtone. Le livre ne permet pas d'établir une césure entre les deux et, dans une certaine mesure, la condition de la femme autochtone serait bien assimilable à celle de la femme d'Afrique tout court. On ne voit ce qui fait la spécificité, s'il y en a, de celle-ci sur celle-là. Deuxièmement, les propositions qui sont faites ne sortent pas assez des sentiers battus. On est déjà familier aux recommandations des colloques et des séminaires qui n'engagent que ceux qui y croient. Néanmoins, le mérite indéniable de Madame Angéline Achteberg est d'avoir réussi le pari de rassembler toutes ces femmes autour d'un événement intellectuel et de les faire partager l'idéal d'une condition possible de la femme autochtone dans ce continent où la femme tout court a déjà du pain sur la planche.



¹ Achteberg (Angeline Van) ; *Elles sortent de l'ombre. Actes de la première conférence des femmes autochtones d'Afrique*, Amsterdam, International Books-NCIV, 1998, 149 pages.

L'HUMANITAIRE AU MIROIR DE L'ARCHE DE ZOÉ

Par Alexandre DRAHON, informaticien, Yaoundé (Cameroun)

L'affaire de l'Arche de Zoé a été beaucoup commentée sans pour autant susciter beaucoup de réflexion. Alors que tout le monde semble trouver convenable d'oublier un épisode qui, après tout, a été clos par la justice, on peut se demander quelles leçons durables on peut en tirer.

Pour beaucoup, l'enjeu principal de cette affaire et ce qu'elle a pu révéler, c'est l'état actuel des relations entre la France et ses anciennes colonies en Afrique subsaharienne : quels sont les rapports de force, le gouvernement français peut-il encore imposer sa volonté, Idriss Déby a-t-il "gagné" ou "perdu", le déroulement du procès témoigne-t-il d'une victoire de la souveraineté du Tchad, etc.

Bien sûr cette approche est légitime et l'affaire témoigne de l'état des rapports "France-Afrique", mais c'est parce que, dans la crise lente que connaissent ces rapports, chaque incident sert de révélateur ; le volontarisme affiché par le nouveau gouvernement français ne semble rien changer au déroulement d'une crise dont le caractère inexorable prend la dimension d'un processus historique. De ce point de vue, il ne s'agit que d'un épisode de plus, un peu plus rocambolesque et sans doute un peu moins dramatique que d'autres.

Ce qu'il y a d'unique pourtant dans cette affaire, c'est que l'acteur principal en est une organisation humanitaire, une ONG qui n'a pas agi dans le cadre d'une intervention extérieure, mais de manière autonome. D'après Jacques Hintzy, président d'Unicef France, il ne faut pas « qu'on jette l'opprobre sur l'ensemble des ONG parce qu'il y a eu quelqu'un qui, déguisé en



ONG, a fait une chose absolument abominable », et cela va dans le sens de la plupart des déclarations de responsables d'ONG intervenant dans la région, « l'Arche de Zoé n'a rien à voir avec nous ». Jusqu'à ce que l'affaire éclate, pourtant, les nombreuses organisations avec lesquelles ils avaient travaillé ou qu'ils avaient côtoyé ne semblaient pas les considérer comme de « faux humanitaires ». Quelle est l'image que le miroir de l'Arche de Zoé renvoie aux organisa-

tions humanitaires?

Portrait ou caricature ?

Il y a d'abord le reflet des humanitaires eux-mêmes, de nombreux articles ont fait le portrait des membres de l'Arche, loin de l'image impersonnelle de techniciens désintéressés ou de professionnels de la compassion qui est généralement véhiculée. Par définition, il



est impossible de mettre en cause les motivations des ONG humanitaires, elles sont au-dessus de toute critique, la seule accusation qu'elles acceptent c'est la naïveté, la première ligne de défense des membres de l'Arche était d'ailleurs qu'ils avaient été abusés par des « intermédiaires locaux ». Et s'il se révèle impossible de défendre ces motivations, comme ce fut le cas assez rapidement dans l'affaire de l'Arche de Zoé, il suffit d'avoir recours au raisonnement cir-

culaire précédent : c'est que ce ne sont pas de vrais humanitaires. Mais si tous les acteurs de l'humanitaire ne sont sans doute pas aussi pathétiques que les membres de l'Arche de Zoé, avec leurs rêves d'héroïsme à bon marché et leur absence de scrupules, la simple proclamation de leurs bonnes intentions ne sera sans doute pas suffisante à l'avenir pour éviter les questions.

Un autre élément de l'image des ONG présentée par cette affaire, c'est leur neutralité supposée. Les humanitaires n'ont pas d'intérêts propres à défendre, ils font donc figure d'observateurs objectifs et, à ce titre, sont très souvent choisis comme interlocuteurs par les journalistes. Mais pour justifier leur action et prévenir toute critique, les ONG utilisent constamment le thème de l'urgence ; c'est là le biais principal dans leurs analyses. Le site Web de l'Arche de Zoé en est une parfaite illustration, il dresse un tableau cataclysmique de la situation au Darfour pour conclure que « dans quelques mois ces enfants seront morts », dans ce cas tous les scrupules sont vains. L'urgence est constamment invoquée par les ONG humanitaires dans leur discours, pour alerter l'opinion, pour faire appel aux dons, pour demander l'appui des États, etc. S'interroger, avoir une analyse différente, montrer de l'intérêt pour le règlement du conflit, c'est déjà se rendre complice de la mort des victimes annoncées « dans quelques mois ». Et la concurrence entre les différentes causes, les multiples crises, entraîne fatalement une surenchère dans la caractérisation des situations d'urgence, c'est ainsi que le terme de génocide connaît une banalisation telle qu'on vient à se demander quel mot pourra bien le remplacer quand il aura perdu toute force, toute signification. Dans le cas de la crise du Darfour, l'Arche de Zoé, parmi bien d'autres ONG, a été à la fois victime consentante, entraînée par la

dynamique de la surenchère et coupable de participer à cette chambre d'écho ; le point essentiel reste l'incapacité à analyser une situation avec un minimum d'objectivité.

Dans un coin du tableau de l'humanitaire vu à travers le miroir déformant de l'Arche, on peut apercevoir les victimes, élément mineur, mais essentiel pourtant, de l'action humanitaire. Paradoxalement, c'est peut-être dans cette affaire que l'on a pu en apprendre le plus

sur les victimes, qui n'apparaissent généralement que comme des figurants interchangeables. Sur ce point encore, si les membres de l'Arche ont poussé la logique jusqu'à l'absurde, ils n'ont rien inventé. Dans cette logique, les victimes sont totalement dépersonnalisées, elles ne sont en aucun cas un acteur du conflit, et encore moins de leur sauvetage. Cela suppose une séparation totale entre les belligérants, coupables, et les populations, victimes. Dans le cas de l'Arche, le choix de sauver des enfants supposés orphelins renforce encore cette image de victimes « parfaites », d'autant que le sauvetage consiste en leur adoption en France, dans une sorte d'idéal de l'opération humanitaire puisqu'elle ne change absolument rien à la situation au Darfour.

Car dans le fond de la scène, il y a un décor, en l'occurrence le Tchad et le Darfour. Il ne s'agit que d'un décor pour l'action humanitaire, les institutions des pays concernés, les acteurs locaux n'existent que comme obstacle plus ou moins grand à l'action ou comme coupables d'exactions. Toute la légitimité est du côté des membres de l'Arche qui se font d'ailleurs arrêter car ils n'ont pas cru nécessaire d'obtenir des autorisations de sortie pour les enfants, il n'y a pas de légalité tchadienne à respecter. Alors que l'affaire a justement vu l'intervention de la société civile et de l'opinion tchadienne, sans laquelle le procès n'aurait sans doute pas eu lieu, les membres de l'Arche ne se sont pas adressés à elle, attendant uniquement l'intervention de l'État français et ne s'adressant qu'à l'opinion française.

Le révélateur d'un problème profond

Sans doute, l'Arche de Zoe est un cas extrême et le portrait de l'humanitaire qu'elle nous présente est caricatural ; est-il totalement faux pour autant ? C'est dans leur action que les membres de l'Arche ont

ignoré toutes les règles, mais le climat intellectuel qui les a amenés à cette opération est révélateur d'une certaine idéologie de l'humanitaire. Une idéologie qui semble être la principale source de cohérence à l'intervention multiforme de « la France » : la politique de l'État, le discours des médias et l'action désordonnée de ces milliers d'ONG. Une idéologie qui, si elle ne constitue pas en tant que telle la base d'une politique, constitue une véritable forteresse de rhétorique en vue de la défendre. Mais paradoxalement, l'idée humanitaire qui s'est fondée sur la neutralité se retrouve faire partie d'un « camp », et alors qu'elle était censée en partie disqualifier l'action politique, elle se retrouve partie prenante d'affrontements entre forces sociales, entre États, entre pouvoirs.

Le rôle des ONG, notamment humanitaire, dans les relations entre la France et les pays africains est sans doute voué à croître, d'une part sur le plan financier (les ONG mobilisent des fonds chaque année plus importants), mais aussi (et peut-être avant tout) sur le plan des effectifs de terrain. Les ONG du seul secteur humanitaire sont plus de 40000 en France, on a parlé de 15000 ONG intervenant au Tchad et au Darfour. Sans doute cela représente une formidable mobilisation potentiellement autonome de la raison d'Etat, mais aussi une nébuleuse difficilement contrôlable par les instances légales des pays où elles interviennent. La légitimité de cette autonomie a été largement renforcée par deux décennies de discrédit de l'intervention de l'Etat, mais cette « état de grâce » de l'humanitaire tire sans doute à sa fin. Dans cette optique, il appartiendra aux ONG de construire des rapports avec les sociétés civiles des pays dans lesquels elles interviennent selon le rôle qu'elles pensent devoir jouer : sous-traitants de l'aide publique au développement, acteurs d'une solidarité Nord-Sud, ou « aventuriers » des crises humanitaires.

